

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 31 OCTOBRE, à 09 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 36).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU (arrivé à 10 h 15 en cours de présentation du Rapport n° 20/5-001), Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Alain ZANÉGUY, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD (arrivée à 09 h 57 en cours de présentation du Rapport n° 20/5-001), Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Alain ZANÉGUY	(à son départ à 11 h 38 au Rapport n° 20/4-008)	par Jean-Régis RAMSAMY
Michel LAGOURGUE	(à son départ à 11 h 53 après le vote du Rapport n° 20/5-009)	par Haroun GANY
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/5-037 relatif à la « lutte contre la grande pauvreté à Madagascar / attribution d'une aide d'urgence au Groupe de Recherche et d'Échanges technologiques (GRÉT) et mise en place d'un plan d'aide au développement pluriannuel » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élu(e)s intéressé(e)s	(en qualité de)	au titre de/ du	Rapport n°
(1) <i>Nadia RAMASSAMY</i>	(déléguée/ Région Réunion)	ÉPFR	20/5-026
- Gilbert ANNETTE	(délégués/ CINOR)		
- Jean-François HOAREAU			
- Julie PONTALVA			
- Benjamin THOMAS			

- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/5-035
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(2) <i>Alain ZANÉGUY</i>			

- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CDÉ	
- Christelle HASSEN	(délégués/ Ville)		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noëla MÉDÉA MADEN			

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
 CCAS Centre communal d'Action sociale CDÉ Caisse des Écoles
 (1) *élue absente à la séance* (2) *élu parti au Rapport n° 20/5-008*

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Wanda YENG-SENG BROSSARD	arrivée à 09 h 57	en cours de présentation
Jean-François HOAREAU	arrivé à 10 h 15	du Rapport n° 20/5-001
Alain ZANÉGUY	parti à 11 h 38	au Rapport n° 20/5-008 (procuration à Jean-Régis RAMSAMY)
Ibrahim DINDAR	sorti de 11 h 38	du Rapport n° 20/5-009
	à 12 h 04	au Rapport n° 20/5-014
Michel LAGOURGUE	parti à 11 h 53	au Rapport n° 20/5-009 (procuration à Haroun GANY)
Vincent BÈGUE	sorti de 11 h 53	du Rapport n° 20/5-010
	à 11 h 59	au Rapport n° 20/5-014
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 53	du Rapport n° 20/5-010
	à 12 h 00	au Rapport n° 20/5-014
	sortie de 12 h 13	du Rapport n° 20/5-016
	à 12 h 35	au Rapport n° 20/5-020
Geneviève BOMMALAIS	sortie de 12 h 40	du Rapport n° 20/5-023
	à 12 h 48	au Rapport n° 20/5-028
Gilbert ANNETTE	parti à 13 h 13	au Rapport n° 20/5-033

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

OBJET Rapport d'Orientations budgétaires pour 2021

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations budgétaires définies pour l'exercice 2021.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat comme préalable pour aider à la préparation du Budget primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil municipal.

Je vous demande de prendre acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

OBJET **Rapport d'Orientations budgétaires pour 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 20/5-001 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MANGROLIA Yassine sur la thématique « Ville ambitieuse », par Madame PONTALBA Julie sur la thématique « Ville fraternelle », par Madame ADAME Brigitte sur la thématique « Ville citoyenne », par Monsieur FRANÇOISE Gérard sur la thématique « Ville moderne » et Monsieur MARCHAU Jean-Pierre sur la thématique « Ville écologique » ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

*(10 voix contre : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BEGUE Vincent, YENG-SENG Wanda,
GANY Haroun, RAMSAMY Jean-Régis, ROBERT Didier par procuration, BABEF Corinne,
LAGOURGUE Michel, MEDEA MADEN Noela, ZANEGUY Alain)*

Prend acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2021.



ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2021

CHAPITRE 1 : LA VILLE MODERNE

I. LES FINANCES LOCALES EN QUELQUES LIGNES

A. UN CONTEXTE 2020 MARQUE PAR UNE CRISE SANITAIRE ET SOCIALE MAJEURE

La collectivité a abordé la crise sanitaire et sociale dans une situation financière favorable : un autofinancement satisfaisant, un niveau d'investissement stable, une dette toujours maîtrisée qui a permis un recours à l'emprunt justifié par des taux d'intérêt continûment faibles.

Ces éléments se sont avérés favorables pour permettre de faire face aux conséquences d'une crise inédite, génératrice de charges imprévues - et toujours d'actualité - en matière de protection sanitaire des populations et des agents territoriaux et de pertes de recettes.

Compte tenu des décisions prises par l'État, les dépenses ne seront qu'en partie compensées, ce qui pourrait se traduire pour 2020 par une baisse de l'autofinancement. Les dernières données ne préfigurant pourtant pas d'une sortie de crise à court terme, d'autres pertes de recettes pourraient par ailleurs se produire pour l'exercice en 2021.

La résilience et l'imagination des collectivités locales devront donc être au rendez-vous pour affronter les nouveaux défis financiers qui attendent le monde local, notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle culture du dialogue entre celles-ci et l'État.

B. L'ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

La crise sanitaire a conduit à une contraction du PIB sans précédent en temps de paix (- 18,9 % sur un an au 2^{ème} trimestre). Une fois les contraintes du confinement progressivement desserrées, la consommation a nettement rebondi. Les achats de biens des ménages ont retrouvé dès le mois de juin leur niveau de février. Ce rebond reflète toutefois un rattrapage des achats qui n'avaient pu se faire durant le confinement et des décisions anticipées suite notamment à des remises très importantes effectuées par les constructeurs automobiles. Ce sursaut de la consommation pourrait donc se tempérer par la suite. En outre, il n'a pas entraîné un redressement comparable de la production industrielle ; la demande a en effet été surtout satisfaite par un écoulement des stocks. Par ailleurs, un net repli de l'investissement des entreprises est à attendre cette année. Au total, le PIB pourrait enregistrer un recul proche de 9 % en moyenne sur l'année 2020. Même s'il affichait une forte hausse l'an prochain, le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin 2021-début 2022. En conséquence, l'inflation resterait très contenue. La BCE devrait donc continuer à mener dans les mois à venir une politique monétaire très accommodante qui pèserait sur les taux d'intérêt.

SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB reel	1,5	- 8,7	7,4
Indice des prix à la consommation harmonisé	1,3	0,5	0,6
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active au T4 de l'année)	8,4	9,1	11,1

Source : Insee en 2019 puis projections Banque de France (Projections macroéconomiques - Septembre 2020).

C. LES FINANCES PUBLIQUES

Au deuxième trimestre 2020, le déficit des administrations publiques se creuse à hauteur de 59,7 milliards d'euros au niveau national, soit 11,6 % du PIB (après 5,2 % au trimestre précédent et 2,8 % un an plus tôt) sous l'effet conjugué d'une forte baisse des recettes en lien avec le recul de l'activité économique et d'une hausse des dépenses de fonctionnement (les prestations sociales sont en augmentation du fait de l'activité partielle, et les subventions également, en lien avec la mise en place du Fonds de solidarité).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205001-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

D. LES FINANCES LOCALES EN 2020

Les résultats financiers atteints en 2019 par les collectivités locales sont l'illustration de leur capacité à absorber les différentes réformes survenues ces dernières années (baisse des dotations, suppression progressive de la taxe d'habitation, dispositif de contractualisation). Les niveaux d'autofinancement et d'investissement enregistrent des points hauts avec en parallèle une dette quasi-stable. Fortes de ces marges de manœuvre financières retrouvées, les collectivités du bloc communal pouvaient entamer sereinement leur nouveau mandat, les départements et les régions terminer le leur, et ensemble, relever le nouveau défi de la réforme fiscale.

La crise sanitaire est cependant venue remettre en cause la pérennité de ces fondamentaux sains. L'année 2020 qui devait être une année de consolidation sera une année de fragilisation, avec en toile de fond une accentuation des disparités. À des dépenses de fonctionnement en hausse (et ce malgré des économies réalisées) se superposent des recettes fiscales et tarifaires en repli, entraînant une contraction nette de l'épargne et un nouveau recul des dépenses d'équipement, certes attendu, mais pas dans les proportions qui s'annoncent. En revanche, la forte hausse des subventions versées, en fonctionnement mais surtout en investissement, démontre la capacité et la volonté de soutien des collectivités locales à leurs territoires, populations, entreprises et associations.

UN RALENTISSEMENT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les dépenses de fonctionnement de la collectivité devraient atteindre 195 millions d'euros, soit un ralentissement par rapport à 2019 (197 M€).

Les économies réalisées, en raison notamment de la fermeture de certains services, ne couvriraient pas l'intégralité des dépenses supplémentaires. Les frais de personnel, à 107 M€, enregistraient une trajectoire similaire à celle de l'année précédente. Des économies seraient néanmoins réalisées, du fait notamment du non-renouvellement de certains et de la réduction d'un certain nombre d'autres dépenses (restauration scolaire, formation, etc.).

Les dépenses d'intervention, d'un montant de 34,4 M€ progresseraient, sous l'effet du soutien de la collectivité aux populations et associations. Les dépenses d'action sociale qui représentent près de la moitié de ce poste enregistraient une hausse plus importante.

UN EPARGNE NETTE EN BAISSÉ MALGRÉ UNE MAITRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le repli de l'épargne nette s'explique notamment par la contraction des recettes de fonctionnement consécutive à la crise de la covid 19

E. PERSPECTIVES

L'année 2021 sera pour le monde local jalonnée d'incertitudes.

D'une part, les effets de la Covid-19 et de la crise économique et sociale consécutive ne devraient pas se dissiper à court terme, leur traduction sur les dépenses sociales ou sanitaires étant appelées à perdurer : allocations individuelles de solidarité, aide aux familles en difficulté, adaptation des équipements publics, financement des évolutions d'usages induites par les circonstances telles que l'adaptation des mobilités ou le développement de l'enseignement à distance...

D'autre part, le bouleversement fiscal que provoquent la suppression de la taxe d'habitation et les modalités de son remplacement, mais aussi désormais - sous réserve de sa validation par le législateur - la réduction des impôts dits « de production », modifie en profondeur deux des éléments-clefs des stratégies financières locales élaborées depuis la décentralisation (le poids des impôts localisés et la capacité à user du pouvoir de taux). Il impliquera, de fait, pour les régions et les départements, plus dépendants que jamais de la conjoncture économique nationale, mais aussi pour les communes et leurs groupements, dans lesquels la taxe foncière sur les propriétés bâties sera désormais l'impôt-pivot, une définition à plus long terme de l'équilibre économique de leur action, qui s'inscrit d'ailleurs dans le développement de véritables démarches prospectives.

Ce contexte de faible visibilité appellera une vigilance accrue dans le pilotage de nos politiques publiques.

PLAN DE RELANCE

Présenté par le Premier ministre, Jean Castex, jeudi 3 septembre 2020, le plan « France Relance » de 100 milliards d'euros sera isolé dans une « mission » dédiée dans le projet de loi de finances pour 2021. Ainsi, le gouvernement a choisi trois priorités : la transition écologique, la compétitivité des entreprises, la cohésion sociale et territoriale. L'objectif est de revenir « dès 2022 » au niveau de richesse d'avant la Covid-19, mais aussi de préparer la transformation économique de la France pour 2030.

F. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Les orientations budgétaires 2021 traduisent et mettent en œuvre les engagements pris par la nouvelle équipe municipale auprès des dionysiens afin d'assurer un développement humain et urbain harmonieux, cela malgré les difficultés nées de la crise.

La collectivité fait le choix de s'appuyer sur 3 principes forts :

- La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- Le recours modéré à la fiscalité
- Le maintien de l'effort en matière d'investissement.

Les marges de manœuvre s'amenuisent, mais la Collectivité opère des choix stratégiques.

Concernant les recettes fiscales, le renouvellement du partenariat avec les services de l'Etat permet de pérenniser la programmation de réunions trimestrielles afin de fiabiliser et dynamiser la matière imposable.

De ce fait, la collectivité entend conserver ses capacités d'investissement à un bon niveau.

En milliers d'euros

INSCRIPTION PAR THEMATIQUE	BP 2021	2022	2023	2024
GRANDS PROJETS	10 230	10 419	7 595	18 260
ECOLES	8 930	3 760	5 360	2 810
VOIRIE & DEPLACEMENT	7 532	6 667	5 964	5 964
CREATION & REHAB. BAT. COMMUNAUX	5 740	6 170	6 170	5 420
ACTIONS CULTURELLES & SPORTIVES	4 680	9 645	5 205	3 465
AFFAIRES GENERALES	4 312	3 072	2 872	2 892
ECLAIRAGES PUBLICS	4 130	3 780	3 100	3 280
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL	3 880	1 350	650	650
LOGEMENT & HABITAT	3 860	2 765	4 305	2 105
ACQUISITIONS FONCIERES	2 500	2 500	2 500	2 500
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME	590	590	590	590
ENVIRONNEMENT & ESPACES VERTS	365	1 310	2 749	790
CRECHES	50	50	50	50
Total général	56 799	52 078	47 110	48 776

G. L'ENCOURS DE LA DETTE

Une gestion communale efficace implique une **maîtrise des grands équilibres financiers** pour mener à bien les politiques publiques.

L'épargne est un élément déterminant dans le sens où elle peut participer au financement de nouveaux projets pour la Ville. Aussi, il est primordial de conforter l'épargne au moyen des autres ressources propres. La capacité communale à emprunter doit être utilisée de manière appropriée pour financer le programme d'investissements et entreprendre les équipements pour Saint-Denis.

Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
151 582 069.01 €	1,73 %	13 ans et 4 mois	7 ans et 3 mois	44

Il importe par ailleurs de développer une gestion active de la dette. Celle-ci reste satisfaisante. Bien que de nouveaux prêts doivent être mobilisés pour financer un programme ambitieux d'investissement. A noter que la dette par habitant (1 037 €) est encore inférieure à la moyenne des collectivités de même strate (1 521 €).

Les taux payés par la Ville, tous types confondus, sont significativement bas puisque le taux moyen est rendu à moins de 1.73% au titre de l'année 2020, très inférieur à la moyenne de la strate, grâce à la prépondérance d'emprunts à taux variable.

Dettes par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen
Emprunts	35	124 504 726.77 €	1,62 %
Revolving non consolidés	9	13 650 625.61 €	2,50 %
Revolving consolidés		13 426 716.63 €	1,94 %
Dettes	44	151 582 069.01 €	1,73 %

Revolving disponibles	341 857.98 €
Dettes + disponibles	151 923 926.99 €

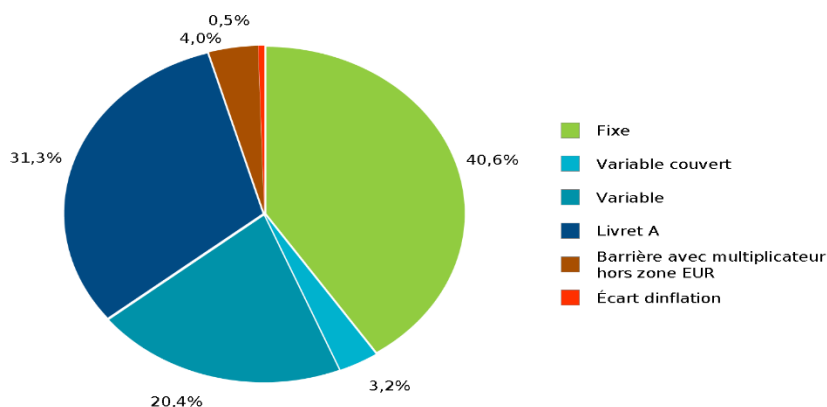
L'ambition de la Ville est de maintenir pour l'année 2021 ce niveau de taux toujours inférieur à 2 %, au regard des évolutions et des anticipations à moyen terme, cet objectif demeure réalisable.

La part de dette à taux fixe est de 40 %, la dette à taux variables ou taux structurés (60%) reste sous surveillance.

Lors du budget 2021 qui sera examiné au prochain Conseil Municipal programmé en décembre prochain, il est prévu de maintenir l'endettement *nouveau autour de 27 M€ pour un programme d'investissement estimé à 50 M€ par an.*

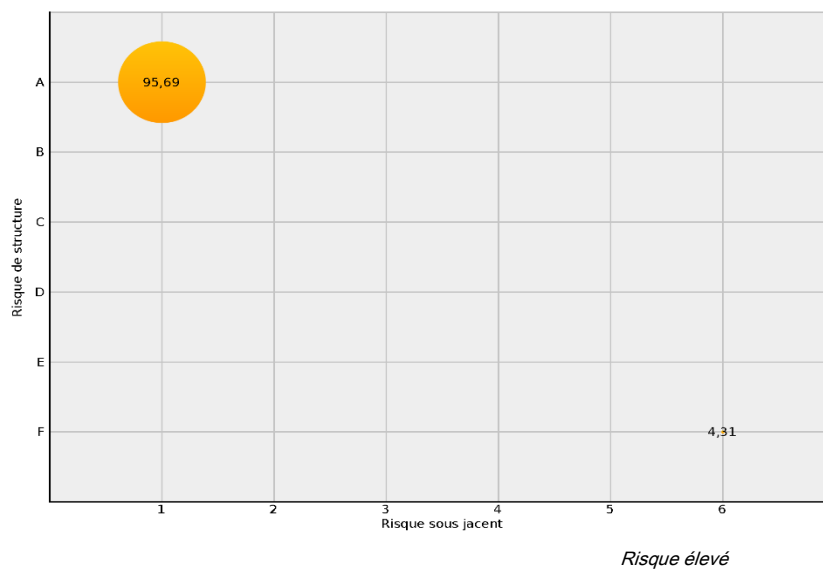
Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	64 445 086.85 €	42,51 %	2,07 %
Variable couvert	4 659 371.11 €	3,07 %	1,02 %
Variable	29 705 253.14 €	19,60 %	0,68 %
Livret A	46 246 060.06 €	30,51 %	1,55 %
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	5 801 297.85 €	3,83 %	4,89 %
Écart d'inflation	725 000.00 €	0,48 %	4,56 %
Ensemble des risques	151 582 069.01 €	100,00 %	1,73 %



Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible



Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
Agence Française de Développement	54 558 623.55 €	35,99 %	
Caisse des dépôts et consignation	49 467 856.23 €	32,63 %	
CACIB ex BFT Crédit Agricole	13 650 625.61 €	9,01 %	0.00 €
Crédit Agricole Corporate And Investment Bank	13 426 716.63 €	8,86 %	341 857.98 €
Caisse D'Epargne	9 833 333.43 €	6,49 %	
SFIL CAFFIL	4 656 676.46 €	3,07 %	
Autres prêteurs	5 988 237.10 €	3,95 %	
Ensemble des prêteurs	151 582 069.01 €	100,00 %	341 857.98 €

Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20201031-205001-DE
 Date de télétransmission : 06/11/2020
 Date de réception préfecture : 06/11/2020

II. UNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AMBITIEUSE, MODERNE ET FRATERNELLE

L'année 2021 devra permettre la mise en œuvre des nouveaux projets faisant de Saint Denis une ville ambitieuse, fraternelle, durable, écologique, jeune et citoyenne. Cette année 2021 devra également permettre la continuité de projets initiés en 2020, relatifs au développement d'une culture d'entreprise résolument tournée vers l'efficacité et le bien-être au travail tout en garantissant aux citoyens une qualité du service rendu.

Au-delà de la continuité des actions correspondant aux axes majeurs identifiés en 2020 (favoriser l'épanouissement, le bien-être au travail, développer les compétences par la formation, développer l'esprit d'appartenance à la collectivité, donner des perspectives de carrière), la feuille de route 2021 devra aussi tenir compte des évolutions réglementaires issues de la loi de transformation de la fonction publique et des adaptations liées à la gestion de la crise sanitaire actuelle.

La loi de transformation de la fonction publique territoriale, par ses réformes, implique d'ores et déjà de profonds changements de l'organisation des services de la direction des ressources humaines. La gestion de la crise liée au COVID 19 est venue renforcer cette nécessité d'évolution et d'adaptation des services. L'effort doit davantage porter sur la nécessité d'une gestion humaine de proximité, réactive, fiable, capable de traiter de manière optimale les éléments de gestion administrative.

A. UNE GESTION RH DE PROXIMITE

- Développer les actions sur site, au contact des agents ;
- Mettre en place des réunions d'informations à destination des responsables RH des directions et développer la dynamique de réseau professionnel ;
- Rencontrer régulièrement les partenaires sociaux dans leur rôle de relais auprès des agents ;
- Développer les outils de communication interne.

B. UNE GESTION RH ADAPTEE A LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET AUX CONTRAINTES BUDGETAIRES

- Intégrer le départ potentiel à la retraite de près de 15% des agents ;
- Favoriser la transversalité et la mutualisation des agents ;
- Développer davantage la mobilité interne en mettant l'accent sur les compétences à développer et le positionnement sur des postes prioritaires ;
- Poursuivre l'accompagnement au repositionnement des agents pour cause d'inaptitude sur leur poste de travail pour raison de santé ;
- Poursuivre la politique menée en faveur des personnes porteuses de handicap et s'appuyer sur l'accompagnement du FIPHP ;
- Poursuivre la mise en œuvre des actions liées à l'accompagnement des plus fragiles et à l'action sociale ;
- Développer les actions de formation à destination des manager ;
- Poursuivre les actions de formation relatives à l'accès au plus grand nombre aux savoirs fondamentaux et outils numériques de base.

➤ Le service formation possède un budget propre d'environ 500 K€, avec une mobilisation particulière des financements des formations adossées à la cotisation du CNFPT. Ce budget traduit une orientation forte de la collectivité à destination de ses agents.

C. UNE GESTION RH EN PLEINE EVOLUTION SUITE A LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

- Identifier les postes émergents, les services nécessitant un renfort d'effectif (ex : service conditions de travail) ;
- Poursuivre les formations liées à la gestion de crise sanitaire et à la sensibilisation aux conditions de travail ;

- Développer l'outil numérique SIRH ;
- Organiser avec les partenaires sociaux la mise en œuvre du télétravail ;
- Elaborer les nouvelles procédures liées à la réforme et accompagner sa mise en œuvre auprès des différents acteurs de la Ville ;
- Mettre en œuvre les nouvelles dispositions liées à la réforme de la FPT (rupture conventionnelle, prise en charge de la complémentaire santé...), et notamment la rédaction des lignes directrices de gestion, qui détermineront la stratégie pluriannuelle de pilotage de la RH.

D. UNE GESTION RH SOLIDAIRE

- Création et lancement du comité des Œuvres Sociales ;
- Création de l'amicale des anciens de la ville de Saint Denis pour continuer à accompagner les agents partis en retraite ;
- Augmentation de la participation de la ville sur la prise en charge des titres de restauration (de 60% au lieu de 50%) ;
- Développer et renforcer les actions d'accompagnement et de formation concernant la préparation des départs en retraite ;
- Mise en œuvre de la participation de la ville à la complémentaire santé des agents.

E. LA MASSE SALARIALE

Le budget global de la masse salariale devrait sur les deux prochaines années être contenu dans une progression annuelle inférieure à 2% à périmètre égal et au regard des évolutions passées. En effet, lors de ces dernières années, cette principale charge du budget de fonctionnement de la ville a été maîtrisée.

III. UNE MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA VILLE

La gestion de la crise sanitaire de 2020 a mis en évidence l'importance de disposer des outils numériques disponibles, performants et sécurisés. Dans ce contexte d'urgence, la Ville a fait preuve d'innovation en déployant des infrastructures mobiles qui ont permis aux agents confinés d'assurer une continuité de service grâce au télétravail.

Au nombre des actions principales menées en 2020, il a été question :

- de la coordination et la mise en place d'un centre d'appel pour répondre aux besoins de la Ville et du CCAS,
- de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif permettant potentiellement à 600 agents d'accéder à leur poste de travail à distance (90 k€) et l'installation d'un débit garanti de la liaison Internet (87k€/an)
- de la mise en place d'une plateforme collaborative pour faciliter les échanges en s'appuyant sur les outils Office 365 existant pour des personnes ciblées (Elus, DGA, Directeurs...)
- de la restructuration partielle de l'infrastructure des Serveurs informatiques existants afin d'améliorer les performances des applications métiers et d'anticiper les besoins futurs

En 2021, il sera question de poursuivre la sécurisation et la modernisation des systèmes d'information afin que la Ville de Saint-Denis achève sa transition numérique en tant que collectivité performante de référence.

A. SECURISATION ET AMELIORATION DE LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION

De nos jours, la sécurisation des flux de données internet (entrants et sortants) est devenue primordiale car elle garantit notamment la pérennité du bon fonctionnement des services de la Ville.

Ainsi en 2020, une solution de pare-feu externe a été mise en place afin de remplacer l'ancien équipement vétuste et technologiquement obsolète (100k€).

En 2021, il s'agira principalement :

- 1) **d'optimiser la sécurisation existante en définissant et en mettant en place les premières briques d'une politique de haute sécurité des données :**
 - en déployant des méthodes d'authentifications d'utilisateurs fortement sécurisées.
 - en procédant à la supervision complète du SI en y intégrant des tableaux de bords de disponibilités et du contrôle applicatif.
 - en refondant entièrement le système de sauvegarde en remplaçant le robot de sauvegarde et les baies de stockage (300k€).
 - en lançant une réflexion sur la mise en place d'un Plan de Reprise d'Activité (PRA) et d'un Plan de continuité d'Activité (PCA).
 - en procédant à la migration du système de messagerie électronique vers des solutions évolutives et plus facilement intégrées aux outils existants (Microsoft Exchange/Outlook).
- 2) d'optimiser l'utilisation du logiciel existant (EasyVista) qui permet la gestion du cycle de vie du parc informatique et d'acquérir un nouveau logiciel de gestion des périphériques nomades (gsm, tablettes PC-Portables...).
- 3) de poursuivre le déploiement de clients légers (de 130 à 200 postes Citrix supplémentaires) pour réduire les temps de réponse à incident.

B. MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION

La modernisation du système d'information (SI) est une **condition *sine qua non* de la réussite des projets de modernisation de la Ville**. Autour du SI, les NTIC permettent d'automatiser et d'améliorer les processus administratifs internes, de renforcer la collaboration entre les administrations, d'améliorer les échanges avec les usagers tout **en diminuant les coûts associés et l'impact écologique**.

Dans cette perspective, la Ville souhaite poursuivre la **modernisation de son e-administration au service des Dionysiens** avec plusieurs axes de développement qui démarreront en 2021, à savoir :

- 1) le positionnement de la Digitalisation au cœur du SI, avec notamment le déploiement d'une application de communication collaborative afin de renforcer le travail d'équipe en transversalité.
- 2) l'acquisition et le déploiement de **systèmes de visioconférences** avec un gain de temps important, un impact favorable sur l'environnement (limitation des déplacements) et un gain de productivité substantiel à la clé.
- 3) l'amélioration de la connexion internet au sein de la collectivité. Elle sera repensée et restructurée avec une connexion de qualité et davantage sécurisée au bénéfice des agents de la Ville.
- 4) la refonte complète de la **solution Wifi** avec la mise en place progressive d'une solution globale et sécurisée
 - une solution interne destinée aux agents de la Ville et aux invités.
 - **une solution externe destinée aux usagers avec un wifi public urbain gratuit sur le territoire dionysien.**

C. VILLE NUMERIQUE

DEPLOIEMENT DU WIFI PUBLIC URBAIN GRATUIT SUR LE TERRITOIRE DIONYSIEN

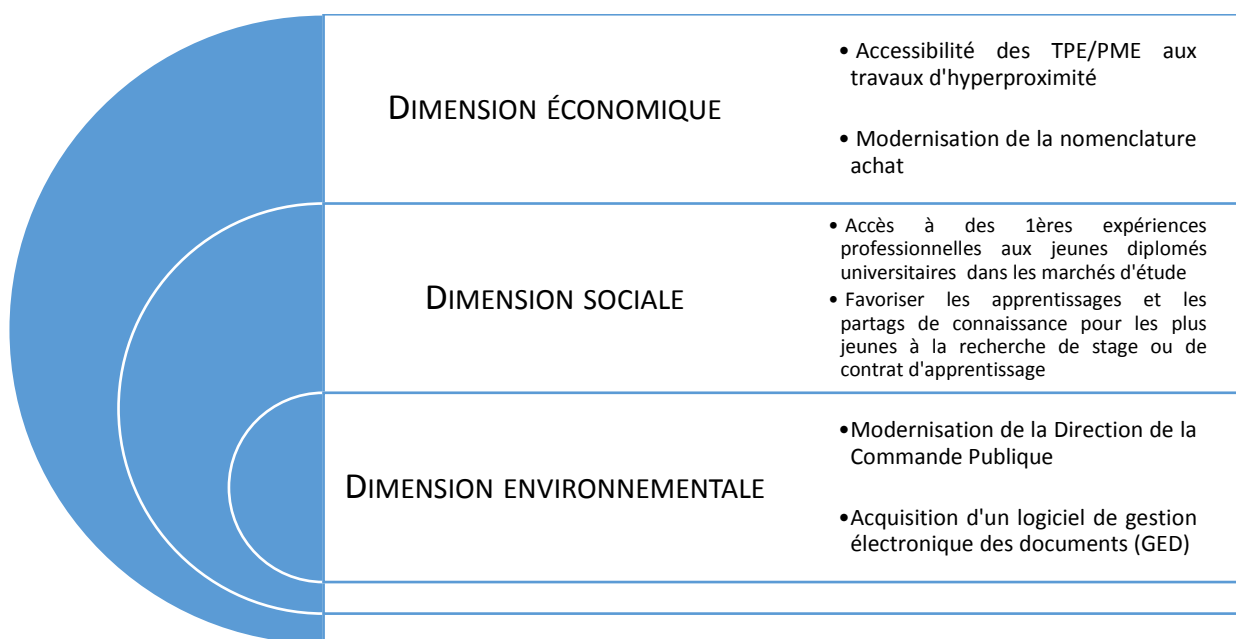
En parallèle des déploiements de fibre noire sur l'ensemble du territoire, il s'agira de poursuivre en 2021 **l'équipement des sites stratégiques en wifi pour les citoyens**. Ce déploiement sera conduit en lien avec les opérateurs et dans le respect des règles définies par l'autorité de régulation des télécommunications.

UN PORTAIL A DESTINATION DES CITOYENS

Un travail important doit être menée sur le portail Citoyen. Il est indispensable de comprendre que l'enjeu est principalement situé autour de la notion de **guichet unique**, car pour faciliter l'intégration de nouveaux téléservices, il est nécessaire de pouvoir identifier l'administré au niveau de chacune des applications métiers de la Ville. Un travail sera conduit en 2021 en ce sens, de même que pour apporter une amélioration significative au Portail citoyen par l'intégration de nouveaux téléservices alimentés par une majorité d'applications métiers de la Ville.

IV. UNE DEMARCHE D'ACHAT AXEE SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Commande publique est un levier contribuant au développement durable de son territoire, elle s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire, donnant la part belle au développement des circuits courts locaux, respectueux de l'environnement. Toutes les composantes du développement durable sont irriguées :



A. UNE DIMENSION ECONOMIQUE PLUS ACCENTUEE

La dimension économique a été développée ces dernières années, avec l'adhésion à la charte SBA - Stratégie du Bon Achat : cette démarche raisonnée et sécurisée contribue au dynamisme des TPE/PME locales, lesquelles ont obtenu 65 % des marchés notifiés sur ces 3 dernières années.

Cette dynamique sera confortée, permettant aux TPE/PME de traverser les conséquences de la crise COVID-19 à travers le programme de travaux d'hyper-proximité.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de poursuivre le travail sur la mise à jour de la nomenclature achat, afin qu'elle coïncide avec l'évolution des besoins de la collectivité. Cette étape s'inscrit dans le process de modernisation des services et de sécurisation de la politique achat de la collectivité.

B. UNE PERENNISATION ET UNE OUVERTURE A L'EMPLOI

La pérennisation des TPE/PME locales participe activement à la consolidation des emplois. La collectivité a fait la promotion de l'insertion sociale des personnes éloignées de l'emploi, avec l'intégration des clauses sociales principalement dans les marchés de travaux et de services. Ainsi, 23 000 heures de travail ont été réservées à ce public en difficulté en 2020 dans les marchés de nettoyage des locaux et d'entretien des grands espaces publics de la Ville (Cœur Vert Familial).

Seront notamment concernés, en 2021, les travaux de Construction du gymnase du Chaudron et les différents travaux d'aménagement intégrés dans le Projet de Rénovation Urbaine du Nord-Est Littoral (PRUNEL). Les marchés d'études et de prestations intellectuelles intégreront également des clauses d'insertion sociale à destination des jeunes diplômés universitaires, afin de les accompagner dans leurs 1ères expériences professionnelles.

Conjointement à la clause d'insertion sociale, une nouvelle approche sera développée auprès des entreprises : elles devront accompagner et favoriser les apprentissages, les partages de connaissance, ainsi recevoir régulièrement des stagiaires, des apprentis dans leur structure.

C. UNE REGLEMENTATION DES MARCHES « RESPECTUEUSE »

La dimension environnementale est largement intégrée dans les marchés de travaux, puisque les entreprises doivent mettre en place une démarche de tri et de gestion des déchets. Les filières courtes sont valorisées dans les critères de jugement des offres lorsqu'ils sont appropriés.

Outre la sélection de prestataires respectueux d'une démarche environnementale, le service poursuit sa modernisation, notamment à travers l'acquisition d'une application de Gestion électronique des documents, pour stopper la reproduction des dossiers marchés. Il est nécessaire de numériser l'ensemble des documents, et que ces derniers soient partagés avec l'ensemble des services de la collectivité offrant toutes les garanties de traçabilité, de stockage et d'archivage des documents.

V. UNE POLITIQUE DE SECURITE ALLIANT PREVENTION ET COERCITION

L'année 2021 sera marquée par des actions de la Police Municipale dans les prérogatives de police de proximité dans chaque territoire et chaque quartier au plus près de la population, pour une ville plus sécurisée où il fait bon vivre.

A. SECURITE RENFORCEE PAR UNE HYPER PROXIMITE

Cette hyper proximité se traduira par :

- La poursuite du développement du dispositif de vidéo-protection permettant d'étendre les champs couverts vers l'Est de la ville (PRUNEL) et de prendre en compte des lieux de grande fréquentation (abords des stations téléphériques, carré KTédral, abords des établissements scolaires, ...)
- La multiplication des points vigilance dans les quartiers pour une meilleure prise en compte de la préservation du cadre de vie selon le principe « le pollueur est le payeur » (lutte contre les nuisances sonores, olfactives, environnementales, les dépôts sauvages, ...), ceci en s'appuyant sur les Brigades Cadre de Vie, de Sécurisation et d'intervention de la police municipale et des Agents de Surveillance de la Voie Publique.

B. UNE SECURITE RENFORCEE PAR UN PARTENARIAT ADAPTE

- Le renforcement partenarial avec les services internes de la Ville, mais également avec les autres collectivités et institutions (CINOR, SODIPARC, ARS, Police Nationale...)
- La redéfinition de la convention communale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat qui définit la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale et détermine les modalités d'un partenariat efficient.

Parce que la **sécurité de nos concitoyens** est une préoccupation constatée de l'équipe municipale, la Ville souhaite renforcer le quadrillage du tissu urbain en matière de surveillance en déployant des caméras numériques supplémentaires en concertation avec la Police Nationale.

En 2020, la Ville a fait l'acquisition de caméras nomades (72 K€) pour optimiser la surveillance du territoire sur des problématiques à caractère sensible (dépôts d'ordures sauvages, visualisation de manifestations, etc.).

En 2021, dans le cadre du projet Téléphérique Urbain de Saint-Denis, il sera question d'intégrer 50 caméras supplémentaires sur la ligne Chaudron-Moufia-Bois de Nèfles (250 K€).

CHAPITRE 2 : L'HYPER PROXIMITE ET LES SERVICES TECHNIQUES

I. L'HYPER PROXIMITE AU CŒUR DU PROJET MUNICIPAL

Après avoir développé son projet de territorialisation, c'est maintenant l'hyper proximité qui est au cœur du projet politique de l'équipe municipale. L'offre de service mise à disposition des dionysiens dans les 20 secteurs de la Ville doit être consolidée, modernisée et adaptée aux attentes de la population. En effet, chaque usager doit disposer, au plus près de chez lui, des mêmes informations et des mêmes services, modernes et fiables, comme s'il se rendait à l'hôtel de ville central.

Les équipes des 20 Mairies Annexes et Centres Municipaux poursuivent leurs actions sous l'angle de l'amélioration continue des services en recherchant des gains de rapidité, qualité et de modernisation pour l'offre actuelle en état civil, action sociale, demande de logement.... Elles s'associeront, de plus en plus, à la mise en œuvre des dispositifs dédiés à la jeunesse, à la démocratie participative, au développement économique, et plus globalement à l'ensemble des politiques publiques ... afin que l'ensemble du territoire dionysien bénéficie de façon équitable des nouveaux projets de développement de la Ville.

De plus, le domaine public de la Ville de Saint-Denis ne cesse de s'étendre. Par ailleurs, les usages évoluent, avec une fréquentation accrue du domaine public par les habitants lors des animations culturelles, sportives, commerciales (marchés, braderies...). Cette utilisation de plus en plus intensive de l'espace public, combinée à une multiplication des matériaux utilisés, entraînent pour la Direction Coordination des Mairies Annexes une inflation constante des tâches à réaliser dans un délai bref. Ces évolutions rapides sur la quantité et la nature des interventions à assurer nécessitent une rationalisation des interventions des équipes de propreté poussée au maximum des possibilités.

En parallèle, fidèle à sa méthode de co-construction, la Ville a développé des modes d'interventions spécifiques, en partenariat avec les associations dont le GLEM et des opérateurs d'insertion (ALIE/BAC) afin de gagner en réactivité et rapidité d'intervention et d'entretenir ces espaces afin de contribuer au mieux vivre des dionysiens et à l'attractivité du territoire.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les orientations budgétaires 2021 de la DCMA qui seront marquées par la mise en place du projet de la nouvelle équipe municipale.

En terme d'organisation, la DCMA sera rattachée à la DGA hyper proximité et services techniques, ce qui permettra à la direction de pouvoir s'appuyer sur les services techniques, sur l'organisation du volet propreté, et sur le volet service à la population. La nouvelle organisation donnera aux mairies annexes et centres municipaux les moyens humains de l'organisation territoriale avec en outre la nomination des 9 « délégués de territoire » chargés d'accompagner le renforcement des services de proximité.

C'est donc dans ce cadre que les mairies annexes et centres municipaux poursuivront les missions régaliennes (état civil par exemple) et non régaliennes (aides sociales, etc.). Le renforcement des moyens, avec l'arrivée des délégués territoriaux, permettront une meilleure fluidité des politiques déconcentrées de la collectivité (gratuité du bus pour les jeunes, appui au logement, intervention technique....) dans leur relation à la population et aux partenaires.

Le projet de sécurisation doit se concrétiser de façon effective pour l'ensemble des sites afin de permettre aux agents de travailler dans des conditions optimum de sécurité et permettre ainsi un meilleur accueil des administrés.

La propreté et l'embellissement du cadre de vie dans les quartiers est également un axe majeur du renforcement de l'intervention des mairies annexes et centres municipaux. Il permettra de concrétiser le projet municipal de ville jardin. La Ville de Saint Denis veille à la qualité vie de ses habitants, qualité de vie qui est le fruit d'une attention constante aux questions garantissant l'harmonie de l'environnement, le respect du bien vivre ensemble et de la santé publique.

A cet effet, chaque canton est doté d'un technicien de propreté, dont la mission est de travailler à l'optimisation et à la rationalisation des ressources terrain ainsi qu'à la mise en œuvre des opérations "nettoy nout kartié". Avec le projet municipal d'embellissement et de fleurissement de la ville, les missions des équipes en régie seront amenées à évoluer ; de même, la nécessité d'une clarification des missions en matière de cadre de vie entre la Ville et la CINOR est essentielle pour les années à venir.

La Ville met tout en place pour accorder au naturel la place qu'elle mérite par le biais de travaux d'embellissement en mobilisant des chantiers d'insertion aménagement paysager.

Le PARÉ (Prévenir, Agir, Réprimer, Embellir) reste le cadre de référence pour la mise en œuvre du volet cadre de vie de la DCMA.

La diminution des ressources implique une mobilisation plus pointue des compétences des acteurs du territoire. La fonction managériale des Responsables de Mairies Annexes et Centres Municipaux doit être renforcée, et plus largement le niveau d'encadrement des équipes. Les Responsables doivent investir trois dimensions managériales attendues, à savoir le volet gestionnaire de ressources, le volet de l'expertise métier, et enfin le volet relatif au pilotage d'un collectif. Les quelques 350 agents des Mairies Annexes doivent, en effet, contribuer au mieux au développement et à la cohésion de chaque quartier de par leur expérience et au sein des missions qui leurs sont dévolues.

La réussite de ce projet, inscrit dans l'hyper proximité, repose aussi sur les moyens qui seront alloués aux mairies et centres municipaux, aussi bien sur le plan humain que le plan matériel. Le déficit en ressource est en effet aujourd'hui important sur chaque secteur.

II. UN BUDGET PARTICIPATIF ANNUEL POUR RENDRE CHAQUE DIONYSIEN ACTEUR DE SA VILLE ET DE SON QUARTIER

Dans une volonté d'accentuer la participation des citoyens dans les choix liés à l'amélioration de leur cadre de vie, la Ville a mis en place en 2018 un budget de proximité alloué aux conseils de quartiers, et dont l'enveloppe pouvait aller jusque 2 M€ annuels pour l'ensemble du territoire.

Cette expérience a montré plusieurs choses :

- La volonté réelle des citoyens de participer aux choix d'aménagement pour leur quartier ;
- la nécessité de mettre en place un process global accessible et transparent qui permette à tout citoyen une lisibilité et une visibilité essentielles à la confiance et à l'engagement ;
- le besoin de rapprocher la démarche des services opérationnels.

La nouvelle équipe municipale a placé la participation citoyenne au centre de son projet politique en faisant le choix ambitieux d'augmenter le **budget participatif**. L'ambition est claire : d'ici la fin de mandat, que l'enveloppe allouée soit de 10 M€, soit le plus important de France par habitant.

Porté par la DGA Hyperproximité et Services Techniques, la concrétisation des demandes portées par le citoyen gagnera en agilité et en réactivité. .

2021 sera donc la première année de mise en œuvre de ce budget participatif qui comporte plusieurs aspects interconnectés et indissociables :

- information précoce et régulière des dionysiens pour les impliquer au plus tôt dans la co-construction du dispositif, ce qui aura pour effet une meilleure appropriation citoyenne et une fluidité plus importante dans les échanges autour de « l'expérience-usagers »
- création d'instances de participations citoyennes d'hyperproximité : Comités d'Action Citoyenne (CAC) ;
- sélection d'une plateforme numérique de portage du budget participatif adapté aux besoins identifiés en interne et compatible avec l'environnement digital de la Ville ;
- accompagnement des citoyens dans leur volonté de soumettre des projets, de les défendre auprès des autres citoyens, puis à sélectionner les projets les plus pertinents pour leur quartier en fonction des besoins et des ressources disponibles ;
- renforcement de la transversalité, notamment avec la DGA Ville Citoyenne, pour permettre de la cohérence et de la complémentarité des porteurs de projet dans les territoires (projets de la ville, associations, politique de la ville, CAC...).

Aussi ce budget participatif peut devenir un outil impactant de l'hyper proximité qui permettra aux dionysiennes et dionysiens d'affiner l'intervention de la Ville sur leurs quartiers, dans leur quotidien et celui de leur voisinage. Une des clés de la réussite sera le travail de co-construction en amont du lancement de la plateforme, qui devra tenir compte des bilans des budgets de proximité, du diagnostic de la capacité d'agir des citoyens en fonction d'indicateurs territoriaux. Une communication adaptée pendant ce temps nécessaire permettra aux dionysiens de suivre, voire de participer à la réflexion et se préparer à soumettre des projets une fois la plateforme lancée.

III. UN PROJET DE VILLE MODERNE

A) UNE VILLE NUMERIQUE

Dans le cadre du projet Optique Intra Cité (OIC), la Ville poursuit le déploiement de son réseau privé de fibre optique pour permettre l'interconnexion des bâtiments communaux en très haut débit (THD).

En 2020, 15 sites situés dans les secteurs de la Source et de Bellepierre ont été fibrés (423 K€). De plus, l'implantation de la salle informatique de secours au Centre Technique Communal (CTC) a nécessité le renforcement de la liaison existante avec une fibre supplémentaire (78 K€).

En 2021, une liaison Très Haut Débit sera déployée entre le CTC et le garage municipal (163 K€).

Toujours en 2021, il s'agira de rendre opérationnel un marché d'exploitation et de maintenance pour un coût prévisionnel de 80 K€ / an (durée maximale de 4 ans) afin de garantir le bon fonctionnement de ce réseau.

L'objectif est d'accompagner une numérisation progressive des services qui permettra, à terme, en quelques clics d'effectuer la plus part des démarches administratives en ligne. L'objectif reste le même, garantir aux usagers un service de qualité, rapide et adaptés à leurs besoins (À vérifier svp)

Concernant la desserte du Très Haut Débit aux administrés, la Ville poursuit l'accompagnement des opérateurs télécoms Orange et SRR. Fin 2020, 90 000 foyers seront raccordables. Fin 2021, le nombre envisagé est de 112 000 points de raccordement (abonnements)

B. UNE VILLE AUX TECHNOLOGIES INNOVANTES

La poursuite de la transition écologique pour faire de Saint Denis une véritable ville écologique est un axe fort du projet politique. Cette préoccupation prioritaire, transversale et de tous les instants irrigue les choix en matière d'équipement de la ville. C'est pourquoi des technologies innovantes seront progressivement déployées notamment en matière d'éclairage public routier et sportif, telles que le photovoltaïque, la Led, la modulation intelligente de l'éclairage, la supervision à distance etc....

Elles permettront de mieux maîtriser la consommation énergétique, pour toujours garantir un confort respectueux de l'environnement aux usagers

En matière d'éclairage public routier et sportif, il s'agira de déployer progressivement des technologies innovantes afin de maîtriser la consommation énergétique, telles que le photovoltaïque, la Led, la modulation intelligente de l'éclairage, la supervision à distance etc....

En matière d'éclairage public routier, un plan de pluriannuel de renouvellement des équipements évalués à 5 000 points lumineux (30% du parc existant) a été acté.

En 2020, le déploiement d'une première phase comprenant 825 points lumineux Led (RN2-RN2A, Boulevard Jean Jaurès, Parc de la Trinité et Cœur vert familial) sera finalisé, pour un coût total de 842 K€ TTC. Diverses opérations ont aussi été conduites dans les écarts du chef-lieu (Montagne, Ste Clotilde, Chaudron, Bretagne, etc.), pour un coût de l'ordre de 350 K€.

En 2021 et 2022, il s'agira d'exécuter une seconde phase de remplacement de près de 4 175 points lumineux Led supplémentaires reliés à un logiciel de supervision. Ce déploiement démarrera dès l'an prochain, avec le traitement de 2 175 points lumineux au cours du 1er semestre, ce qui devrait générer une économie de 100 K€ sur la facture énergétique de la Ville de 100 K€ dès 2021.

Dans le cadre de la modernisation du Centre-Ville, la Ville a validé le renouvellement de l'éclairage public. En 2020, un certain nombre d'opérations, intégrant notamment la rue Pasteur, le Carré Piéton et l'illumination dans la zone piétonne de la rue Maréchal Leclerc, ont été effectuées, pour un montant de l'ordre de 200 K€. En 2021, une étude sera lancée pour préciser le périmètre des rues du Centre-Ville n'ayant pas encore fait l'objet d'une réhabilitation de l'éclairage public. Les points lumineux seront alors déployés au cours du 1er semestre 2021, dans le cadre du projet 5 000 points lumineux.

Ces enjeux de modernisation amènent aussi la Ville à poursuivre le raccordement des feux de signalisation routière à un poste de commandement (PC) pour superviser les équipements à distance et disposer d'une plus grande efficacité opérationnelle.

En 2020, un marché de travaux concernant l'optimisation de la détection des bus à l'approche des 34 carrefours à feux du site propre via une nouvelle technologie embarquée à onde courte a débuté, pour un coût de 900 K€ TTC (participation au fonds de concours CINOR à hauteur de 50%).

En 2021, la Ville réceptionnera ces travaux innovants et pourra étendre ce système sur d'autres axes tels que les rues BERTIN, Philibert TSIRANANA, etc....

En matière d'éclairage public sportif, un programme de reconversion des projecteurs à lampes en projecteur à led a été élaboré en concertation avec la Direction des Sports.

En 2020, plusieurs sites énergivores (tennis, football, plateaux verts et noirs, etc.) ont été équipés, représentant un budget de 250 K€.

En 2021, il s'agira de poursuivre la maîtrise de la consommation électrique des sites sportifs les plus énergivores. Notons, à ce titre :

- Le démarrage des travaux de rénovation de l'éclairage du « stade Jean IVOULA » en technologie led (900 K€),
- L'installation de cinq dispositifs de Gestion Automatisée des Éclairages Sportif (50 K€),
- Le déploiement de projecteurs à led dans divers sites sportifs (280 K€)

En matière d'accompagnement des **déplacements en mode « doux »**, la Ville a retenu, début décembre 2019, un groupement suite à un appel à projets relatif à la mise en place de stations en libre-service de vélos à assistance électrique (VAE). Pour des raisons liées au confinement, ce déploiement a été reporté à début 2021.

C. UNE VILLE AUX INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS STRUCTURANTS MODERNISES

La Ville poursuit sa volonté d'améliorer significativement la qualité, le confort et la sécurité des infrastructures routières au travers, un programme débuté en 2017. Ainsi 4 à 5 M€ seront à nouveau consacrés en 2021 à la voirie communale.

Par ailleurs, **l'entretien, la mise aux normes et la modernisation des bâtiments communaux** demeurent un volet important de l'action communale pour améliorer l'accueil des citoyens. Ils couvrent les crèches, les écoles, les bâtiments administratifs et historiques ainsi que les équipements sportifs.

Dans la perspective de la poursuite de la transition écologique et énergétique, la Ville optimise ses surfaces de production d'énergie verte en intensifiant la démarche partenariale avec les opérateurs du photovoltaïque pour valoriser les espaces bâtis municipaux. C'est donc dans une dynamique d'économie d'énergie et de développement durable que des centrales solaires ont été installées et continuent à l'être au sein de la commune.

Dans le domaine des équipements sportifs, la réhabilitation du complexe phare de la cité dionysienne, **le Stade Jean Ivoula**, se poursuit. **La plus grande centrale solaire de Saint-Denis** a été mise en service le 13 mars 2020.

Les travaux liés proprement dit à la réhabilitation et à la mise en accessibilité devraient s'achever en 2021.

Dans la même thématique, une centrale de 100 KW a été installée sur la toiture du gymnase de la Montagne., dont la mise en service a eu lieu en septembre 2020.

Ces deux actions ont permis de rendre autonome énergétiquement plus de 700 familles.

Par ailleurs, une centrale devrait être achevée au garage municipal fin octobre 2020 avec un renforcement de la charpente.

En 2021, deux projets qui ont été retenus au dernier appel d'offres de la CRE (Commission de régulation des Energies), à savoir, l'installation d'une centrale sur le complexe sportif de Champ Fleuri et une extension de la centrale du Gymnase de la Montagne devraient voir le jour.

D'autre part, la Ville s'est engagée dans l'implantation et la **création d'un gymnase sportif dans le quartier du Chaudron**, qui en fera un site de références à vocation sportives et de loisirs ouvert à tout type de public. En effet ce dernier comprendra notamment un terrain multi sports, un gradin, des vestiaires et des locaux techniques. Les travaux devraient démarrer au premier semestre 2021 pour un coût global de 3 M€.

Le sport constituant une école de la vie, la Ville poursuivra l'équipement des quartiers en gymnase multisports. Dans ce cadre, la procédure pour la réalisation d'un tel équipement sur le secteur de La Source se poursuivra en 2021.

En matière d'équipements culturels, la Ville va engager en 2021 les études programmatiques pour rénover le complexe du Grand Marché (halle + théâtre). Les études devraient être achevées en 2021 pour un lancement des travaux courant 2022.

IV. UNE VILLE SOUCIEUSE DU CADRE DE VIE DES CITOYENS

Améliorer le vivre ensemble en construisant un cadre de vie attrayant, convivial et adapté aux citoyens

A) UNE VILLE TOURNEE VERS SES USAGERS

Dans le domaine des équipements de déplacement publics, en réponse aux besoins croissants des usagers, la Ville a programmé, en 2020, le remplacement de l'ascenseur intérieur de l'espace République (70 K€).

En 2021, la réhabilitation complète de l'ascenseur panoramique de l'espace République sera mené, avec une fin de travaux prévue courant 3^{ème} trimestre (400 K€).

B) UNE VILLE OFFRANT UN CADRE DE VIE ATTRAYANT ET CONVIVIAL

a) La propreté et l'embellissement de la Ville

Saint-Denis, Ville propre, poursuit son engagement dans la **propreté** et l'**entretien** quotidien des grands sites et espaces verts publics. Il en est de même pour l'offre et l'entretien de toilettes publiques dans les espaces publics. Combinés au nettoyage mécanisé et piétonnier des grands axes routiers et des rues, ces actions quotidiennes représentent un effort annuel de 2 M€.

Parallèlement à l'objectif de propreté, la Ville a pour ambition **d'embellir les espaces publics**.

Grâce aux CAC, expérimentaux dans un premier temps puis déployés sur l'ensemble du territoire, les citoyens bénéficieront d'un outil adapté pour prendre la parole et participer directement aux décisions liées à l'amélioration de leur cadre de vie.

Un des axes prioritaires de cette mandature est de ramener **la nature en ville**, en y augmentant considérablement le nombre de **plantations d'arbres**, à raison de près de 2000 unités par an.

La Ville intensifiera donc son action de préservation de la **biodiversité en milieu urbain** en favorisant la gestion différenciée sur l'ensemble de ses espaces végétalisés, particulièrement sur le Cœur Vert Familial.

De plus, dans le cadre du projet de plantation des délaissés de voirie, la Ville privilégiera les espèces endémiques tout en promotionnant le patrimoine végétal réunionnais et en luttant contre les espèces invasives.

Sur le Barachois, un diagnostic paysager a été engagé en 2020 ; l'ambition étant de restituer aux dionysiens un espace planté et fleuri, agréable à vivre.

L'accent sera mis sur les entrées de Ville. Il en va de même pour les mairies annexes. Leurs devantures et les ronds-points menant aux mairies annexes seront embellis afin de créer des environnements agréables dans les quartiers.

Par ailleurs, une campagne de renouvellement des installations des aires de jeux sera engagée.

b) La lutte anti-vectorielle

La crise sanitaire liée à la dengue préexiste celle liée au COVID. Saint-Denis maintient donc ses actions de lutte anti-vectorielle. Malgré les difficultés en termes de moyens humains, la Ville a œuvré pour la mise en place d'une équipe de 30 PEC dédiés à la Lutte Anti-Vectorielle.

Durant toute l'année 2020, la Ville a maintenu ses actions contre la dengue. Les campagnes de désinsectisation et de désinfection se sont poursuivies, notamment dans les écoles avant la reprise des cours. Il en a été de même pour l'élagage et l'entretien des espaces verts.

Afin de maintenir un cadre de vie de qualité, les actions en matière de préservation de la santé publique et de **lutte contre l'insalubrité** seront anticipées.

Ces actions seront poursuivies, et renforcées au besoin.

c) La crise sanitaire liée au COVID

Face à la **COVID19**, la Ville a su s'organiser pour mettre en œuvre les dispositifs barrières pour la réouverture des classes, conformément aux mesures gouvernementales.

Dans le cadre des actions relatives à la sécurité sanitaire des agents et des administrés, des moyens logistiques et humains ont été mobilisés pour la mise en œuvre de l'atelier de fabrication des masques et diverses actions de solidarité (Poste, micro marchés, paniers fraîcheurs,...).

Parce que les agents de la Ville œuvrent au quotidien pour assurer la continuité du service public, des équipements de protections individuelles ont été commandés pour que les agents puissent reprendre leurs activités professionnelles en toute sécurité (800 K€). La Ville a également mené de multiples actions vis-à-vis du personnel communal, à savoir :

- Port du masque obligatoire pour les agents à compter du 10 août dans tous les sites municipaux
- Distributions de masques
- Diffusion aux encadrants du livret RH portant sur les procédures en cas de contact ou de positivité
- Redéploiement des agents communaux des sites fermés sur les écoles.
- Procédures de nettoyage / désinfection des locaux
- Etude en cours de l'organisme DEKRA sur l'application des protocoles sanitaires dans les écoles, en mairies annexes et mairie centrale.

Dans ce contexte, la Ville doit poursuivre son action et procéder à l'acquisition d'équipements de protection faciale, de produits d'hygiène et divers supports pour lutter contre l'épidémie de la covid-19. En effet, l'acquisition de ces éléments destinés au personnel communal, aux scolaires et aux administrés va permettre le respect des gestes barrières et de protection tel que préconisé par le gouvernement. La Ville dispose d'un stock pour répondre à ces besoins pour les prochains mois. A titre indicatif, ce sont 30 000 masques qui sont distribués chaque semaine aux agents. Il est nécessaire de s'inscrire dans un dispositif pérenne de gestion de cette crise, compte tenu de l'évolution et de la saisonnalité du virus.

Pour garantir une réactivité, il est proposé la mise en place d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant maximum, pour couvrir les besoins en termes de moyen de protection (masques, visières, thermomètre à infrarouge, gel et solution hydro alcoolique, etc.). Les commandes seront réalisées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire (estimation prévisionnelle : 1,3 M€ HT par an).

En 2020, l'épidémie de la COVID19 a perturbé la programmation événementielle. De nombreuses manifestations ont été annulées dans l'attente des prochaines annonces de l'Etat sur les nouvelles conditions d'organisation des activités rassemblant du public.

En 2021, selon l'évolution de la crise sanitaire, la Ville espère pouvoir relancer un programme de manifestations, évènements, dans le respect des contraintes et des gestes barrières, lequel programme qui contribue à créer du lien social et de l'activité économique.

d) Des véhicules plus respectueux de l'environnement

La Ville dispose d'un parc de véhicules et de matériels de quatre cents unités, lesquels sont mis à la disposition des services dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Compte tenu du diagnostic technique réalisé sur certains véhicules, de leur remise en état onéreuse, de leur kilométrage élevé et de leur vétusté, la collectivité propose chaque année une liste de véhicules qui devraient être réformés et sortis du patrimoine communal.

Dans sa politique de renouvellement de flotte, la Ville s'est tournée depuis plusieurs années vers les véhicules plus respectueux de l'environnement et électriques. Des voitures et des vélos électriques sont ainsi mis à la disposition du personnel. Les nouvelles acquisitions en remplacement se feront en tenant compte de cet objectif environnemental multimodal, sur la base d'une programmation pluriannuelle.

CHAPITRE 3 : LA VILLE CITOYENNE

La Ville de Saint-Denis porte pour les années à venir un projet d'hyper proximité et de participation active et effective des citoyens.

La société est en pleine mutation, la globalisation extrême a musclé le besoin de local. L'anonymat, l'impuissance à se faire entendre dans la mécanique de la globalisation génèrent chaque année des mouvements d'expression citoyenne divers et variés.

La Ville de Saint-Denis porte l'ambition de mettre toujours plus les citoyens au cœur de ses préoccupations en leur confiant notamment une partie importante de son développement et de son histoire aux dionysiens, dans leurs diversités, et leurs capacités à décider et à agir pour leur environnement immédiat. Qu'ils soient en représentation individuelle, organisés en associations ou usagers de l'action publique locale, les citoyens prennent la parole et sont écoutés.

Une réorganisation d'hyper proximité pour l'accès aux droits, l'émergence de Comités d'Action Citoyenne (CAC) et un budget participatif sans précédent concrétisent cette volonté.

A Saint-Denis, la participation des citoyens a une histoire. Saint-Denis est une capitale du dialogue, de l'écoute et de l'action concertée avec les citoyens (émission de radio Dialogue Dionysien tous les samedis, conseils de quartier, Audiences du Samedi par les élus dans chaque mairie annexe, réunions annuelles Saknoulafé, etc.). Cet axe politique est non seulement maintenu, mais amplifié. En effet, ce qui définit le citoyen c'est le contrat social implicite qu'il passe avec ses pairs. L'action publique locale se doit d'en être un des garants. Le citoyen concède à confier une partie de son pouvoir d'agir, de décider à des représentants dont il sait qu'ils sont capables de mettre en œuvre ce contrat social.

Le citoyen est un capital disposant de compétences. Elles peuvent devenir impactantes si les institutions les laissent agir voire les accompagnent en reconnaissant leur expertise-citoyenne. Plus que jamais, la société doit prendre conscience qu'elle repose sur des liens d'interdépendance qui peuvent, soit être des facteurs de vulnérabilité (en cas d'individualisme), soit des facteurs de résilience (système qui valorise la solidarité, la bienveillance, les compétences psycho-sociales...). Saint-Denis Ville Citoyenne souhaite donc mettre en œuvre les conditions d'émergence de ces valeurs-compétences dans le cadre de ses politiques publiques : écouter, des uns et des autres, pour comprendre et agir.

Faire société, c'est prendre conscience d'une communauté de destin, d'une communauté d'espaces de vie, et à partir de là, construire un projet commun qui soit durable. Plus que jamais, la transversalité et la circulation de l'information seront des facteurs de réussite de cette ambition citoyenne.

I. PROMOTION CITOYENNE ET POUVOIR D'AGIR

1) Diagnostic de la citoyenneté à Saint-Denis

Afin d'avoir une vision fine et cohérente de la citoyenneté à Saint-Denis, la Ville propose la mise en œuvre d'un diagnostic du territoire sur la capacité d'agir des habitants, à l'échelle globale mais aussi dans chaque quartier. En effet, pour décliner le projet ambitieux des 44 comités d'action citoyenne et être au plus proche de la réalité du terrain, il est nécessaire de bénéficier d'une cartographie de l'action citoyenne à Saint-Denis.

2) Plan de formation pour les acteurs de la citoyenneté

De même que le diagnostic est fondamental pour définir les orientations et les ajustements du projet, la formation est également un facteur clé de réussite. L'ambition de la Ville citoyenne est de travailler au plus proche des habitants, de co-construire les projets qui régissent les quartiers et qui marqueront le cadre de vie futur. Nous proposons de mettre en place un plan de formation / action à destination de tous les acteurs concernés par la citoyenneté : les élus, les services de la Ville et les citoyens.

3) L'expérimentation des 4 Comités d'action citoyenne, puis généralisation progressive sur les 44 micro-quartiers

La volonté de l'équipe municipale est de créer 44 micro-quartiers autour des 44 groupes scolaires existants, disposant chacun d'un Comité d'Actions Citoyennes. Les objectifs, à terme, sont de créer :

- des comités issus d'une véritable initiative citoyenne, de faire émerger et mettre en œuvre les projets des habitants et de leur offrir les conditions pour être acteurs de leur quotidien et de leur cadre de vie ;
- 44 Comités d'actions citoyennes, dans les quartiers autour de chaque école, qui permettront aux Dionysiens de passer de l'opinion à l'action en agissant au plus près de chacun.

Pour optimiser les conditions de réussite, la Ville propose une expérimentation sur 4 quartiers. Elle confrontera quatre situations de citoyenneté qui permettront d'enclencher l'émergence des CAC selon des méthodologies adaptées qui pourront ensuite être élargies aux autres micro-quartiers de la Ville de Saint-Denis. Pour cela, les CAC seront pourvus d'un budget de fonctionnement afin de proposer des actions citoyennes et conviviales sur leur périmètre d'intervention.

4) Les actions de citoyenneté pour préparer la mise en œuvre des futurs CAC

Bien que l'expérimentation des CAC porte sur 4 micro-quartiers, d'autres actions citoyennes seront soutenues sur l'ensemble du territoire : referendum, votation citoyenne, comites d'usagers ou pétition spontanée. Ceci, notamment, sur les projets d'aménagement ou de restructuration urbaine où elle est obligatoire.

La cohésion sociale, l'insertion professionnelle, la prévention ou le cadre de vie sont les politiques publiques qui rendent une Ville Citoyenne. Elles sont le substrat d'une capacité d'agir. Elles sont inscrites dans des documents partenariaux et structurants pour une cohérence des politiques publiques en faveur de la mobilisation des ressources publiques sur le territoire dionysien.

II. UN CONTRAT DE VILLE AU SERVICE DE LA CITOYENNETE, DE LA COHESION ET DE LA GESTION DE PROXIMITE

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a développé une ambition forte de l'État pour les quartiers et renouvelle durablement les outils d'intervention de la Politique de la Ville, à travers :

- Une nouvelle géographie prioritaire simplifiée et mieux ciblée,
- Un contrat unique intégrant les dimensions, sociale, économique et urbaine,
- Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés,
- La mobilisation prioritaire du droit commun de l'État et des collectivités territoriales,
- La participation des habitants à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

À ce titre, les Contrats de Ville conclus en 2015 constituent le cadre privilégié de cette concrétisation. Le Contrat de Ville de Saint-Denis a ainsi pour but d'améliorer les conditions de vie dans les quartiers et de susciter un nouvel élan autour des quatre piliers de la loi de 2014 :

1. Cohésion sociale,
2. Insertion et développement économique,
3. Habitat et cadre de vie
4. Citoyenneté.

La mobilisation nationale pour les habitants des quartiers a été adoptée en conseil des ministres le 18 juillet 2018 à l'issue d'une grande concertation. Elle comprend 40 décisions gouvernementales mettant en actes les orientations fixées par le président de la République pour «garantir les mêmes droits aux habitants», «favoriser l'émancipation» et «faire République» dans les quartiers de la Politique de la Ville. Les Contrats de Ville ont été prorogés par la loi de finances 2019 jusqu'au 31 décembre 2022 en cohérence avec les engagements de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, qui se déploient sur la durée du quinquennat.

Aujourd'hui, le Contrat de Ville entre dans sa 6^{ème} année opérationnelle. Ses principaux enjeux devant se situer sur les 4 piliers précités, il est proposé de concentrer les plans d'actions sur les engagements pris avec l'Etat et les partenaires en 2019.

Les 11 Quartiers Politique de la Ville :

Quartier	Nombre d'habitants
1. Domenjod	1 070
2. Butor	1 100
3. Primat	1 140
4. Bas de la Rivière	1 400
5. Source Bellepierre	1 500
6. Moufia les hauts	1 640
7. Moufia les bas	2 090
8. Vauban	2 030
9. Camélias	2 370
10. Bas Leclerc	2 390
11. Ste Clotilde Chaudron	19 610
Total	36 340 habitants

1) Le soutien à la structuration de la vie associative

Il est fondamental afin de construire du collectif, du vivre ensemble et de la solidarité. Les accompagnements nécessaires seront proposés afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.

La sollicitation des crédits politique de la Ville et ceux générés par l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des bailleurs sociaux seront comme en 2020 soumis à un appel à projet.

Pour cela, l'usage de nouveaux moyens de communication et d'information est nécessaire. Des mesures d'accompagnement devront être prises pour les structures associatives ainsi que pour tous les acteurs de terrain. Ces nouveaux outils auront aussi l'avantage d'être plus proche du citoyen et de faire preuve de transparence sur les actions portées par le Contrat de Ville.

Pour mémoire, les montants TFPB utilisés pour la commune de Saint-Denis ont été pour le passé de : 5 913 765 € (2015-2018), 1 803 857 € (2019).

2) Offrir aux enfants des quartiers prioritaires un cadre bienveillant

Il s'agit ici d'un objectif majeur au vu de la montée des incivilités dans les écoles, aux abords des écoles, dans les citées ou à la maison. Une première mesure mettant en place des acteurs dont les métiers se situent dans la prévention spécialisée, que ce soit des médiateurs, éducateurs de proximité ou de rue, des animateurs sociaux culturels, se poursuivra en 2021 en confirmant le financement des postes sur 7 QPV, plus le secteur de Marcadet. Ensuite, un travail étroit avec l'éducation nationale se consolidera pour faciliter les échanges, les rencontres entre les parents, les enfants et les équipes éducatives.

Suite à la période de confinement, la Ville a proposé dans une phase expérimentale **des vacances éducatives en pied d'immeuble**. Dans l'objectif de réduire le nombre de décrocheurs, la Ville, associée à des associations de proximité, a proposé au plus près des cités, des activités ludiques et éducatives ainsi qu'une partie « apprenante ». Après un bilan positif, ce dispositif, qui aura mobilisé plus de 500 jeunes en 2020, sera reconduit en 2021 sur toutes les périodes de vacances.

3) L'insertion sociale et professionnelle

Elle renvoie à une conception de l'insertion selon laquelle l'insertion sociale est préalable, sinon concomitante à l'insertion professionnelle. En effet, nous travaillerons plus particulièrement sur les capacités des habitants des QPV à subvenir à leur besoin, dans une autonomie matérielle et morale leur permettant de monter des projets de vie réalisables à plus ou moins long terme. Des dispositifs visant à l'insertion professionnelle seront travaillés et cofinancés avec les acteurs du droit commun afin de faire profiter aux jeunes des QPV d'un large choix de formations et d'emploi, que ce soit des contrats aidés ou autre. Un regard attentif sera aussi porté sur les actions visant à l'inclusion numérique.

4) La gestion urbaine de proximité

Elle est un outil du Contrat de Ville. Sa mise en œuvre doit se généraliser afin d'améliorer la qualité de vie au quotidien et au bénéfice des habitants des QPV. Toutes les actions de la TFPB en œuvre dans ce sens, il s'agira également de coordonner ces actions afin d'y associer les principaux interlocuteurs liés à la propreté des quartiers, à la maintenance et à l'entretien des espaces et à la régulation des usages.

Après 3 années d'exercice, la constitution et le fonctionnement des conseils citoyens va évoluer. Le bilan faisant apparaître des difficultés pour les habitants à être dans l'action et à assurer le lien avec le plus grand nombre, il a été décidé d'associer les conseils citoyens aux Comités d'Actions Citoyennes (C.A.C) qui seront mis en place. Pour cela, le Contrat de Ville apportera toute son aide à l'expérimentation de modèles qui soutiendront le pouvoir d'agir des citoyens. Ceci se traduira par de l'accompagnement des habitants avec un fond dédié (le FPH : fond de participation des habitants) mais également par la présence sur le terrain d'acteurs permettant une fluidité d'échange entre habitants et institutions.

Contrat de Ville 2015/2020...2022

	2015/2018	2019	2020/2022
Programmes d'actions	5 300 241 €	749 000 €	Signature du Protocole = Garantie des crédits jusqu'en 2022
Dotations politiques de la Ville	4 212 992 €	901 158 €	
TFPB	5 913 765 €	1 803 857 €	
Dispositifs associés (PRE/ASV)	1 172 000 €	344 000 €	
Moyens humains	3 990 647 €	809 952 €	
TOTAL	20 589 645 €	4 607 967 €	

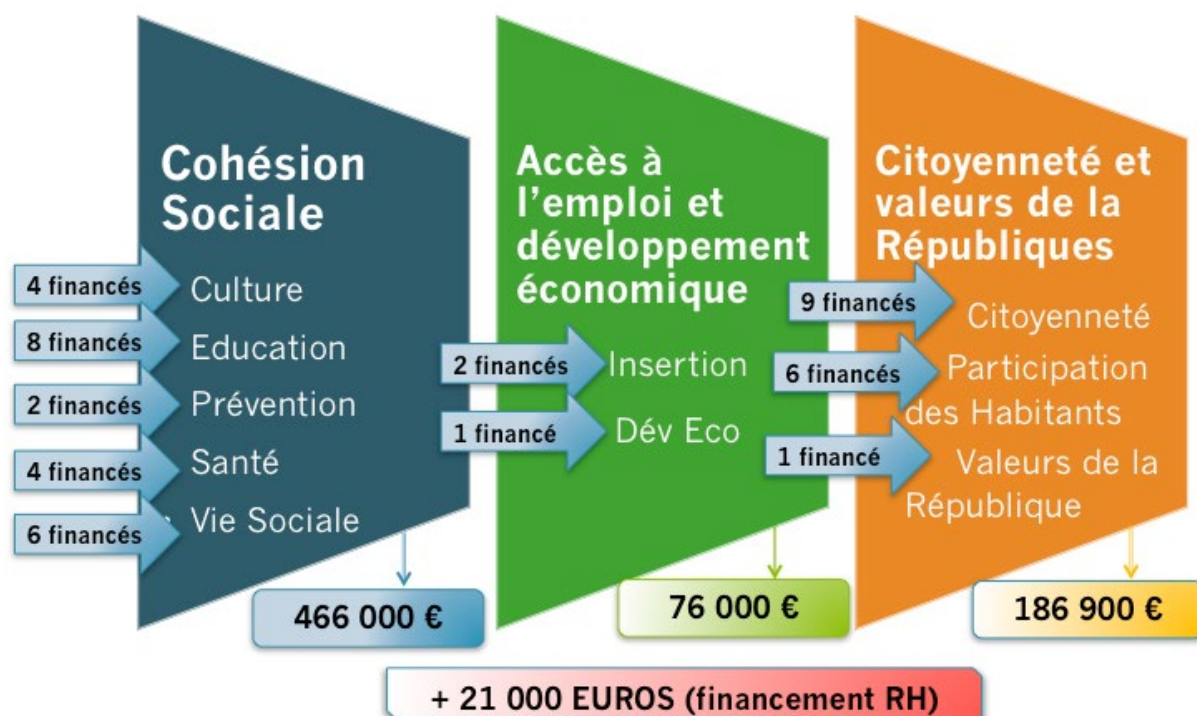
Territoire de Projet	Montant des subventions 2019													TOTAL
	Animation	Accomp Asso	Culture	Vivre ensemble	Sport Loisir	Santé	Prévention	Education	Insertion	Citoyenneté	Dev Savoirs Faire	Jardins	Résiduel AR	
1	5 000 €		14 800 €	9 650 €	3 500 €	0 €	0 €	2 200 €	11 000 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €	54 150 €
2	9 000 €	20 000 €	5 000 €	20 000 €	0 €	0 €	22 000 €	26 500 €	0 €	9 500 €	0 €	3 000 €	0 €	115 000 €
3	0 €	0 €	13 000 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €	2 000 €	25 000 €	8 000 €	0 €	1 400 €	0 €	53 400 €
4	16 000 €		5 500 €	2 000 €				7 500 €	7 500 €	25 000 €	10 000 €		5 633 €	79 133 €
5	4 000 €		16 000 €			16 000 €	12 500 €	12 000 €	3 000 €	5 200 €			11 700 €	80 400 €
6			13 300 €	1 000 €	6 000 €	3 500 €		3 000 €		8 000 €			0 €	34 800 €
7	6 000 €		12 000 €	26 000 €		2 000 €				13 000 €		47 000 €	0 €	106 000 €
8		19 000 €	8 000 €						35 000 €	11 000 €		12 500 €	0 €	85 500 €
9	20 000 €		8 000 €							11 500 €	27 500 €		5 633 €	72 633 €
Tout secteur			5 000 €			13 017 €		12 000 €		23 000 €			5 600 €	58 617 €
TOTAL	60 000 €	39 000 €	100 600 €	62 650 €	9 500 €	34 517 €	34 500 €	65 200 €	81 500 €	122 200 €	37 500 €	63 900 €	28 566 €	739 633 €

DONNEES 2019

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205001-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

44 projets subventionnés

749 000 euros



III. UNE CONTRACTUALISATION AU SERVICE DU PROJET SOCIAL ET TERRITORIAL

La Ville de Saint-Denis entend bien démontrer l'ambition qu'elle donne à la Solidarité de manière globale, en plaçant la Famille au centre de ses politiques publiques.

Alors que la précédente Convention Territoriale Globale (CTG) représentait une enveloppe de plus de 110 M€ avec un cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à hauteur de 60 M€, une nouvelle convention, pour la période 2021-2024, sera renégociée et élaborée avec la CAF.

La Famille sera au centre de ce conventionnement stratégique pour les dionysiens, compte tenu des volumes financiers majeurs qu'il ancre sur le territoire dionysien de la Petite Enfance, au logement et au cadre de vie en passant par la jeunesse, l'autonomie, l'insertion sociale, l'accès au droit ou encore l'animation locale.

Cette CTG contribuera à favoriser la transversalité dans l'action de la municipalité en faveur de la Solidarité.

IV. L'ACADEMIE DES CAMELIAS : UN CENTRE SOCIAL INNOVANT POUR SAINT-DENIS

Au fil des années, le comité d'usagers a travaillé avec la Ville sur la conception d'un projet social adapté correspondant à une structuration en centre social en collaboration avec les services de la CAF.

Cette structuration répondait en effet, parfaitement à un axe majeur de participation citoyenne dans l'élaboration de projets thématiques adaptés et à l'image du quartier et des besoins quotidiens des habitants avec comme fil conducteur l'intergénérationnalité, l'inclusion sociale et l'insertion des plus fragiles, sous forme de tutorat et de partage de compétences.

Véritable espace de vie social et lieu de citoyenneté, l'accent sera mis sur la conception d'un projet social concerté et co-construit avec les habitants de ce vaste territoire afin de capitaliser les initiatives de la population et de valoriser des modes d'actions collaboratifs, solidaires et participatifs.

Ainsi, la co-construction citoyenne sur la programmation et les champs d'action prochains de l'Académie est bien avancée. Un axe de travail prioritaire se dégage de ces premières concertations : *travailler, de manière efficiente et impactante sur ce quartier, sur un écosystème d'acteurs agissant sur les champs de l'insertion et de l'inclusion sociale des jeunes.*

L'Académie, bien au-delà de ses missions de centre social, de lieux d'activités culturelles et sportives, aura pour mission fondamentale d'être un centre intergénérationnel où l'accompagnement de la jeunesse de ce quartier devra s'activer par l'échanges entre pairs : par le partage de savoir-faire entre jeunes et aînés, par la formation via des professionnels sur les champs du développement local ou encore sur l'impulsion d'engagement citoyen et ce, dès le plus jeune âge, par le biais de dispositifs divers et variés.

Dans le but de concrétiser cet axe fort, l'Académie, au nom de la Ville, s'est positionnée sur l'appel à projet « *Repérer et mobiliser les public invisibles* », lancé par la DIECCTE. Elle a été lauréate en novembre 2019. Ce qui a abouti à la signature d'un contrat de consortium, le mardi 25 février 2020, entre différents partenaires engagés sur ce projet. Il décrit les actions portées par chacun de ses membres, la méthode de synergie et les outils de coordination pour la réalisation optimale du projet globale, en intelligence collective et collaborative.

L'année 2021 sera donc une année de plein fonctionnement et de poursuite de structuration pour ce nouvel outil territorial, lequel a permis en 2020 le repérage de près 600 jeunes avec pour objectif d'inscrire au moins 50% d'entre eux dans des parcours d'inclusion.

V. UN CONTRAT LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE NOUVEAU A L'IMAGE DES ENJEUX ACTUELS DU TERRITOIRE

L'Etat adopte pour 2020-2024 une nouvelle Stratégie Nationale de la Prévention de la Délinquance avec comme axes prioritaires :

- La prévention de la délinquance des plus jeunes
- La protection des personnes vulnérables
- L'implication de la population et de la société civile
- Une gouvernance adaptée à chaque territoire avec une coordination entre les différents acteurs

En parallèle, la Ville décline une nouvelle stratégie territoriale qui intègre entre autres :

- le renforcement de la prévention dans l'environnement scolaire, contre notamment les incivilités, le harcèlement et les discriminations, en éduquant à la tolérance et au respect de chacun
- la protection des victimes de toutes formes de violence et de discrimination, dont la lutte contre les violences intra familiales.

Il s'agit réellement de prévenir la bascule des citoyens les plus vulnérables dans la délinquance en traitant en amont les risques de rupture avec la citoyenneté et donc en renforçant la cohésion sociale.

La stratégie de prévention de la délinquance est un axe transversal à l'ensemble des politiques menées par la Ville. Lorsque la Ville mène une politique associative ambitieuse, une action éducative sans précédent, qu'elle soutient l'action culturelle ou la promotion du sport et de ses valeurs, elles participent à la prévention de la délinquance. La prévention de la délinquance est donc un système qui implique une mobilisation partenariale pour former un réseau de confiance qui garantit une action concertée et donc efficace.

L'axe de l'hyper proximité est là aussi essentiel, il correspond à la fois à la sécurité du quotidien et la tranquillité publique. Plusieurs Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) seront ainsi actionnés, sur une durée déterminée, sur les secteurs où le cumul des difficultés justifie une intervention concrète et immédiate de l'ensemble des acteurs sous l'impulsion de la Ville. Il peut s'agit de problème de cohabitation, de nuisance, d'environnement scolaire ou de sécurité routière...

Pour atteindre cet objectif de participation et de cohésion citoyenne, la Ville peut compter sur sa politique en faveur des associations, en faveur de l'insertion ainsi que sur la structuration des affaires règlementaires.

VI. SOUTENIR LES INITIATIVES DES BENEVOLES, PROMOUVOIR LE TISSU ASSOCIATIF, GARANTS DU VIVRE ENSEMBLE DANS LES QUARTIERS

L'animation sociale dans les quartiers de Saint-Denis, les politiques sportives, culturelles, de cohésion ou encore de prévention, pour n'en citer que quelques-unes, sont le fruit d'un investissement du champ associatif et par là-même de leurs conseils d'administration et de citoyens bénévoles.

Les associations sont des acteurs majeurs du Vivre Ensemble d'une Ville.

Le parti pris de la Collectivité est de travailler en partenariat resserré avec le tissu associatif pour garantir la cohésion sociale et l'émergence de projets innovants dans les quartiers afin que les bénévoles deviennent des acteurs de la communauté dionysienne. Les bénévoles, citoyens acteurs du projet de leurs quartiers, sont une ressource pour le territoire.

L'enjeu, compte tenu des attentes fortes mais également des contraintes budgétaires, sera de mettre en cohérence les projets associatifs et le projet municipal.

Cette volonté forte de la Ville se concrétisera en 2021 par :

1) L'attribution de subventions aux associations

La Ville soutient les projets de plus de 400 associations sous forme d'attributions de subventions. Il s'agit d'un soutien volontariste des actions culturelles, sportives, sociales, d'éducation, de jeunesse et d'insertion contribuant à la cohésion sociale et territoriale de la Ville.

Pour cela, la Ville souhaite pouvoir travailler avec l'ensemble du tissu associatif pour créer des dynamiques collectives, en lien avec la feuille de route des quartiers, et donner ainsi toute sa place à l'Education Populaire.

Certaines associations pourront être accompagnées dans la réorganisation de leurs actions en cohérence avec l'action municipale par la mise en œuvre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) ou dans le cadre de la territorialisation de la Maison des Associations, à savoir 4 antennes au lieu d'une seule afin de répondre au mieux à leurs demandes de plus de proximité ou en favorisant la mutualisation des locaux et des équipements.

2) Le prix du bénévolat

Le prix du bénévolat sera maintenu au service de la valorisation des acteurs et dirigeants d'associations (une centaine/an) pour récompenser et remercier l'action bénévole sur leur territoire.

3) L'accompagnement et la formation des acteurs et dirigeants associatifs

Des sessions de formations seront mises en place en faveur des dirigeants d'associations et des adhérents dans le développement des connaissances administratives et réglementaires, ainsi que dans l'initiation et la pratique de l'outil informatique.

Il s'agira aussi de les accompagner dans la recherche de co-financements et développer leur capacité d'agir.

4) La mise en place de forums

Ces forums seront territorialisés et travaillés en amont avec les associations de quartier pour faire émerger leurs besoins. Ils permettront par la suite, de valoriser et « faire connaître leur savoir-faire » lors d'un « forum de l'unité des associations dionysiennes ».

Pour ce faire 9 rencontres territoriales associatives sont prévues à l'échelle des territoires de projets.

5) La création d'une plateforme d'échange associative

Cette plateforme internet d'échange servira à renforcer la vie associative sur le territoire dionysien. Elle permettra aux acteurs œuvrant dans ce champ de pouvoir partager, échanger sur des informations utiles et nécessaires au bon fonctionnement de leurs associations ou de leurs actions, ou autres. Elle permettra aussi aux associations de

communiquer sur leurs activités afin d'associer le plus grand nombre dans le partage des expériences et ainsi apprendre de l'autre.

VII. L'INSERTION PROFESSIONNELLE POUR UNE AUTONOMIE ET DES PERSPECTIVES DANS SA VILLE

Elles reposent sur des dispositifs et des partenariats efficaces, pilotés, coordonnés et donc amplifiés au profit des dionysiens :

1) Ateliers et Chantiers d'insertion (ACI)

Avec un objectif 2020-2026 de 200 ACI d'hyper proximité sur tout le territoire, la Ville s'inscrit dans la coordination des projets en transversalité avec les associations, les acteurs de l'IAE, les institutions et le service public de l'emploi. Afin de garantir une cohérence des réalisations dans les quartiers, une révision des process, des lieux et des contenus sera déployée. Il y a aura notamment une formalisation des engagements et des partenariats techniques

Au-delà des objectifs d'Insertion par l'Activité Economique, les programmations ACI soutiendront la mise en œuvre des axes des projets municipaux.

VILLE JARDIN

- Cheminement d'embellissement avec des codes couleurs en veillant au respect de la signification des lieux-dits (ex; plantation de jamalacs dans la cité des jamalacs)
- Création de jardins partagés, potagers et familiaux en lien avec les habitants, associations, équipes territoriales et bailleurs sociaux

VILLE DURABLE

- Développement de projets ESS dans les domaines de la mobilité douce et du recyclage
- Lien avec la thématique de mobilité douce (ex ; VELOCE, Plan VELO, TAO, Téléphérique, etc..)
- Lien avec la thématique du recyclage et de la valorisation des déchets (ex ; Ressourcerie numérique, mobiliser urbain en bois de palette, etc..)

VILLE FRATERNELLE

- Programme de réhabilitation des logements sociaux (env 500 logements LTS et diffus)

VILLE AMBITIEUSE

Chantiers d'insertion qui permettront de lier la formation dispensée avec les métiers en tension et le besoin en main d'oeuvre des entreprises du secteur marchand

2) Favoriser la mise en parcours d'insertion pour les Dionysiens :

L'objectif est de favoriser la mise en parcours de formation des Dionysiens, et notamment les plus jeunes d'entre eux. Pour cela, la Ville crée des espaces d'opportunités pour les demandeurs d'emploi en lien avec les structures pilotes de la formation professionnelle et de l'alternance. Elle se positionne donc comme un facilitateur dans l'identification du public cible en mobilisant les équipes territoriales et celles de l'hyper proximité

Il s'agira concrètement de formaliser les partenariats à travers des conventions fixant les engagements et objectifs de chacune des parties tel qu'engagé dès 2020.

Etre proactif sur la mobilisation des dispositifs et faire évoluer les actions en fonction des nouvelles mesures relatives à l'insertion par la formation (ex ; PIC, PLAN PETREL, PLAN DE RELANCE) sera un objectif fort de cette mandature et cela dès 2021.

Une ingénierie de réseau formalisée avec Pole Emploi et les organismes satellites permettra de créer des parcours d'insertion pour les Dionysiens rencontrant des difficultés socio-professionnelles sur les bases suivantes :

- Orientation des publics nécessitant des diagnostics individuels.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205001-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

- Co-construction d'ateliers d'insertion pouvant prendre des formes variées telles que job dating, matinée de recrutement, information collective « engagement dan out kartié », ateliers collectifs « prépare ton avenir », forums d'insertion d'hyper proximité.
- Développement la clause sociale dans les marchés publics et suivi socio-pro des bénéficiaires.
- Mobilisation de supports pédagogiques pour les associations d'insertion au service de l'intérêt général (ex ; PEC LAV – Lutte Anti Vectorielle ; PEC Environnement ; PEC Animation et Médiation dans les quartiers)
- Consolidation des partenariats avec le RSMA et les métiers de la défense sur le thème de l'engagement.

3) Axe relation entreprises :

Recenser les entreprises installées sur le territoire ou en demande d'installation pour créer des passerelles vers l'emploi (immersions, stages, job étudiants, insertion professionnelle). La formalisation de ces partenariats permettra de créer les espaces de rencontre entre l'offre et le besoin d'emploi.

La création de synergie entre les chambres consulaires, les entreprises, le SPE, le SIAE, les centres de formation, les institutions et la mairie de Saint-Denis facilitera la mise en parcours des publics visé.

VIII.UN PACTE REGLEMENTAIRE POUR FACILITER LE VIVRE ENSEMBLE

1) La qualité du service rendu en matière d'Etat civil

Face à la complexité de la réglementation état civil, aux nombreuses formalités administratives qu'elle génère, les citoyens ont de plus en plus besoin d'être guidés dans leurs rapports avec l'administration communale. L'amélioration de l'accueil constitue ainsi indéniablement une attente, à laquelle la modernisation des services municipaux doit répondre, pour faciliter les démarches des citoyens d'abord, mais aussi pour donner une meilleure image du service public.

En 2021, la priorité sera d'améliorer la qualité de services rendus aux administrés. L'organisation du service état civil devrait être encore optimisée afin de maintenir le niveau de service public existant tout en réduisant les délais d'attente.

L'e-administration sera soutenue par un encouragement des administrés à privilégier l'utilisation du portail citoyen. Pour ce faire, les moyens humains et informatiques affectés à la gestion dématérialisée des demandes d'actes d'état civil devront être renforcés. Les télé-services offerts aux usagers seront élargis : ces derniers pourront ainsi avoir la possibilité de prendre leurs rendez-vous en ligne directement sur le portail internet de la Ville.

Le système de « *communication électronique de données d'état civil* » (COMEDDEC) a deux objectifs : simplifier les démarches administratives des usagers, en leur évitant d'avoir à produire eux-mêmes une copie de leur acte d'état civil, mais également limiter la fraude documentaire.

Le raccordement total rétabli en septembre 2020 devra être poursuivi en 2021 et pérennisé, ce qui impliquera une action concertée des services état-civil central et annexes.

Les supports de communication destinés au public, notices d'information, etc feront l'objet de mises à jour et seront réédités sur des supports adaptés à une meilleur pédagogie. Leur mise en ligne sur le site internet de la Ville permettra également une meilleure vulgarisation de la réglementation état civil.

Le public pourra être accueilli au sein de nouveaux locaux permettant une meilleure fluidité de la circulation au sein des zones d'accueil du public. La distinction des missions d'état civil des affaires réglementaires (passeports, cartes nationales d'identité, légalisations, etc.) fera l'objet de mesures d'organisation interne.

Une réflexion sera menée pour une meilleure adaptation des horaires d'ouverture au public, ce qui impliquera le cas échéant une réforme du temps de travail et du régime des heures supplémentaires et permanences en vigueur au sein du service.

2) Elections

Après la mise en place du Répertoire Electoral Unique, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019, les services ad hoc vont entamer une démarche de déconcentration des prestations offertes dans ce domaine (inscriptions et recensement militaire) auprès de l'ensemble des dionysiens, sur tout le territoire.

Il s'agira de permettre à l'usager d'avoir un service de proximité plus efficace et réactif, avec une qualité de traitement équivalente et uniformisée au plus proche du citoyen (formations des agents, redéploiement du logiciel, séminaires d'échanges, faciliter l'accès aux plates-formes numériques...).

3) Efficience et réactivité de la police administrative

La mise en œuvre des pouvoirs de police de la maire en matière de tranquillité, sécurité et salubrité publiques vont se poursuivre et se développer pour gagner en efficience et réactivité. Le traitement des friches urbaines (terrains privés abandonnés) et des épaves de véhicules (VHU) fera l'objet d'une attention particulière. Les différents services de la Ville poursuivront la démarche transversale entreprise avec l'intercommunalité et les services de l'Etat, et d'autres partenaires afin d'unir les différentes forces en présences dans l'intérêt de la santé publique. La démarche d'amélioration du cadre de vie sera un leitmotiv de la Ville citoyenne, écologique et fraternelle, et les pouvoirs de police de la maire ont pleinement vocation à agir en ce sens.

4) Affaires funéraires

Le centre Funéraire constitue un service incontournable dans la vie de tout citoyen. Aussi, Dans le cadre du projet « Saint-Denis ville fraternelle » et « Saint-Denis ville citoyenne », la municipalité entend améliorer les conditions d'accueil des familles endeuillées, mieux accompagner les familles dans les démarches administratives et donner une place aux citoyens dans les projets en cours (consultation, participation..).

Ainsi la municipalité souhaite développer et mettre en place à terme un SAAF (service d'aides aux familles. Ce guichet Unique sera basé au centre Funéraire de primat.

Avant de finaliser ce projet de SAAF, différents projets seront développés, dans le respect et l'intérêt des usagers, en conservant le double objectif de « modernisation » et de « participation citoyenne ».

Il s'agira donc de prendre le temps d'expérimenter, d'inventer, d'innover.

CHAPITRE 4 : LA VILLE AMBITIEUSE

Faire de Saint-Denis une Capitale ambitieuse, une ville bienveillante qui accompagne ses habitants - jeunes et moins jeunes -, et où chacun trouve sa place pour être acteur de la communauté dionysienne, passe par davantage de modernité, de solidarité et d'attractivité.

Saint-Denis est une ville moderne avec des femmes et des hommes de talents, qui s'inscrit depuis plusieurs années dans la modernité, la solidarité et l'attractivité :

- moderne, avec des infrastructures de haut niveau, où l'Education joue un rôle fondamental dans le développement des petites et des petits dionysiens ;
- solidaire, car la Ville offre à ses habitants des lieux de rencontres artistiques, sportives, culturels, afin de faire naître une nouvelle génération de dionysiens capable demain d'être heureux et épanouis dans leur vie ;
- attractive par un rayonnement pensé à divers niveaux (culture, sport, économie, etc.).

L'Objectif est pourtant d'aller plus loin, de poursuivre la construction de la ville, en valorisant son capital humain, avec la volonté de renforcer les liens économique, touristique et agricole sur le territoire, pour faire rayonner SAINT-DENIS.

I. L'EDUCATION : UNE GENERATION AMBITION A L'ECOLE DU BONHEUR

Depuis 2008, la Ville de Saint-Denis s'engage pour l'émergence d'une Génération Ambition en faveur de la jeunesse. L'école primaire est devenue alors la priorité de son action publique : 12 ans d'engagement d'une politique éducative volontariste, décrite dans le Projet Educatif Global (PEG), et conduite avec détermination pour construire une école qui offre les mêmes chances à tous.

Le PEG, c'est 464 millions d'euros investis dans l'éducation des petits dionysiens en 12 ans.

Le PEG, c'est proposer les meilleures activités, les plus variées, gratuitement, pour chaque enfants des écoles de Saint-Denis.

Le PEG, c'est forger une Génération Ambition à la fois fière de son histoire et ouverte sur son environnement indo-océanique et européen.

Une nouvelle étape s'ouvre, celle de la bienveillance, de l'Ecole du bonheur.

A. ECOLE DU BONHEUR: LA BIENVEILLANCE AU COEUR DU PROJET EDUCATIF

Un climat scolaire serein est une condition essentielle pour assurer les bonnes conditions de travail, le bien-être et l'épanouissement des élèves. La grande masse des violences en milieu scolaire est constituée d'actes d'incivilité et de violences ordinaires souvent mineures mais répétées. L'action publique fait porter ses efforts prioritairement sur la lutte contre toutes les formes de harcèlements, violences quotidiennes que l'école de la République ne peut accepter.

C'est dans ce cadre que s'est créée le **Comité de Pilotage « Ecole Bienveillante »**.

- 5 écoles pilotes ont été déterminées : Lilas Bois Noirs, Michel Debré, Bouvet, Chaumière, Topazes.
- Un groupe de travail pluridisciplinaire a établi un diagnostic partagé des actions existantes et des projets proposés par l'ensemble des acteurs de l'école concernée (parents, enseignants, Casnav,...).
- Outre les travaux et les aménagements demandés dans ces écoles pour améliorer les conditions de travail, la sécurité des élèves et des personnes, d'autres actions phares sont proposées par et pour les écoles pour favoriser le développement de l'école bienveillante.

C'est dans ce contexte que la Ville souhaite devenir partenaire d'UNICEF France et obtenir le label « Ville Amie des Enfants » pour la période 2020-2026. Une Ville amie des enfants est une ville qui s'engage à respecter les droits de l'enfant. C'est une Ville dans laquelle la voix, les besoins, les priorités et les droits des enfants font partie intégrante des politiques, des décisions et des programmes publics.

Confortée par les résultats des premières expérimentations et la consolidation d'un cadre de suivi et d'évaluation proposé par l'UNICEF, la bienveillance à l'école s'appliquera de manière transversale sur les différents axes du projet éducatif.

B. L'ÉCOLE DU BONHEUR: AMBITIEUSE PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESTIME DE SOI

a- La pause méridienne : un temps éducatif, santé et bien être

1) La restauration scolaire au service du bien-être et de la santé des enfants

La Ville de Saint-Denis apporte une attention particulière à la qualité de sa restauration scolaire. Bien manger, c'est assurer aux enfants l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante. Bien manger, c'est éduquer dès le plus âge aux bonnes habitudes alimentaires, qu'elles soient liées à la nutrition, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la protection de l'environnement.

Servir des repas de qualité sous le contrôle d'un nutritionniste reconnu :

La confection des plans des menus sera établie selon le plan alimentaire sur 6 semaines, sous le contrôle d'un nutritionniste qualifié. Ces plans des menus feront l'objet d'une présentation à la commission des menus et d'une évaluation dans le courant de l'année 2021.

Les finalités de ces plans doivent concourir à garantir aux élèves non seulement l'équilibre nutritionnel, mais également des repas variés et appréciés. Ainsi, le choix des produits s'effectuera dans le cadre des marchés publics en privilégiant les productions locales et les produits issus des circuits courts. De même, la qualité recherchée des produits devra participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Toujours en alliant un souci de bien-manger à des préoccupations environnementales de premier ordre, un repas végétarien est proposé aux enfants une fois par semaine.

Afin d'asseoir la qualité des repas, les chefs de cantine et le personnel des restaurants scolaires suivront un programme de formation-accompagnement dans l'utilisation des fiches techniques des recettes

Maintenir l'éducation nutritionnelle à l'école :

A La Réunion, plus d'une personne sur deux est obèse ou en surpoids. C'est aussi le département où l'on compte le plus de diabétiques en France. La situation est particulièrement préoccupante pour les enfants. Une étude de l'ARS et du Rectorat montre que plus de 26 % des enfants de La Réunion en CM1 sont en surpoids, dépassant largement les proportions métropolitaines.

Partant de ce constat, la Ville souhaite améliorer l'état de santé des petits dionysiens, notamment en agissant sur l'un de ses déterminants : la nutrition. Le plan national nutrition santé vise à améliorer l'état de santé via quatre axes :

- Réduire l'obésité et le surpoids dans la population ;
- Augmenter l'activité physique et diminuer la sédentarité à tous les âges ;
- Améliorer les pratiques alimentaires et les apports nutritionnels.
- Réduire la prévalence des pathologies nutritionnelles.

Les actions menées par la Ville auprès des écoles maternelles rentrent tout à fait dans ce cadre. Initiée en 2016, l'action éducation nutritionnelle se poursuivront en 2021 auprès des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des parents, par la mise en place d'ateliers pédagogiques autour de la nutrition et d'un accompagnement pédagogique autour de l'équilibre du petit déjeuner. L'action vise aussi à favoriser la mise en œuvre, par les enfants, des repères de consommation et d'activités physiques pour prévenir le surpoids et ses complications. Les parents et l'équipe éducative seront associés à la démarche. Les agents des restaurants scolaires bénéficieront

LES PILIERS DU MODÈLE VILLE AMIE DES ENFANTS EN FRANCE



© UNICEF - Guide Ville amie des enfants 2020/2026

1ts UNICEF 2020/2026



Accusé de réception en préfecture
 974-219740115-20201031-205001-DE
 Date de télétransmission : 06/11/2020
 Date de réception préfecture : 06/11/2020

C. L'ÉCOLE DU BONHEUR: AMBITIEUSE PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESTIME DE SOI

également d'un accompagnement sur le grammage des portions à servir.

2) Des activités périscolaires ciblées sur le développement personnel

L'ARE

La Ville de Saint-Denis ayant fait de la réussite éducative une priorité, cela se concrétise notamment par le développement d'activités périscolaires, gratuites, réalisées sur l'ensemble des écoles de la Ville : l'A.R.E. Celles-ci se déclinent par période, de vacances scolaires à vacances scolaires, soit 5 périodes dans une année.

Chaque année se sont au moins 160 ateliers, sur diverses thématiques (sport, culture, développement durable, loisir créatif, numérique et multimédias, etc.), qui sont proposés sur l'ensemble des écoles élémentaires et primaires du territoire. La Ville de Saint-Denis a souhaité par ailleurs développer un socle commun à toutes les écoles pour développer l'estime de soi pour tous les élèves.

Le partenariat avec la SPL OPE permet la mobilisation d'animateurs au bénéfice de l'encadrement des enfants, 112 services civiques médiateur de la Réussite éducative interviennent auprès des enfants sur ce temps éducatif important.

En 2021, il conviendra de renforcer le partenariat avec la SPL OPE.

Pour la rentrée 2020/2021, la Ville a proposé de reconduire l'engagement de 175 volontaires en service civique pour lutter contre le décrochage scolaire des élèves dans les 44 écoles publiques élémentaires, dont 24 en REP et REP+. Ceux-ci animeront des ateliers des ateliers sur le thème de la bienveillance et participeront au verdissement des écoles pour améliorer le cadre de vie et lutter contre la chaleur dans les classe de manière écologique.

L'Institut Municipal des Langues et des Cultures

L'Institut Municipal des Langues et des Cultures a pour mission de favoriser l'apprentissage des langues et cultures étrangères, et plus particulièrement celles des différentes communautés qui composent la société réunionnaise, participant ainsi à une meilleure solidarité dans la ville et contribuant ainsi au « vivre ensemble péi ».

Puisque l'éducation est un axe phare de la Ville, cette année encore se maintiendra la pratique linguistique et l'apprentissage de nouvelles sonorités proposées par son Institut Municipal des Langues et Cultures (IMLC), qui a vu son action se renforcer avec les 12 ans du dispositif Plan Anglais, l'arrivée de nouvelles langues dans les écoles, ainsi de propositions de modules en Patrimoine culturel.

A partir de 2021, il conviendra de renforcer les compétences linguistiques en faisant de Saint-Denis une ville trilingue. Pour cela, il faudra impulser l'accueil bilingue créole/français sur le temps de la pause méridienne en renforçant notamment les ateliers du patrimoine réunionnais.

Il s'agira aussi, en lien avec les partenaires comme le Rectorat, l'institut Confucius, l'Université de mettre en place un « Laboratoire de langues vivantes étrangères (LVE) » qui s'adaptent aux nouvelles contraintes sanitaires, avec notamment des ateliers en visio conférences ou avec des supports vidéo. Ce laboratoire pourrait être expérimenté dès la rentrée de janvier 2021, sur 2 écoles par circonscription (découpage éducation nationale).

b- Les vacances scolaires : « apprenantes et éducatives »

La pandémie ayant fortement impacté les territoires, sur le plan sanitaire, économique mais aussi social, la Ville de Saint-Denis a souhaité concevoir les réponses les plus adaptées à la prise en charge des jeunes (de 6 à 15 ans) qui ont subi un décrochage éducatif pendant la période de confinement.

La volonté a été de leur faire bénéficier des vacances conjuguant un programme sportif, culturel, ludique mais aussi pédagogique tout en garantissant la sécurité publique.



Le projet a eu pour objectif majeur de mettre en place des activités « hors les murs » en pied d'immeubles afin de toucher au mieux le cœur de cible.

Il a ainsi été décidé d'associer une partie apprenante au programme ludique. L'objectif était également d'atteindre le public des quartiers prioritaires ayant décroché de tout cadre éducatif pendant et après la période de confinement et de leur proposer une offre au plus proche de leur domicile.

Le projet a été travaillé en partenariat avec l'éducation nationale, la DJSCS, la CAF et la DACOI. L'objectif majeur a été de proposer une offre complémentaire et non une offre concurrentielle aux autres dispositifs de droit commun.

Compte tenu des points de réussite de ces vacances éducatives en pieds d'immeubles (« Vepi») - au regard de divers critères : adaptation du projet au territoire, mobilisation de la cible, proximité des lieux d'activités, mobilisation des parents, des associations de quartier -, cette action « Vepi » sera reconduite en 2021 sur les périodes des petites et grandes vacances.

D. L'ÉCOLE DU BONHEUR: ECOLOGIQUE, FRATERNELLE ET CITOYENNE PAR L'OUVERTURE SUR LES AUTRES ET L'ENVIRONNEMENT

a. Une école écologique

i. Des cours ilots de verdure et cultivées par les élèves

Afin de participer au verdissement de la Ville et d'améliorer le confort thermique et la sérénité dans les cours d'école, un travail de verdissement des cours qui ne le sont pas encore sera progressivement réalisé. Il devra être porté dans le respect des règles de sécurité et en tenant compte des contraintes d'entretien de ces espaces par l'implantation de variétés locales.

Dans la dynamique de ce qui existe déjà dans différents projets d'école, les potagers scolaires seront encouragés et facilités pour favoriser le retour à la terre mais aussi l'éducation nutritionnelle avec les actions de l'IREN mais aussi l'organisation d'opérations « fraich attitude » dans les quartiers, en lien avec les CAC.

ii. La restauration scolaire respectueuse de l'environnement

Les enjeux sont de divers ordres : mettre l'accent sur la qualité nutritionnelle des produits, réduire l'empreinte carbone en privilégiant les distances courtes entre les producteurs et les cantines, privilégier la production locale. L'objectif affiché sera d'atteindre 80 % des achats issus des productions locales.

b. une école solidaire

iii. La restauration scolaire solidaire

La restauration scolaire constitue un service non obligatoire que la Collectivité met au service des familles. Celle-ci est présente sur l'ensemble des écoles publiques de la Ville, garantissant quotidiennement un repas à chacun des enfants inscrits à la cantine. Elle est de ce fait très appréciée des familles, d'autant qu'elle est suivie d'une période de surveillance et des activités périscolaires proposées par la Ville.

Le gaspillage alimentaire est une réalité dans toute restauration collective. Même si son volume est moins élevé dans les restaurants scolaires que dans les restaurants collectifs commerciaux, lutter contre le gaspillage alimentaire sous toutes ses formes est indispensable. Le projet de restauration solidaire vise à partager avec les publics fragiles les repas préparés non consommés des cantines scolaires. En 2021, un travail sera engagé avec le tissu associatif dans le cadre de l'hyper proximité en lien avec les CAC.

iv. La gratuité de la cantine

Cette opération de gratuité de la cantine, débutée en 2015, a permis à environ 84 % des élèves rationnaires résidant sur la commune de Saint-Denis de bénéficier de la gratuité de la cantine. L'objectif est de poursuivre cet effort de solidarité envers les familles pour atteindre la totalité des familles.

c. L'école ouverte et citoyenne

v. Les CAC et le Conseil des enfants

Des initiatives de concertations seront déployées au sein des écoles :

- La commission des menus et de la restauration scolaire composée des représentants de la collectivité, de l'éducation nationale, des parents d'élèves et des associations organisatrices d'activités sera associée à la décision des nouveaux plans alimentaires et des menus.
- Une association des usagers sera mise en place afin d'évaluer la qualité des plats servis. Les enfants seront fortement associés à ces démarches de co-construction, dans une logique d'éducation à la citoyenneté.
- La remobilisation des conseils d'écoles afin d'optimiser ce lieu d'échanges.

Cette dynamique sera enrichie d'un Conseil des enfants qui sera expérimenté en 2021 et des Comités d'Actions Citoyennes positionnés sur chacun des 44 groupes scolaires afin de permettre aux parents, aux jeunes et aux habitants du quartier en général d'agir sur leur environnement immédiat.

vi. Une interface avec les parents modernisée

Par ailleurs, afin de favoriser l'hyper proximité et le service rendu aux usagers, la mise en place du portail citoyen « portail famille » représente une première étape pour :

- Le développement d'un guichet unique qui centralisera et facilitera toutes les démarches administratives des familles : inscriptions scolaires et cantine en ligne, inscriptions aux activités périscolaires, à l'école de musique...
- La réduction du taux d'impayés pour la facturation cantine : puisque les familles pourront payer leur facture en ligne sans avoir besoin de se déplacer.

d. L'intelligence collective au cœur du fonctionnement des écoles

vii. Des équipes soudées au sein de chaque école

La nouvelle organisation de la Ville intègre le projet éducatif global et la restauration scolaire dans une même direction afin d'assurer une étroite collaboration au sein des écoles et de permettre une transversalité des actions menées en matière éducative. Cette organisation sera accompagnée dans sa mise en œuvre afin de conforter l'esprit d'équipe au sein de chaque école. Les équipes pédagogiques seront associées à la démarche. Ce management d'équipe est nécessaire au développement de la culture de bienveillance sur les écoles. Il ne peut cependant s'impulser qu'en parallèle d'une démarche de formation des agents et d'une politique volontariste et qualitative de gestion des ressources humaines

viii. L'accompagnement et la formation du personnel : des gages de qualité

Pour assurer une rentrée des classes pour la nouvelle année scolaire 2020/2021 dans de bonnes conditions, la Ville a mis en place une formation de deux jours pour rappeler sur l'application importante des gestes barrières et expliquer les règles du protocole applicable dans les écoles maternelles et élémentaires. 596 agents ont participé à ces journées d'information et de formation.

La Caisse des Ecoles (CDE) poursuivra l'accompagnement de la Direction de l'Education par le recrutement, la gestion directe et la mise à disposition d'agents en Parcours Emplois Compétences (ATSEM, secrétaire, cantinière, etc.), de vacataires linguistiques de l'institut Municipale des Langues (IML) ainsi que chargés de la surveillance de la pause méridienne.

La restauration étant un métier sans cesse en évolution, un plan de formation sera mis en place. Seront privilégiées les formations en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire dans le cadre de la mise en œuvre du plan de maîtrise sanitaire. La satisfaction des convives étant également une priorité, les agents bénéficieront d'une formation sur les techniques culinaires, notamment pour améliorer le goût et la présentation des plats.

La restauration étant aussi un métier technique, il importe de faciliter chaque jour le travail des agents. En lien avec les équipes en charge des conditions de travail des agents, un accompagnement sera donc proposé aux agents de restauration scolaire dans le cadre d'une démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS). Puisque $\frac{3}{4}$ des agents permanents sont âgés de plus de 50 ans et éprouvent de plus en plus de difficulté à assurer leurs missions, un rééquilibrage en matière de ressources humaines sera initié, avec le recrutement de personnes plus jeunes et qualifiées dans les métiers de la restauration scolaire.

E. L'ECOLE DU BONHEUR : DES CLASSES EQUILIBREES, DES RESTAURANTS SCOLAIRES MODERNISES ET UN DEVELOPPEMENT NUMERIQUE MAITRISE

a. Développement de la scolarité et carte scolaire

Afin de promouvoir la solidarité et l'égalité des chances, l'un des axes de la politique éducative est de développer des solutions d'accueil pour les moins de trois ans. A ce jour, 365 places pour les enfants de moins de trois ans sont disponibles en Très Petites Sections et dans les classes passerelles. Ces dispositifs, qui ont pour vocation à créer les conditions d'une première socialisation et à soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale.

C'est aux mêmes fins que la Ville de Saint-Denis s'est inscrite pleinement dans le dispositif de dédoublement des classes. Au total, la Ville dispose de 193 classes à demi-effectif pour accueillir l'ensemble des CP et CE1 concernés.

Pour la rentrée 2020/2021, les classes de grandes sections sont limitées à 24 sur les 46 écoles maternelles de la Ville et 18 écoles voient leurs effectifs réduits entre 12 et 20. 17 classes ont fait l'objet d'une rénovation afin de pouvoir répartir les élèves dans des conditions optimales.

Pour la carte scolaire 2021, il conviendra d'insister sur le dédoublement des classes de Grande Section, selon les disponibilités des capacités foncières disponibles dans les écoles maternelles.

Parallèlement, la Ville mène une étude de révision de la sectorisation des écoles publiques de Saint-Denis, ainsi que l'élaboration d'un schéma directeur de ces établissements scolaires. Il s'agit de veiller à un rééquilibrage des secteurs et les écoles qui connaissent déjà une saturation de leur capacité d'accueil. La finalisation de cette étude devra, en outre, proposer l'implantation de construction de nouveaux groupes scolaires, tenant compte du projet de dédoublement des classes de Grande Section, du doublement des classes passerelles pour renforcer l'égalité des chances.

b. Travaux et équipements dans les écoles et les cantines

i. Le bâti revisité notamment dans une logique de confort thermique et sonique

Une nouvelle programmation est à enregistrer pour une dizaine d'écoles, sur :

- La rénovation des blocs sanitaires
- Le ravalement des façades
- La pose de jalousies
- Etanchéité à plus grande échelle avec un isolant sur le bâti existant

Dans le cadre du confort thermique et sonique des solutions innovantes seront expérimentées sur différentes écoles suite au diagnostic thermique réalisé en 2019/2020 : revêtements intérieur isolants, extracteurs d'air

solaire ou éolien, tôles « coverlite » des sur toiture (potentiellement en panneaux photovoltaïques), lames d'air et des panneaux fibro-ciment pour les bardages.

Cela passera également par le biais du marché mobilier qui intègrera les normes favorisant la limitation des bruits, comme par la confection et le remplacement des rideaux occultants dans les écoles.

ii. Les restaurants scolaires

Amélioration des conditions d'accueil des enfants dans les réfectoires

La plupart des cantines scolaires ont été construites depuis plus de 40 ans, aux normes de l'époque, et ont fait l'objet de travaux de maintenance et d'aménagement au fil du temps. Cependant, certains sites nécessitent d'être réhabilités pour se mettre en conformité réglementaire (sécurité, sonorité) et offrir des conditions d'accueil plus agréables et adaptées aux enfants (confort de la salle de restauration, du mobilier et du sol anti bruit, brasseurs d'air et fontaines à eau, etc.). Un programme de réhabilitations sera donc élaboré et inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de la Ville.

Amélioration de l'environnement de travail du personnel

La qualité des repas préparés repose souvent sur la qualité de l'environnement de travail du personnel des cantines. En raison de l'état des bâtis, un plan pluriannuel de réhabilitation des cuisines sera mis en place (pour leur remise aux normes : bâtiments, réseaux), en prenant en compte la poursuite de la modernisation des équipements de cuisine (matériels de cuisson, de conservation, de préparation, de service) engagée depuis 2018 et qui se poursuivra en 2021.

Le projet de cuisines territoriales

En 2021, le projet d'installation de cuisines territoriales sera relancé afin de moderniser, dans un cadre pluriannuel, notre appareil de restauration scolaire et d'optimiser nos ressources tout en restant dans une logique d'hyper proximité et de qualité des repas.

c. L'école numérique

La Commune construit aujourd'hui les écoles du Saint-Denis de demain, en s'inscrivant dans le plan numérique national. En donnant accès aux nouvelles technologies à tous les enfants des écoles élémentaires, la Ville offre une formation ancrée dans la modernité : classes numériques mobiles, services numériques (E.N.T) pour tous les acteurs de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents, etc.).

La commune a eu l'ambition d'équiper en classes numériques mobiles les 44 écoles élémentaires. En 2020, les derniers établissements ont été pourvus (équipements, câblage informatique, logiciels pour un Environnement Numérique de Travail (ENT)). 17 500 élèves ainsi que leurs parents sur tout le territoire dionysien disposent donc d'un compte E.N.T., après un investissement communal de 1,8 M€ sur 4 ans. Grâce à cela, la Ville a contribué à assurer en 2020 la continuité pédagogique, facilitée par l'Espace Numérique de Travail (ENT One) mis à disposition de l'Académie de la Réunion et des écoliers de la Ville.

En 2021, dans le cadre de cette crise sanitaire inédite, il conviendra de développer des modalités pour continuer à favoriser « l'école à distance » notamment pour des familles se trouvant en situation de « fracture numérique ». Il est aussi à noter que la prochaine cohorte des jeunes engagés volontaires du Service Civique pourra être missionné pour accompagner élèves et professeurs dans l'appropriation de ces outils.

La Ville met à disposition des écoles du matériel informatique, téléphonique et de reprographie. Afin d'en assurer la maintenance, un recensement des matériels devant faire l'objet de remplacement a été réalisé. Pour 2021, il s'agira de pourvoir en partie à ces remplacements, de même que de continuer à assurer la continuité pédagogique, notamment par le suivi de maintenance des copieurs.

II. LA JEUNESSE : POURSUITE D'UN PARCOURS VERS L'AUTONOMIE

Cette nouvelle mandature constitue une opportunité majeure dans les perspectives de développement de notre politique jeunesse. La jeunesse dans son ensemble, à travers ces âges, ces aspirations et ces situations, est un élément central qui transcende le nouveau projet municipal. Elle incarne l'ambition de la municipalité de porter un regard global et bienveillant dans l'élaboration agile et stratégique du nouveau plan jeunesse.

L'autonomie, la mobilité, l'engagement citoyen ou encore la créativité sont des moteurs qui rythmeront tout au long de la mandature l'évolution du parcours jeunesse. La volonté de la Ville est de permettre aux jeunes dionysiens d'évoluer de manière épanouie et responsable dans leur environnement local, national et international.

A. PARCOURS JEUNESSE : L'ACCOMPAGNEMENT BIENVEILLANT A LA SORTIE DE L'ECOLE DU BONHEUR

Sortis de l'école du bonheur, la Ville souhaite que les jeunes puissent poursuivre leur épanouissement grâce à un accompagnement bienveillant. Le passage vers la vie adulte est une transition délicate, et la Ville souhaite rassembler les différents acteurs institutionnels, associatifs et les jeunes eux-mêmes pour imaginer une synergie autour de leurs projets individuels et citoyens.

Il s'agit ainsi de mobiliser les services de la Ville en transversalité, les partenaires institutionnels et associatifs, pour avoir une approche individualisée là où les parcours sont les plus semés d'embûches.

Au sein de l'entreprise municipale, le parcours jeunesse sera amplifié par une dynamique de transversalité innovante et solidaire, assurée par des directions telles que l'insertion, l'économie, la prévention, le sport ou la culture... mais aussi tout simplement au travers d'un accueil administratif facilitateur pour les premières démarches de la vie adulte.

Sur le territoire, le parcours jeunesse permettra à la collectivité de renforcer ses partenariats et de développer une plus grande coopération afin que chaque acteur, institutionnels, économiques, associatifs, citoyens soit partie prenante des projets en faveur de la jeunesse dionysienne. Cela se traduira par le lancement en 2021 de la déclinaison de plateformes territoriales de parcours (à l'image de celle des Camélias).

B. LA MOBILITE, MOTEUR ESSENTIEL DE L'AUTONOMIE DES JEUNES

a. Les Bourses de Voyages Jeunes

Depuis 2015, près de 2 500 jeunes âgés entre 6 et 30 ans ont bénéficié d'un accompagnement de la Ville pour la réalisation de leurs projets de voyages à travers le monde. Plus de 40 destinations sur l'ensemble des continents, la concrétisation de nombreux projets culturels, sportifs, pédagogiques et linguistiques ou encore d'économie et d'insertion.

Pour 2021, ce sont 500 nouvelles bourses de voyages qui seront attribuées, en priorité aux jeunes qui n'ont jamais voyagé ainsi qu'aux jeunes dont les projets ont été annulés en raison de la crise sanitaire.

b. Saint-Denis Bus Gratuit

A ce jour, ce sont plus de 16 000 jeunes, âgés entre 6 et 19 ans, de tous les quartiers, qui se déplacent librement et de manière responsable sur le territoire nord et dionysien tout en participant à l'éco-citoyenneté.

La Ville entend étendre progressivement le bus gratuit à tous les jeunes de moins de 26 ans. C'est ainsi que la mesure s'étendra en 2021 aux jeunes adultes de 19 et 20 ans, et ce dès janvier prochain. Cette extension du dispositif vers un nouveau public vise notamment à amplifier le recours de ceux-ci aux transports en commun, tout en soulageant leur budget et celui de leur famille.

c. Le Pass' Permis de Conduire Citoyen

Nombreux sont les jeunes qui obtiennent leurs permis de conduire chaque année, et accèdent donc à une plus grande autonomie, leur permettant d'être plus libres, plus réactifs dans leurs déplacements quotidiens, de sillonner l'île ou simplement d'avoir un avantage supplémentaire quand il s'agit d'une recherche d'emploi. Néanmoins, si le nombre de permis délivrés est en constante progression, il est aussi constaté un nombre croissant d'accidents de la route chaque année.

Dans un but cohérent et solidaire, cette nouvelle mesure, qui sera lancée en 2021, permettra aux jeunes citoyens de bénéficier d'un accompagnement au financement de leur permis de conduire. Cet avantage citoyen sera associé à un jalon fort du parcours jeunesse, celui de l'engagement citoyen, puisqu'il permettra au jeune bénéficiaire de s'engager dans l'intérêt général au profit de la sécurité routière afin de sensibiliser les usagers de la route et ainsi participer à la diminution des conduites à risques.

Les volontaires en service civique accueillis par la Ville, déjà acteur de l'engagement citoyen, seront pleinement concernés.

C. L'ENGAGEMENT CITOYEN, UN MOTEUR DE CREATIVITE DANS LA CITE DIONYSIENNE

a. Le volontariat en service civique

300 offres de missions en volontariat service civique sont aujourd'hui proposées par la Ville. Agir au sein du service public, dans l'intérêt général auprès des usagers, telle est la raison d'être de ce dispositif piloté par les services de l'Etat et mis en œuvre par la municipalité, le tissu associatif et l'engagement des jeunes.

Dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de ce dispositif, la Ville s'est déjà engagée à maintenir son offre en la matière, ce qu'elle fera donc en 2021.

b. Le Conseil des Jeunes Dionysiens – Le Conseil Dionysiens de la Vie Etudiante

Prendre en compte la sensibilité, le regard, l'expertise d'usage que le jeune porte sur son quartier, sur sa ville. Permettre aux jeunes volontaires, de s'investir, de s'engager de manière inclusive dans la Cité sur les sujets qui les touchent et qui les concernent. Développer des espaces de rencontres, des moments de partages et de créativité pour que chacun puisse prendre sa place et s'exprimer durablement autour de la mise en œuvre du plan jeunesse. Le CDVE aura pour objectif de traiter avec les étudiants les problématiques en matière de logement, santé, études, déplacements.

c. Jeunesse En Lèr

En 2021, l'opération Jeunesse En Lèr fera l'objet d'une organisation participative connectée à l'ensemble des acteurs jeunesse du territoire. Ces opérations seront pensées, réalisées et mises en œuvre en harmonie dans le parcours jeunesse. Celles-ci pourront permettre aux jeunes d'être en lien direct avec des professionnels, associatifs, créant ainsi des espaces privilégiés d'échanges et d'informations jeunesse. Par exemple, sur la thématique insertion, les prochaines opérations Jeunesse En Lèr pourront accueillir des jobs dating en présence des entreprises, ou encore sur le thème de l'engagement, des séances de rencontres autour des dispositifs du RSMA-A et du volontariat en service civique.

III. LE SPORT ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE POUR REVELER DES AMBITIONS ET VIVRE MIEUX

L'année 2021 sera placée sous le signe de l'ambition à travers une politique sportive mise en place et centrée sur le bien vivre ensemble et le bien-être. Ainsi, l'offre sportive proposée par la Ville (dispositifs, interventions des éducateurs, manifestations, etc.) sera davantage orientée vers les besoins des territoires. De même, des nouveaux concepts sportifs favorisant l'hyper-proximité seront mis en place (licences sportives solidaires, maison sport-

santé, plan vélo...). En matière d'équipements sportifs, un plan de modernisation sera proposé pour satisfaire le plus grand nombre d'administré(e)s.

A. UN PLAN D'ACTION D'HYPER-PROXIMITE D'OFFRE SPORTIVE ACCESSIBLE A TOUTES ET A TOUS

a. En milieu scolaire pour 2020/2021

Ce plan d'action en milieu scolaire passera notamment par :

- La poursuite de l'intervention des éducateurs sportifs (ETAPS) auprès des élèves, à travers des propositions d'activités variées (danse, basket-ball, handball, VTT, pelote Basque, football, golf, etc.) dans les 37 écoles, ainsi que dans les classes ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), IME (Institut Médico-Educatif) et diverses associations de Sport Adapté et Handisport.
- La continuité du dispositif « Savoir Nager » (plus de 2 400 enfants de CM2, représentant 101 classes) et du « Hors Savoir Nager » (de la maternelle au CM1) ;
- La coordination de la pause méridienne (15 éducateurs, 3 vacataires dans 18 écoles primaires).

b. Le sport pour tous en 2021

Hors du cadre scolaire, il s'agira de coordonner les différents dispositifs proposés à un public divers, à savoir :

Pour les jeunes :

- Les écoles municipales des sports, un dispositif offrant 575 places aux enfants de 15 mois à 10 ans, avec 23 activités sportives proposées, dont la Danse en nouveauté et 6 disciplines sportives pour les plus petits (baby). A noter que le dispositif a été décentralisé en 2020 dans différents quartiers (exemples : danse à Domenjod, Judo au Moufia, Karaté à Bellepierre, tennis à Primat, gymnastique à la Montagne, etc.).
- Les Bons Plan Vacances, avec l'intervention des éducateurs auprès de 1 500 enfants.
- « Nout Kartié Sport'Bien », dispositif porté par les associations sportives des quartiers de la ville et encadré conjointement avec les ETAPS et vacataires (750 jeunes), et dont le principe est de faire découvrir 1 sport par jour sur 1 semaine aux enfants pendant les petites vacances scolaires.

Pour les personnes en situation de handicap :

- accompagnement du développement du Haut-Niveau pour les athlètes porteurs d'handicap, avec notamment la continuité du Centre d'Entraînement ; ce centre accueillant, depuis 6 ans, 30 jeunes s'entraînant principalement en athlétisme et encadrés par les ETAPS.
- dispositifs « Ecole Municipale des Sports » et « Elle est Sport » aux enfants et femmes.

Puisque le sport se conjugue également au féminin, avec un regard plus fin porté aux besoins spécifiques des dionysiennes, le dispositif « **Elle est Sport** » sera déployé dans les différents quartiers de la ville pour être au plus proche des dionysiennes. **675 femmes** pourront donc s'inscrire dans 18 activités sportives (exemples : fitness à Saint François, au Brûlé ou au Bas de la Rivière, body balance à Marcadet, self-défense à Bois de Nêfles, etc.).

Pour plus de 2 000 seniors, la Ville reconduira son programme d'animations variées sur le territoire en matière d'activités manuelles, culturelles et sportives.

c. - Gratuité des dispositifs et manifestations sportives sur tout le territoire

Le « **Sport-Loisir** » connaissant un franc succès, celui-ci sera reconduit en 2021 avec :

- des tournois de foot urbain (les week-ends dans les différents quartiers)
- des animations dans le Cœur Vert Familial (yoga, marche nordique/ randonnée pédestre, tai-chi et zumba une fois par mois)
- « Roller dan Kartié », animations de roller dans des quartiers différents une fois par mois
- « Randonnée Vélo », des sorties sur le sentier littoral ou sur les pistes cyclables une fois par mois
- « Randonnées urbaines pédestres » proposées sur le même itinéraire que les courses trails

- des **randonnées « découverte des sites naturels »** du territoire
- des cours de Zumba à l'esplanade de Champ-Fleuri (deux fois par mois)

La gratuité des piscines le dimanche, qui fait le bonheur de plus de 4 000 baigneurs en été, sera maintenue.

Les deux journées handi-aquatiques à la piscine du Chaudron, ainsi que la mise en place d'ateliers sportifs dans le cadre de la Journée internationale du Handicap organisés au complexe de Champ-Fleuri, qui sont des rendez-vous annuels de découverte, d'initiation et de promotion, seront reconduits.

De même pour les manifestations conduites en partenariat avec l'OMS (Soyons Sport, Nuits du roller, Relais de Saint-Denis, etc.), lesquelles touchent plus de 11 000 participants. Des manifestations de nature à promouvoir les activités sportives à grande échelle, et offrant l'avantage de pouvoir présenter les associations dionysiennes.

B. UN PLAN D'ACTION RESPECTUEUX DES VALEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le sport joue un rôle primordial dans la prise en compte des enjeux du développement durable, de l'amélioration de vie et de la recherche du bien-être. A ce titre, et dans la continuité des actions proposées par la Ville, deux axes forts sont en cours d'étude, à savoir :

- le « **plan vélo** », avec pour objectif d'inciter les dionysiennes et dionysiens à utiliser les moyens de locomotion doux comme enjeux écologique et de santé publique ;
- la création d'une « **Maison Sport-Santé** » ayant pour but d'accueillir et d'orienter toutes les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge, leur état de santé ou de fragilité. Une structure qui sera reconnue par un label « Sport Santé Bien-être ».

C. UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX POUR SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Suite à la crise sanitaire, la Ville souhaite soutenir davantage les 140 associations et clubs sportifs dionysiens dans leurs projets sportifs (manifestations, participations aux compétitions, etc.), mais aussi dans leur fonctionnement et enseignement (notamment avec la mise à disposition des éducateurs sportifs et des vacataires de la Ville). Une aide personnalisée sera aussi proposée aux clubs dans la recherche de co-financement.

De plus, afin d'aider les familles dionysiennes à très faibles revenus et de favoriser l'accès à la pratique sportive régulière pour plus de 10 000 enfants de 6 à 11 ans, la Ville prévoit de mettre en place, dès juillet/août 2021, le dispositif intitulé « **la licence sportive solidaire** ». Ce concept vise à faciliter l'inscription des jeunes dans des associations et clubs sportifs, en finançant en partie la licence sportive avec pour objectif de lutter contre l'obésité infantile et l'inactivité des jeunes.

En matière d'animations sportives, plus de 280 manifestations sont programmées en 2021, dont les manifestations « phares » (Grand Raid, Tour de l'Ile Cycliste, Galas de boxe, Ultra tour du Colorado, etc.). La Ville continuera bien sûr à soutenir les clubs dans l'organisation de leurs manifestations (moyens logistiques, humains et financiers, en matière de conseils, etc.).

D. UN PLAN D'ACTION INNOVANT ET MODERNE POUR LA GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

A l'écoute des dionysiennes et dionysiens, de nouvelles constructions ont vu le jour en 2020 (un plateau synthétique et deux plateaux noirs « nouvelle génération » au mail du Chaudron, un club house de rugby au Chaudron, des agrès sportifs installés dans différents quartiers, etc.). Egalement, la réhabilitation totale de la piste de bicross, de la salle B du gymnase de Champ Fleuri et ses annexes, des vestiaires au stade Antoine SERY, sachant que des travaux de réhabilitation du complexe Jean Ivoula sont en cours.

L'année 2021 sera marquée par l'engagement et/ou l'achèvement de nouveaux projets, ainsi que d'opérations de réhabilitation dans le cadre d'un plan de maintenance et de rafraîchissement renforcé :

- construction d'un gymnase au Chaudron, construction d'un skate park au bas de la Rivière, création de vestiaires au plateau synthétique Primat, création d'un circuit pour trottinette et roller à Bois de Nèfles et la Bretagne, une réhabilitation du complexe du Bas de la Rivière, réfection totale du gazon synthétique du stade A.SERY, etc.
- rénovation et modernisation des plateaux noirs de proximité dans les quartiers ;
- installation d'agrès dans les quartiers.

IV. LA CULTURE : SUSCITER, FAIRE EMERGER ET VALORISER LES TALENTS DIONYSIENS

L'année 2021 sera une année différente, mais restera résolument une année artistique et culturelle. Parce que le monde a changé, parce que les rapports humains ont changé : nul ne peut ignorer l'impact que la crise sanitaire mondiale aura eu non seulement sur les modalités d'interactions sociales, mais aussi sur la manière de vivre et d'appréhender l'espace public. C'est précisément pour cela qu'il est nécessaire d'adapter les politiques publiques, en développant des outils favorisant la cohésion, pour resserrer les liens distendus par la crise. Nous ne pourrons, pour un moment encore, nous rassembler en nombre. Mais ce n'est pas parce que l'art et la culture ne peuvent plus être proposés sous des formes « spectaculaires » (grands rassemblements, festivals, etc.), qu'elle ne peut plus exister de manière forte et signifiante. Elle doit désormais vivre et se déployer autrement, dans un rapport de proximité immédiat aux habitants, au plus près de toutes celles et ceux qui la font et lui donnent du sens au quotidien (artistes, acteurs associatifs, habitants, etc.). Et ce, à la fois dans les quartiers (selon des modalités revues), dans les équipements (en application des gestes barrières) mais également dans les établissements scolaires (dans le cadre des activités périscolaires notamment, afin de développer davantage encore la créativité des enfants).

A. MEDIATIONS ARTISTIQUES ET TRANSMISSION DES PRATIQUES : AU PLUS PRES DE CHEZ SOI !

1) Le Réseau de Lecture Publique (RLP) : des structures qui rayonnent sur les quartiers et sont tournées vers la création locale

Au fil des années, la Ville a construit, structuré et su rénover un réseau d'équipements culturels qui s'ancre au cœur de chacun de ses quartiers. Le Réseau de Lecture Publique fait graviter autour de la Médiathèque François Mitterrand 5 équipements de proximité, les médiathèques de quartier que sont celles de La Bretagne, du Chaudron, du Bois-de-Nèfles, du Bas de la Rivière et de La Montagne, complétés par des équipements intercommunaux à La Source (Médiathèque Alain Lorraine) et au Moufia (Médiathèque Alain Peters).

Ces équipements à la vie culturelle riche en animations (ateliers, lectures, contes, etc.) et accueils spécifiques (groupes scolaires par exemple), renforceront le niveau et la qualité de leur accueil au profit de chacun des citoyens résidant dans leur environnement immédiat.

Et parce que certains territoires ne sont pas pourvus en équipements de lecture publique, le service de Médiabus (desserte des territoires des Hauts notamment) sera renforcé en 2021 par le recrutement d'animateurs et chauffeurs complémentaires afin de garantir les rotations de ces boîtes à outils culturelles mobiles.

Dans le cadre de ce renforcement de l'offre, la Ville suivra également de manière attentive le chantier de conceptualisation et de réalisation d'une Médiathèque au cœur de l'un de ses bassins de population les plus importants, le Chaudron.

C'est cette politique dynamique et ambitieuse qui a permis au RLP dionysien, dans un contexte post-confinement, d'augmenter ses taux d'inscriptions (+7% depuis 2019). C'est là le signe de la confiance des lectrices et des lecteurs, tous âges confondus, puisqu'au niveau national c'est à l'inverse une tendance à la baisse qui a été constatée (-4% en 2019). Ainsi, après la crise sanitaire, le RLP placera l'année 2021 sous le signe de l'hyper-proximité : avec les lecteurs pour commencer, afin de retisser le lien distendu par le confinement et les contraintes sanitaires. Pour cela, des comités de « sé-lecteurs » seront instaurés dans le réseau pour que les lecteurs puissent choisir et commander directement les livres qu'ils souhaitent trouver sur les rayons. Les outils développés pendant le confinement seront réadaptés pour ramener les lecteurs : système de drive, inscriptions à distance.

La proximité ce sera aussi celle entre les usagers et le monde. Dans la continuité du Projet Scientifique et Culturel de l'Établissement (PSCE), de nouveaux outils numériques, de nouvelles offres viendront compléter la bibliothèque numérique ou l'imprimante 3D, pour ouvrir une porte sur le monde via, notamment, de nouveaux contenus accessibles à distance et des outils de réalité virtuelle. Une offre de presse en ligne et de nouveaux outils de formation à distance seront offerts aux usagers. Des outils de visite virtuelle seront développés pour permettre à chacun d'ouvrir des fenêtres sur le Monde depuis la Médiathèque, et ainsi pouvoir continuer à le visiter.

Enfin, pour relancer l'activité artistique, venir en soutien des créateurs et redonner au public l'envie de sortir et de pratiquer des activités artistiques, l'offre d'animation du RLP sera résolument étoffée, tournée vers la création et les créateurs locaux, et diffusée partout sur le territoire. Les cycles de conférences reprendront, toujours conformément aux objectifs du PSCE. Le RLP veillera à ce qu'une offre de conférences en créole réunionnais soit initiée dans ses établissements.

2) Loulou Pitou : l'École Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique (EMMDAD) : à l'aube d'un projet pour démocratiser l'excellence musicale

L'année 2020 a montré la capacité de l'École Loulou Pitou à s'adapter, à faire face à une situation jusqu'alors inédite. Le contact avait en effet été maintenu avec la grande majorité des élèves, par la mise en place de cours à distance grâce à l'usage de moyens technologiques contemporains. L'acquisition de nouveaux outils numériques (d'ordinateurs notamment), à ce titre, devient inéluctable, pour ainsi pouvoir répondre au mieux à ce type de situation, mais aussi pour permettre le développement de modalités pédagogiques novatrices (dématérialisation des partitions à travailler, cours à distance de façon ponctuelles, etc.).

Par conséquent, 2021 sera aussi une année de réflexions, et des propositions seront faites pour accompagner l'École dans sa modernisation. Le temps est ainsi venu de construire un projet d'établissement comprenant le règlement aux études, ainsi que le règlement intérieur. La pierre angulaire de ce projet d'établissement sera « l'accentuation de la démocratisation de l'Enseignement Artistique et Culturel (EAC) ». Accentuation de la démocratisation et non pas démocratisation, car l'École pratique déjà cela depuis presque 6 ans : par l'intermédiaire de dispositifs tels que les Interventions en Milieux Scolaires (IMS), orientées principalement vers les établissements scolaires classés REP+ ; avec également la passerelle DEMOS (accueil en établissement des enfants ayant terminés leur cycle tri-annuel) ; des ateliers collectifs sans test d'entrée ; et enfin des projets mêlant des acteurs du territoire (artistes invités en musique, théâtre, danse, etc.).

À titre d'exemple, le projet d'établissement intégrera un nouveau dispositif ayant vocation à se substituer aux actuels IMS : les méthodes d'interventions évolueront pour permettre un accompagnement des professeurs des écoles partenaires, et leur donner les moyens de devenir eux-mêmes des intervenants. Ces derniers auront la possibilité d'être autonomes, et pourront par conséquent prendre la direction de chœur. Cette nouvelle méthode d'intervention présentant l'avantage du temps, permettra de rendre pérenne les IMS - puisque même après le départ du professeur intervenant de l'EMMDAD, l'enseignant de l'Académie aura la capacité de pouvoir continuer à encadrer et à diriger son propre chœur d'enfants.

La démocratisation de l'enseignement de l'EMMDAD passera aussi par une volonté forte d'intégrer de nouvelles disciplines artistiques, qui sont autant d'attentes d'une jeunesse en perpétuelle mutation : les danses urbaines par exemple. Des danseurs urbains réunionnais remportent des championnats internationaux ou sont danseurs professionnels auprès de stars internationales ; autant de modèles vivants d'une pratique qui a su au fil du temps gagner ses lettres de noblesse, et qui suscite auprès des jeunes un réel engouement. Elle doit ainsi pouvoir trouver sa place dans le champ d'un enseignement académique.

De fait, l'EMMDAD a déjà commencé sa mutation depuis quelques années et elle doit maintenant concrétiser cette volonté de réforme, afin de parvenir à coller au plus près du contexte sociétal dans lequel elle évolue. Une école d'enseignements spécialisés a vocation à faire naître et maintenir l'envie de jouer de la musique, la comédie, de danser... L'envie, le désir d'apprendre et de se perfectionner sont au cœur de ces pratiques, mais qui manquent parfois de « concrétisations ». C'est pour cela que l'École entamera un chantier pour évaluer et analyser les opportunités de labellisation permettant d'aller progressivement vers un « conservatoire municipal », qui présentera l'avantage, pour les élèves, de bénéficier de formations diplômantes. L'envie et le désir de pratiquer, avec en plus la possibilité de se construire une voie vers la professionnalisation. C'est ce que souhaite offrir comme

possibilité l'École Loulou Pitou à tous ses élèves, qu'ils vivent dans les quartiers de l'ouest ou de l'est de Saint-Denis, partie de la Ville dans laquelle seront étudiées des possibilités d'annexes supplémentaires (en sus de celles de La Montagne et de Sainte-Clotilde), afin de faciliter l'accès au plus grand nombre aux apprentissages artistiques.

3) Une offre culturelle cordonnée et partenariale en régulation de la crise sanitaire

Ne pas travailler seul donc, mais ensemble. À ce titre, la coordination des partenaires du territoire jouera un rôle important, avec pour valeur, le partage : voici sans doute le maître mot de la méthodologie posée. Auquel il faut encore ajouter la notion d'échange. Car la Ville ne sera pas seule à poursuivre la dynamisation de sa politique culturelle. Elle compte sur son territoire de nombreux partenaires qu'elle accompagne, et qui travaille déjà en concertation selon des processus de transversalité : le Centre Dramatique National de l'Océan Indien (CDN OI), la Cité des Arts et Château Morange, mais également l'ensemble du tissu associatif subventionné, parmi lesquels des porteurs de festivals phares (Ciné Marmailles, Les Electropicales, Réunion Graffiti, Big Up, Geekali, etc.), sont autant de structures qui permettront de favoriser le « faire ensemble ».

Les programmations culturelles ne s'écriront pas seuls puisque, sans toutefois porter atteinte à la souveraineté de chacune des structures dans le cadre de leurs propres programmations, il s'agira de coordonner, par des temps de rencontres et d'échanges, les calendriers de chacun. Ne pas se « télescoper », pour permettre aux usagers, aux publics, aux citoyens, de bénéficier toute l'année d'actions fortes, même au plus près de chez soi. C'est là une manière de composer avec les contraintes sanitaires. Puisqu'il n'est plus possible de se rassembler en nombre, il s'agira de se rassembler souvent et partout, en petits groupes aptes à respecter les règles sanitaires en vigueur. À ce titre, le projet « Bande Passante » peut être cité en exemple : chaque mois, un quartier accueillera une série de rendez-vous réguliers qui seront autant de concerts donnés par des artistes dans des lieux passants du territoire ; on ne s'y arrête pas, mais on le découvre en passant, en se rendant quelque part... C'est une surprise que pourra offrir l'espace public. Et cette surprise permettra d'y porter un regard différent : l'espace public ne peut pas être le lieu de la peur (de l'autre, de la contamination, etc.) mais au contraire, le lieu de la découverte, du partage... Le lieu du bien-être et du vivre-ensemble, fabriqué par toutes et tous, au gré de ses envies et de ses désirs pour le devenir de sa Ville. Une Ville qui a la volonté de faire connaître davantage son patrimoine immatériel exceptionnel, c'est-à-dire les savoir-faire de ses habitants passés et présents.

B. FAIRE EMERGER LES TALENTS : MANIFESTATIONS, MEDIATIONS, TRANSMISSION DES SAVOIRS

1) L'offre culturelle mobile

Si le RLP et l'EMMDAD sont des équipements de territoire spécialisés dans la diffusion et la transmission, ils ne sont pour autant pas les seuls outils à disposition de la collectivité pour déployer sa politique culturelle au plus près de toutes et de tous. En complément de ces lieux dans lesquels on se rend (chacun choisit de se déplacer : dans une bibliothèque, à un cours, etc.) il y a aussi toute l'offre culturelle et artistique mobile : des propositions artistiques qui vont vers les habitants, afin de leur permettre de devenir acteur, et de produire à leur tour (des œuvres, des spectacles, des savoirs, etc.).

Pour 2021, cette offre se déclinera en 3 catégories principales : les propositions relevant de la manifestation (Marmit Zistoir, Bande Passante...), celles qui inciteront à la pratique (ronn kozé patrimoniaux, ateliers...), et enfin celles qui se poseront de manière temporaire (Plan Kartié, Résidences d'artistes en territoire...). Par le biais de chacune de ces propositions, la Ville se pose comme un trait d'union, entre celles et ceux qui ont une proposition à faire ou un savoir à dispenser (artistes, associations, etc.) et celles et ceux qui souhaitent disposer de ces compétences artistiques, patrimoniales et culturelles (les habitants). Est-ce à dire que l'initiative citoyenne n'aura pas de place ? Non, bien au contraire, puisque le rôle de ce trait d'union est de favoriser l'aller et retour, de manière permanente, entre les deux pôles. C'est assumer un rôle de médiation, qui est tant culturel que social, puisque c'est ce rôle qui a pour vocation de se faire rencontrer les uns et les autres.

2) Les citoyens au cœur des choix culturels

En poursuivant son action de transversalité, et en la renforçant avec les partenaires internes de terrain que sont la Direction du Développement des Territoires, les Mairies Annexes et également les Comités d'Actions Citoyennes (et encore la Jeunesse, l'Éducation, etc.), la Ville favorisera la mise en réseau des habitants et des acteurs artistiques et culturels, leur permettant ainsi d'échanger dans un rapport de frottements permanents. Pour

exemple, des citoyens seront invités à prendre part aux commissions de validation de projets devant être déployés sur leur territoire (Résidences d'Artistes, notamment...), mais ils seront aussi sollicités pour affiner les connaissances en termes d'attentes : qu'est-ce que le patrimoine pour un habitant ? Est-ce un lieu, un arbre, une personne de son quartier ? Les habitants seront amenés à participer à des débats citoyens dont le résultat sera à l'origine de nouveaux projets : la Journée de l'Unité Dionysienne par exemple. Mais également l'opportunité de projeter tel ou tel type de films dans un quartier plutôt que dans un autre, etc.

Ainsi, si la dynamique culturelle dionysienne sera maintenue en correspondance avec l'évolution de la situation sanitaire, la manière de faire, elle, évoluera et connaîtra une profonde transformation pour laisser de plus en plus de champ à l'initiative citoyenne : de la possibilité de choisir les titres qui seront achetés en médiathèques, à celle de choisir l'artiste qui viendra travailler dans un quartier, en passant encore par celle de construire une programmation partagée (dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine par exemple).

C. FIER DNOUT KILTIR : CONNAISSANCE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

1) Le label Ville d'Art et d'Histoire

Pour un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Le Label Ville d'Art et d'Histoire est un outil de valorisation du patrimoine de Saint-Denis. Une nouvelle vocation doit être donnée à ce label, afin d'offrir aux dionysiens des nouvelles dimensions de la valeur patrimoniale.

Un premier travail a été amorcé afin de concevoir un lieu consacré à l'histoire et au patrimoine de la ville. En 2021, Saint-Denis envisage, à travers ce travail de conception, d'élaborer un projet scientifique et culturel à l'image d'une ville plus inclusive et innovante sur ces questions.

La valorisation du Label se fera de façon plus transversale, en traitant, non seulement la question culturelle (tel qu'il est proposé dans les Journées Européennes du Patrimoine), mais en intégrant également une valeur éducative, pédagogique, économique, touristique, entre autres.

Le travail sur le renouvellement du Label prendra également forme en 2021.

2) L'action artistique et culturelle comme vecteur d'appropriation de la richesse patrimoniale dionysienne

Les commémorations du 20 désanm resteront ainsi le point d'orgue de la vie culturelle, artistique et patrimoniale de Saint-Denis car, par-delà l'important rassemblement que cette action peut provoquer, il y a tout le travail de médiation réalisé en amont pour faire connaître et transmettre la richesse du patrimoine dionysien. Cela passe par la poursuite des ateliers d'histoire et de généalogie, la valorisation des camps (connaissance exacte de leurs lieux, leurs tracés, leurs signalisations, etc.), le tissage fin du réseau d'actions thématiques, etc. Un travail qui se fera en relation avec la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage à laquelle la Ville a adhéré, et également avec des partenaires du territoire. Faire connaître et reconnaître le patrimoine, notamment populaire, celui qui a été bâti des décennies durant par des femmes et des hommes aux connaissances et aux savoirs exceptionnels. Partager ces connaissances et ces savoirs, les valoriser, en faire une fierté, portée par toutes les dionysiennes et tous les dionysiens. À commencer bien sûr par la langue, matrice de nos échanges, que ce soit dans la communication des actions, par l'organisation de rencontres thématiques ou de conférences, mais aussi lors de temps forts tels que les Etats Généraux du Multilinguisme. Une occasion de faire rayonner le Réyoné, in tan pou fé mazine tout domoun zot kapab fagot in zordi pou domin !

V. SAINT-DENIS : UNE AMBITION POUR L'ECONOMIE

Saint-Denis, Ville capitale de la Réunion, est le lieu d'implantation stratégique des sièges d'entreprises et des administrations. Ces centres de pouvoir donnent une véritable valeur ajoutée à notre territoire.

Le projet de développement économique de la Ville vise ainsi à ancrer des centralités économiques aux différents carrefours du territoire. Cet aménagement doit permettre au monde économique de consolider son investissement sur la Ville mais également de diffuser sur l'ensemble du territoire en créant de l'activité au sein des quartiers.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205001-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

La Ville de Saint-Denis entend donc porter un projet de développement économique en 3 axes : AMENAGER des pôles économiques stratégiques, ENTRAÎNER les primo entrepreneurs dans cette dynamique de développement et DIFFUSER une activité commerciale maîtrisée dans les quartiers développer l'activité et les circuits courts.

A partir d'une dynamique économique forte la Ville entend permettre aux dionysiennes et aux dionysiens de déployer leurs talents au sein d'entreprises innovantes et conscientes de leur responsabilités sociétales et environnementales vis-à-vis du territoire.

A. AMENAGER DES POLES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES STRATEGIQUES

a. Le Barachois

Avec les grands projets **Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (NEO)** et espace Océan, avec l'installation d'un cinéma multiplex et de deux grands hôtels, avec une offre de restauration diversifiée, qualitative et quantitative, avec enfin un patrimoine bâti d'exception, le **Barachois est un point stratégique de développement économique et touristique** pour la Ville.

En 2021 il s'agira de travailler avec l'ensemble des partenaires privés et publics pour assurer une cohérence et des aménagements en adéquation avec le potentiel du site. Il s'agira aussi de construire des offres touristiques et des offres nocturnes attractives et fonctionnelles. Dans cet esprit, la présence des médiateurs de nuit permettra de continuer à assurer une sécurité de ces espaces de vie nocturnes. **MySaint-Denis-by night**, encouragera le développement du transport la nuit et les week-ends **en taxi** pour développer davantage l'économie, le tourisme et la vie nocturne en tissant des liens avec les CHR (café-hôtel-restaurant).

b. Le Centre Ville

Le centre-ville, sera le champ d'un laboratoire d'innovations pour répondre aux enjeux propres au cœur de ville. Pour s'inscrire dans une démarche de sécurisation de son centre-ville et de ses centralités économiques, la Ville décrètera un moratoire sur les grandes surfaces commerciales en périphérie.

Dans le Bas de Rue du Marechal Leclerc et jusqu'au Butor, les commerçants pourront bénéficier du FISAC pour revaloriser leurs commerces, tandis que la Ville travaillera sur les aménagements urbains pour compléter sur la partie basse de ce territoire les travaux de relooking du centre-ville effectués entre 2014 et 2019.

c. Les centralités économiques autour des stations de téléphérique

De la même manière les stations de téléphériques sont des nœuds qui concentrent les flux de population à fort enjeu économique. En 2021, les stations du Chaudron et de Bancoul vont être livrées et feront l'objet d'un travail en concertation avec tous les acteurs du territoire et le monde économique pour réussir ces aménagements économiques et leur animation :

i. Le Chaudron

Le mail du Chaudron devient un véritable nœud de mobilité urbaine croisant le TCSP (Est/Ouest) et le téléphérique (Haut / Bas). Cet espace concentre aujourd'hui des centres administratifs ou de service (Mairie Annexes, Citalis, Poste, centres médicaux...) des espaces culturels (mail, bibliothèque,...) et sportifs (terrains sportifs,...) ainsi que des commerces de restauration rapide et une grande surface, mais également le plus important marché forain de La Réunion.

En 2021 différents équipements majeurs vont se matérialiser sur ce site : la station de téléphérique, la médiathèque du Chaudron, de nouveaux plateaux sportifs, etc. De plus des flux de populations importants transiteront sur cet espace. Une importante concertation devra donc être organisée avec tous les acteurs du territoire :

- pour préparer cet espace déjà dense à accueillir ces nouveaux équipements et ces flux importants

- pour valoriser, pour le quartier et la Ville, l'enjeu environnemental et socio-économique que cela représente, via la création d'activités mais également en mobilisant la responsabilité sociétale des entreprises

ii. Bancoul : Moufia / Bois de Nèfles

La Ville travaille à la mise en place d'une place d'activité à Bancoul, entre le Moufia (quartier dense et urbain) et Bois de Nèfle (encore rural). Cette place complète les aménagements inhérents à la station de téléphérique. Elle est de plus équipée d'Eco box. A proximité de grands équipements tels que le lycée Nord ou la déchetterie, elle a été pensée comme un point de rencontre entre les Hauts et les Bas. Avec le développement du futur centre commercial de Moufia elle est identifiée comme un site de développement commercial valorisant les circuits courts, le bien-être et la gourmandise.

Cette place devrait voir le jour en 2021 et pourra valoriser le flux généré par le téléphérique par une offre commerciale alternative et complémentaire à celle du centre commercial. Cette offre sera basée sur le développement d'artisans et d'agriculteurs. Un marché local sera installé sur cet espace.

d. le Brûlé : porte du Parc National

Depuis 5 ans le projet touristique du Brûlé est en développement avec la CINOR, le Conseil de Quartier, l'ONF et le Parc National de La Réunion. Le territoire a ainsi vu la mise en place d'une Maison de Service, l'aménagement et l'équipement numérique et en ecobox de la place, la rénovation de la maison des associations et un important travail sur la signalétique touristique avec les habitants. Le Parc porte les aménagements menant à la Roche Ecrite. La CINOR doit installer des eco lodges et le Chalet du Brûlé porté par la Ville accueillera un centre d'interprétation ainsi qu'une activité artisanale.

Tous ces équipements s'inscrivent dans un schéma de développement touristique partenarial porteur à terme de création d'activité pour le quartier et de valorisation du territoire.

La concertation devra se poursuivre en 2021 pour finaliser les deux derniers gros équipements et pour mettre en œuvre l'animation touristique de ce site (CINOR / Parc National).

B. ENTRAINER LES PRIMO ENTREPRENEURS DANS UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT

En parfaite cohérence avec les parcours jeunesse mais également en lien avec les dispositifs fraternels que sont la banque sociale et le financement participatif, le projet économique offre aux dionysiennes et aux dionysiens l'opportunité de déployer leurs talents entrepreneuriaux. Pour cela différents espaces peuvent être proposés aux porteurs de projet. Pour 2021, la Direction de l'Economie se réorganisera pour s'ouvrir vers les autres partenaires du territoire (les chambres consulaires, les OTI, les bailleurs etc...).

a. L'accompagnement des entreprises dans les ecobox

Elle organisera l'accompagnement des primo-entrepreneurs des Eco-box en mobilisant les partenaires consulaires et associatif afin de garantir une sortie positive des ecobox à l'issue des 3 ans d'utilisation des sites. Elle poursuivra la gestion de ces équipements en concertation avec leurs occupants et fera une évaluation pour mesurer leur évolution après trois années d'activité.

b. L'installation de jeunes agriculteurs en agriculture biologique ou raisonnée

La Ville s'organisera avec le monde agricole pour pouvoir mettre en valeur les friches agricoles par l'installation de jeunes agriculteurs bio ou raisonné. Cette organisation pourra s'appuyer sur les grands projets d'économie sociale et solidaire existant sur le territoire tel que le pôle agrobiologique de Saint-François, les jardins familiaux du chaudron ou les jardins de cocagne de la Montagne.

En matière agricole, la DEP participera au « Projet Alimentaire Territorial » en participant au grand plan de l'agriculture urbaine avec l'installation de 150 nouveaux agriculteurs en bio ou raisonné.

c. accompagner l'émergence des boutiques éphémères, la consolidation des food truck et la valorisation des locaux vacants en pied d'immeuble

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205001-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Le service accompagnera les primo entrepreneurs (dans un parcours d'insertion et d'installation dans la vie active) sur tout le territoire, pour accéder aux locaux à vocation économique, de même elle contribuera au développement des boutiques éphémères en pieds d'immeuble en partenariat avec les bailleurs sociaux.

C. DIFFUSER UNE ACTIVITE COMMERCIALE DANS LES QUARTIERS

a. Une publicité plus vertueuse

La Publicité est enjeu capital à tel point que la ville c'est engagée à revoir son règlement local de publicité (RLP) pour préserver le bien-être des habitants en s'assurant de ne pas mettre en péril l'activité économique.

Suite à l'adoption du projet du RLP en séance du conseil municipal d'octobre 2020, il faudra donc déterminer des actions ciblées sur la collecte de recettes publicitaires. De même, il faudra poursuivre la collecte de la TLPE sur tous les supports publicitaires de la ville en mutualisant nos efforts avec les outils du SIG.

Il sera également veillé à la mise en application effective de la limitation de la promotion de l'alcool à proximité des établissements scolaires.

b. Une gestion intelligente et maîtrisée des activités économiques sur le domaine public

La régie des droits de places en 2021 devra s'organiser de manière à développer un certain nombre de projets nécessaires à une modernisation de son action :

- Mise en place d'actions de régularisation des occupations illégales sur tout le domaine économique du territoire avec des appuis coercitifs
- Consolidation du cadre de sélection des candidats à l'occupation du domaine public
- Promotion accrue des actions et campagnes à l'attention des acteurs économiques en les accompagnants vers d'autres solutions de paiement modernes et sécuritaires pour l'ensemble des parties, tel que le terminal de paiement, autorisation de prélèvement SEPA...

c. Etendre les animations commerciales du Centre-ville aux quartiers

La Direction de l'Economie continuera, en partenariat les commerçants, à coordonner des opérations commerciales (nuit des soldes, Saint-Valentin, braderie commerciale, fête des mères et des pères, etc.), leur but étant de renforcer l'attractivité économique du Centre-ville.

En 2021 cette logique sera étendue à d'autres quartiers commerciaux de la Ville (Bas Marechal Leclerc, Ste Clotilde Chaudron). Cette dynamique se développera sur l'ensemble des territoires au fil du mandat.

d. Les marchés : diversifiés et modernisés dans leur gestion

i. Une gestion modernisée sensibilisant aux gestes barrière et éco citoyens

En 2021, il conviendra d'établir des conventions avec tous les forains sur les marchés ouverts, et leur faire payer leur redevance au mois, par prélèvement au moyen d'outils numériques. Il s'agira aussi de leur délivrer une carte professionnelle avec le logo de la Ville de Saint-Denis.

Sur les différents types de marchés organisés par la Ville, les gestes éco citoyens sont déjà encouragés (interdiction sac plastiques, marché de nuit zéro plastique,...), de même qu'avec la crise sanitaire une sensibilisation sur les gestes barrière. L'ensemble de ces actions sera poursuivie en 2021.

ii. Les micro marchés

Durant le confinement des micros marchés ont été organisés en substitution du marché forain dans les écarts de la ville. Compte tenu du succès de cette expérimentation et de ses vertus environnementales (limitation des déplacements, circuits courts et développement activité locale,...), ceux-ci seront réinstallés sur certains quartiers.

iii. Les marchés forains

Les marchés forains du Chaudron et des Camélias seront complétés par le marché forain de Bancoul, une fois la place d'activité installée et le téléphérique en activité.

iv. Les marchés spécialisés : de nuit / bio / fleurs / bien être

Les Marchés de Nuit se poursuivront, lesquels pourront être complétés par d'autres marchés spécialisés sur les différents quartiers de la ville.

CHAPITRE 5 : LA VILLE FRATERNELLE

La fraternité est l'une des composantes essentielles du pacte républicain. A Saint-Denis, elle s'inscrit comme l'une des priorités politiques de la nouvelle équipe municipale et prend un sens encore plus criant dans un contexte de crise sanitaire majeure qui entraîne derrière elle une crise économique et sociale d'une ampleur exceptionnelle. Les effets de cette crise sont pour certains encore inconnus, mais il est maintenant communément admis qu'ils s'inscriront dans le temps long.

Le contexte actuel contribue à la généralisation d'un sentiment de marginalisation ou de risque de marginalisation, de chute vers la grande pauvreté, d'expériences d'isolement extrême. Des populations plus précaires aux classes moyennes, la crainte de la pauvreté touche aujourd'hui un nombre important de personnes, dont un grand nombre se pensait pourtant à l'abri.

Le risque du délitement de la cohésion sociale et du repli sur soi est amplifié par les conséquences de la crise. Néanmoins, dans le même temps, les initiatives observées notamment durant le confinement montrent également les germes d'une fraternité naturelle au sein de la population, prête à éclore. Il nous faut aujourd'hui en accompagner l'éclosion et l'orientation vers les publics les plus démunis. C'est ce mouvement fraternel que la Ville de Saint-Denis souhaite développer et soutenir, pour qu'aucun citoyen, quel que soit son âge, son niveau d'étude, son niveau social ne soit laissé sur le bord du chemin.

I. LE CCAS : UN PARTENARIAT INDISPENSABLE

A. DES ACTIONS EN FAVEUR DES PLUS FRAGILES

L'action sociale du CCAS a pour mission de venir en aide aux populations les plus vulnérables du territoire.

Les difficultés rencontrées par le public sont souvent structurelles. Elles peuvent englober des réalités multiples et trouvent leurs origines dans des facteurs qui peuvent l'être tout autant : chômage, précarité, travailleurs pauvres, perte d'autonomie, logement, délitement du lien social, etc.

Chacune des orientations du CCAS qui sera mise en œuvre en 2021 aura pour objectif de placer l'humain au cœur des préoccupations et des dispositifs d'aides, au travers notamment :

- Du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : dans la continuité de 2019, il s'agira notamment de poursuivre la démarche qualité en consolidant les services proposés aux bénéficiaires et par un accompagnement accru des intervenantes à domicile ;
- Du Service de Portage de Repas à Domicile : ce service participe à apporter une réponse concrète aux besoins des personnes âgées, en perte d'autonomie, et souvent en situation d'isolement ; les actions visant à leur garantir un service de qualité seront maintenues (réponse à la demande, suivi des situations, etc.) ;
- Du pôle développement social, constitué notamment du Service de l'Aide Légale et Facultative qui traite des demandes d'aides facultatives ainsi que des aides légales, de la Maison de la Fraternité et de l'Inclusion Sociale (MFIS) et les abris de nuit qui proposent un accueil de jour et de nuit aux sans-abri, le service social en charge d'accueillir et d'accompagner les usagers en situation difficile.

En vue d'apporter de nouvelles réponses aux besoins des publics, une convention cadre a été signée en septembre 2020 avec le Département et la Ville, intégrant un volet social concernant le CCAS. Sur cette base, et conformément aux nouvelles orientations, de nouveaux projets seront initiés ou mis en œuvre en 2021, parmi lesquels :

- la création d'une banque sociale,
- la coordination des interventions entre les différents acteurs en matière de colis alimentaires,
- la mutualisation des actions dans le champ de l'accompagnement social au service des publics les plus fragiles et démunies.

Par ailleurs, initialement prévu pour la période 2018-2020, le PST (Pacte de Solidarité Territoriale) a récemment fait l'objet d'une prolongation d'un an pour tenir compte des aléas rencontrés, en particulier en 2020 du fait de la

B. UNE AMELIORATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le volet petite enfance de l'action sociale porté par la Ville de Saint-Denis est décliné par le CCAS. Il constitue un sujet important au regard du projet municipal. Il s'agira pour 2021 de poursuivre les projets engagés, à savoir :

- la professionnalisation et la poursuite de la qualité de l'accueil du jeune enfant par un plan de formation adapté ;
- l'amélioration des conditions de travail des agents via le réaménagement des espaces ;
- la modernisation des outils de travail ;
- l'optimisation des recettes et du taux de remplissage ;
- le développement des actions liées à la parentalité ;
- la sécurisation des établissements.

II. EGALITE-ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La nouvelle organisation, avec ces quatre nouvelles directions, contribue à renforcer les thématiques sectorielles, qui ainsi ensemble pourront donner tout son sens à l'esprit de fraternité qui a valeur constitutionnelle.

La Ville souhaite, en effet, aller plus loin que les actions de Solidarité qu'elle peut mettre en œuvre, en s'inscrivant pleinement dans cette recherche de fraternité. Cette obligation républicaine, qui relève plus de la morale que du droit, doit conduire chaque citoyen à agir et avoir des relations avec autrui, comme il le voudrait pour lui-même ou avec un membre de sa famille.

La Ville fraternelle est une ville dans laquelle chacun a véritablement sa place et son rôle à jouer. Familles, enfants, parents, seniors, chaque membre est acteur de la Communauté dionysienne. Bien vivre ensemble, pour que chacun vive bien.

Là où la solidarité s'adresse à des bénéficiaires en fonction de critères, la fraternité s'exprime en fonction de la complexité de chaque individu, tentant de comprendre ses motivations profondes et en humanisant la relation institutionnelle.

Pourquoi devrions-nous porter aujourd'hui une attention nouvelle à la fraternité plutôt qu'à la solidarité ? Pourquoi la solidarité ne serait-elle plus aujourd'hui le mode de fonctionnement adapté aux politiques publiques à la réunion en particulier ?

Cette nouvelle orientation fondamentale de la Ville impose ainsi que les actions de la Ville, en plus de répondre directement à des besoins sociaux, permettent de développer ce sens de la fraternité chez les dionysiens, en leur offrant des possibilités ou des capacités d'être eux-mêmes, ou de l'être encore plus, des acteurs de la Solidarité.

Les orientations de 2021 iront donc plus loin que le simple confortement des actions sectorielles déjà engagées par la Ville, pour leur donner plus de sens et pour partager et faire vivre ce sens auprès de chaque acteur de la communauté dionysienne.

A. SAINT-DENIS UNE VILLE SOUCIEUSE DE LA SANTE DE SES HABITANTS

Afin accompagner les territoires dans la prise en compte des enjeux de santé, la nouvelle équipe municipale a fait de la santé publique un axe fort de sa mandature. Dans la nouvelle organisation municipale, une direction de la santé publique est créée, rattachée à la Direction Générale Adjointe Ville Fraternelle. A travers la création de cette direction, la Ville souhaite donner à cette politique la dimension qui doit être la sienne dans l'organisation de la vie de la cité.

Pour 2021, la direction santé organisera son action autour de 4 grands axes, à savoir :

- Poursuivre des actions engagées dans le cadre de dispositif contractualisé, notamment du Contrat Local de Santé (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Dans ce cadre, la trentaine de fiches actions validées continueront avec les opérateurs identifiés ;
- Poursuivre la mise en œuvre des actions prioritaires issues des appels à projet portées la direction Santé Publique, actions portant sur la lutte contre les addictions, contre les facteurs de maladies cardiovasculaires, plus particulièrement le diabète ;

- Poursuivre le travail d'accompagnement des partenaires associatifs par le biais de subventions attribuées et par un aide à l'ingénierie de projet ;
- Réaliser un diagnostic des actions menées sur le territoire de la Commune de Saint-Denis, aussi bien interne qu'externe où le volet santé existe mais reste insuffisamment pris en compte.

La réalisation de ce diagnostic permettra, d'une part à la Ville de repenser à l'organisation et à la mise en œuvre de ces actions, en favorisant l'épanouissement de chacun à chaque étape de sa vie à travers le bien être, le bien mangé et le bien vieillir et, d'autre part de développer l'aspect transversal du volet santé dans toute sa dimension lors de la mise en œuvre des actions.

Le plan d'action ainsi défini permettra d'aller plus loin et de présenter un dossier pour l'obtention du **label Ville Santé**.

B. SAINT-DENIS, UNE VILLE AMIE DES AINÉS ACTIFS ET ACTEURS

Fort de une politique sociale conséquente au profit des séniors, la Ville souhaite à présent les inclure davantage en leur permettant d'être, non plus uniquement l'objet d'une telle politique, mais aussi acteur d'une politique en faveur du bien vieillir. Il s'agit ainsi de **dépasser le « faire pour » pour « faire avec »**.

L'engagement de la municipalité dans le Réseau Francophone « Ville Amie des Aînés » depuis 2013, qui lui a permis d'être certifiée depuis 2017, ira de plus en plus de pair avec cette volonté d'inscrire les aînés dans cette approche capacitaire de la personne.

En effet, pour poursuivre ses efforts en faveur des aînés et avec eux, la Ville s'inscrira pleinement dans la démarche de labellisation officielle Ville Amie des Aînés, toujours en cours de construction au sein du réseau en lien avec le Ministère des Solidarités.

L'augmentation croissante du nombre de personnes âgées, ainsi que les nouvelles ambitions portées par la municipalité, doivent être traduites par une augmentation conséquente des moyens de la Ville en faveur de ce public.

1. Accroître et diversifier les activités culturelles, de loisirs et sportives, adaptées aux séniors et répondant à leurs besoins

Afin d'atteindre l'ambition d'offrir une plus grande variété d'activités attractives pour les séniors, pour lutter contre leur sédentarisation et pour favoriser le bien vieillir en bonne santé, en doublant à terme l'offre, l'édition 2021 du Plan Sénior en Action, permettra d'avoir un premier pallier d'augmentation d'au moins 20 % du nombre de créneaux proposés par rapport à l'année 2020. L'autre particularité résidera dans l'accentuation de l'ouverture sur des activités culturelles, tels que le théâtre en faveur du bien vieillir, des activités qui répondront aux besoins remontés par le public sénior, qui pourrait ainsi devenir acteur dans la co-construction du complément de programme.

Compte tenu du contexte 2020, la Ville s'oriente en effet vers la reconduction du dispositif et des inscriptions de 2020 sur 2021, tout en poursuivant cette volonté de commencer à accroître l'offre en sollicitant la participation des bénéficiaires actuels ou futurs sur des modules complémentaires à développer en 2021.

Par ailleurs, la Direction des Séniors poursuivra les actions visant la promotion du vieillissement actif des Séniors, en partenariat avec les Directions Thématiques concernant la mobilisation, la participation et la co-construction des Séniors à leurs actions : le partenariat développé avec l'Aquanor ou la Mutualité de la Réunion, ou encore pour bien vieillir en bonne santé.

2. Clubs Séniors comme levier de participation active à l'image de la société dionysienne dans sa globalité, et vecteurs de lien social et intergénérationnel

Les clubs séniors présents sur le territoire n'ont eu de cesse de prouver leur capacité et leur efficacité pour créer du lien entre les séniors et les désédentariser.

Vecteur de lien social entre aînés, la Ville souhaite conforter ce rôle moteur qui peut être joué par ces clubs, tout en s'appuyant sur les expérimentations d'intergénérationnalité telles que les récits de vie, pour aller plus loin dans l'utilité sociale jouée par les clubs.

Afin de conforter leur rôle, la Ville souhaite ainsi :

- maintenir a minima l'existant, en termes de relationnels de proximité, de matériels, d'attribution de subventions, voire à développer de nouvelles approches ou actions permettant de rendre davantage autonome les clubs, notamment sur le volet numérique ;
- Poursuivre le travail mené au sein du Centre de Ressources auprès des clubs et des séniors, et les accompagner, les conseillers au mieux sur la gestion, tout en les orientant dans une démarche de formation en la matière ;
- Poursuivre les réhabilitations des locaux des clubs appartenant à la Ville

Afin de leur permettre de devenir acteurs de leur société et vecteurs de liens intergénérationnels :

- Poursuivre la logique volontariste de création de nouveaux clubs de Sénior au plus près des personnes, avec une approche en matière de territorialisation des clubs au sein des écoles, et en tant que vecteur intergénérationnel ;
- Etudier et expérimenter la mise en place d'actions innovantes ou de démarche telle que le jumelage avec les écoles ou clubs sportifs de leur territoire, pour susciter les échanges et les partages...

3. Faire avec les Séniors pour les Séniors

La Ville ambitionne de rendre les séniors acteurs de leur quotidien, de leur cadre de vie, de leur santé, de leur condition de vie, etc., et de lutter contre leur isolement en permettant leur pleine participation à la vie collective.

A ce titre, elle souhaite s'appuyer sur différents leviers :

- Développement des outils qui s'inscrivent aussi bien dans le cadre du futur label Ville Amie des Aînés, que dans les préconisations remontées au Ministère des Solidarités pour lutter contre l'isolement des Aînés, et qui permettront à n'importe quel sénior, citoyen ou usager de partager ses observations, son expérience, ou ses propositions en faveur des séniors, en leur permettant d'être considérés et en promouvant des représentations positives du vieillissement ;
- L'accompagnement des clubs Séniors du territoire dans des démarches de participation active, comme des actions de bénévolats entre et en dehors des clubs, ou d'autres actions innovantes à co-construire avec eux ;
- L'évolution du Conseil des Sages vers une instance plus opérationnelle et plus représentative de la population sénior, en lui permettant d'être vecteur d'information et de proposition, aussi bien de la Ville vers les aînés que des aînés vers la Ville. Cette évolution, qui serait à construire en collaboration avec la Direction des Projets Citoyens pour en faire un vrai levier de démocratie participative des séniors et les rendre acteurs sur les actions et projets qui les concernent, pourrait faire l'objet de plusieurs expérimentations, jusqu'à opter pour la ou les versions les plus adaptées.

4. Lutter contre l'isolement en construisant un lien en distanciel

Avec l'expérience d'une cellule d'écoute mise en œuvre pendant la crise sanitaire, la Ville souhaite réfléchir à développer des actions ou à accompagner des actions portées par d'autres structures, qui offriraient aux séniors dans le besoin la possibilité de s'exprimer, de bénéficier d'une écoute, d'être conforté, accompagné ou orienté.

C. SAINT-DENIS, UNE VILLE PRÔNANT L'INCLUSION SOCIALE

L'accès aux différents services de la Collectivité permettent d'éviter une fracture sociale des personnes âgées ou en situation de handicap et de lutter contre l'isolement que ce soit dans l'accès aux services, qu'aux activités sportives et culturelles, au marché du travail, au logement etc.

1. Par l'accessibilité

► Mettre aux normes d'accessibilité tous les ERP Ville, et rendre accessible l'information

Dans le cadre de l'ADAP (Agenda De l'Accessibilité Programmé), la Ville poursuit la mise en œuvre de la programmation de travaux approuvée en avril 2018, pour une enveloppe de 22 millions d'euros sur 8 ans.

La concrétisation d'un processus d'aide à la communication dans des espaces publics et les services qui accueillent du public devra également se poursuivre (écriture en braille, formation des agents...) pour donner un nouvel essor à la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) de par la réforme sur ses nouvelles compétences.

Le renouvellement de la CCPA doit permettre de dynamiser cette structure en permettant à celle-ci de jouer pleinement son rôle d'instance de démocratie participative et en faisant des propositions en matière d'accessibilité.

Favoriser l'inclusion et l'intégration socioprofessionnelle est un enjeu important dans le cadre du processus d'accompagnement des salariés mais également dans la démarche d'insertion des personnes autrement capables.

► Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportifs accessibles et adaptées pour les personnes en situation de handicap et répondant à leur besoin

Mettre en œuvre et adapter les actions habituelles de la Direction, qui contribuent à changer les regards sur le handicap et à créer davantage de lien entre les personnes non handicapées et handicapées, tout en s'émancipant au fur et à mesure de l'aspect événementiel. Il s'agira ainsi par exemple de poursuivre des activités de sports adaptés, tout en développant de nouveaux projets ou partenariats permettant de développer l'accessibilité régulière de ces activités, et développer un volet d'apprentissage, tout en permettant l'épanouissement.

Poursuivre la dynamique associative via l'attribution de subvention, prioritairement sur les actions et porteurs qui entre dans les ambitions poursuivis par la Ville.

Développer le partenariat en interne Ville et en externe pour avoir des actions communales et autres, qui soient accessibles à tous et puisse inclure au mieux les personnes autrement capable, aussi bien en tant qu'usagers qu'acteurs.

► Poursuivre les actions promouvant la dignité de la femme et esquisser un programme opérationnel pour lutter contre les discriminations

La Ville tient à poursuivre des actions structurantes et globales telles que « *Fanm Dobout* » pour permettre l'épanouissement de la femme et qui conduisent à instaurer une conscience de la nécessaire égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, des réflexions et études seront engagées pour définir des orientations opérationnelles à mettre en œuvre en termes de lutte contre les discriminations. La Ville s'attachera ainsi à développer des partenariats avec les acteurs du Comité Opérationnel compétent en la matière (CORAH), qui devrait élaborer un plan anti discrimination à mettre en œuvre en 2021.

► Faciliter l'intégration par l'accès à l'information et aux droits et une meilleure appropriation des normes sociétales

L'accès à l'information et aux droits et l'aide au plus démunis constituent un moyen privilégié d'aide à l'intégration, facteur de cohésion sociale.

Cela concerne aussi bien les personnes migrantes que celles en situation de handicap en développant davantage le lien entre les usagers et l'institution.

Des outils permettent d'aider et d'accompagner des populations migrantes (administratif, orientation, écoute...). De même, il s'agit de maintenir la parole citoyenne au travers du Comité Consultatif et d'Orientation et d'intégration (CCOI) qui est un outil d'aide à la décision et de démocratie participative et également de la Commission Communale d'Accessibilité.

En matière d'accessibilité, la Ville étudiera la mise en œuvre de forum ou événements similaires permettant d'apporter sur un lieu unique l'ensemble des informations relatives au public en situation de handicap et aux acteurs du handicap.

Par ailleurs, la Ville s'inscrit dans une démarche de facilitation de la pratique de la langue française, d'insertion sociale et d'inclusion du public de la zone Océan Indien, en lien avec la DJSCS, garant d'une intégration réussie et durable. Ce travail devra s'appuyer sur la dynamique associative que la Ville a relancée.

Une démarche expérimentale pourrait s'opérer en mobilisant les sites communaux autour du pôle intégration au bas de la Rivière, avant d'être essaimé sur le reste de la Commune.

Ainsi, ces expérimentations pourraient développer le lien social par le biais d'ateliers à la parentalité, de dispositifs périscolaires, d'initiation aux langues communautaires parallèlement au développement de l'apprentissage du français, d'ateliers d'appropriation d'un logement, etc... L'objectif étant d'opérer un changement des mentalités et permettre un vrai partage de culture à double sens, afin de garantir l'unité au sein de la communauté dionysienne.

2. Par le développement de la vie associative

► Accompagner le tissu associatif des différentes communautés vers un vivre ensemble et la création d'une identité commune

Le rayonnement du pôle intégration de la Ville lui a permis d'asseoir une certaine légitimité auprès des associations des différentes communautés. Cette confiance installée, il convient d'une part de maintenir cette dynamique associative en valorisant les savoirs mutuels et en leur donnant l'opportunité d'être un réel outil d'Education populaire. Et d'autre, part, de développer et renforcer leur accompagnement en ingénierie de projet et en attribution de subvention.

La travail commencé d'accentuation de la connaissance de l'autre par un travail en commun, doit se poursuivre jusqu'à la création et le partage d'un système de valeurs commun permettant de donner corps à une identité réunionnaise enrichie des différentes composantes des cultures qui la composent.

Renforcer le travail en commun entre les différentes communautés afin de d'accroître la connaissance de l'autre. Développer le partenariat avec les institutions au service des usagers mais aussi des associations qui sont le lien avec les habitants.

3. Par la mise en œuvre de la Journée de l'unité dionysienne

Les actions qui étaient portées par le Pôle, telles que la Fête des îles de la Lune, Karibou Niamodja, permettaient de promouvoir la culture et développer le partage culturel, pour une acceptation commune.

La Ville ambitionne d'aller au-delà de ce partage culturel qui s'opère par des événements spécifiques à chaque communauté, en se focalisant sur le melting-pot et l'aspect cosmopolite de la société réunionnaise. Ainsi la volonté est de s'orienter autant que possible sur des événements mélangeant l'ensemble des cultures, qui participeront tous ensemble à la co-construction de ces événements, dont une revêtant une importance particulière pour le vivre ensemble, la journée de l'Unité Dionysienne.

Contribuer aux actions portées par la Direction de la Culture en faveur des communautés diverses, en les construisant avec les associations.

4. En facilitant l'accès à chaque moment de la vie à un logement adapté via une politique volontariste de logements dignes accessible aux classes moyennes

Bien qu'elle ait respecté ses engagements de production de 500 logements sociaux en moyenne annuelle depuis 2008, la Ville enregistre encore un nombre conséquent de demandeurs de logements sociaux (plus de 7000 demandeurs souhaitant la Commune au sein du Système National d'Enregistrement).

Elle ambitionne de permettre aux ménages dionysiens, qu'ils soient jeunes ou séniors, d'avoir un logement adapté à leur situation et à leur condition. Il s'agit ainsi de travailler avec les bailleurs sur les évolutions qui seront

nécessaires à apporter pour que sur le parc social chacun puisse se sentir bien, dans un logement ni trop grand, ni trop petit, et qui permette de favoriser le bien vieillir chez soi.

Par ailleurs, elle encouragera à travers divers leviers la construction à termes de 500 logements dignes qui répondent aux exigences environnementales, dans un environnement de qualité et qui soit accessible aux classes moyennes.

D. SAINT-DENIS, UNE VILLE PROMOUVANT UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET DE QUALITÉ

1. Amélioration, résorption de l'Habitat Indigne et lutte contre les marchands de sommeil

Les hauts de la Ville et les mi- pentes sont particulièrement touchés par des situations d'habitat indigne, ne pouvant faire l'objet d'un traitement via les dispositifs de droit commun. Pour y faire face, la Ville s'est engagée avec des partenaires tels que la Fondation Abbé Pierre, la CAF et le CCAS, sur des solutions « hors droit commun » permettant d'accompagner des associations spécialisées dans des démarches d'ARA (d'Auto Réhabilitation Accompagnée). La Ville entend poursuivre son soutien dans ce type de dispositif.

Les travaux de la CINOR devraient lui permettre d'entrer en phase préfiguration de son Plan Intercommunale de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PILHI) début 2021, pour une montée en puissance et un plan d'action au second semestre, et prendre le relais de la Ville en la matière.

La Ville qui s'est pleinement inscrite dans cette démarche intercommunale, poursuit ses missions en matière de pouvoir de police générale du Maire, par le biais d'externalisation des enquêtes, jusqu'à la mise en place d'une équipe consolidée et d'un programme d'action arrêté pour le PILHI de la CINOR.

2. Redressement de la Copropriété de la Chaumière

En tant que membre de la Copropriété depuis plus de 55 ans, et garante de la cohésion sociale sur son territoire, la Ville entend initier les démarches concrètes permettant aussi bien d'affiner la connaissance sur les difficultés que concentre ce groupe d'habitation et leur cause, que de proposer les solutions incitatives ou coercitives les plus adaptées. En ce sens, les démarches en cours, menées avec l'ANAH, seront poursuivies pour déboucher soit sur les démarches pré-opérationnelles d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat, soit sur celles nécessaires pour la mise en œuvre d'une opération d'aménagement plus globale.

3. Optimisation du parc de Logements Très Sociaux de la Ville

La Ville a poursuivi son dispositif de vente aux occupants en régie. En parallèle, elle étudie la possibilité de céder l'intégralité du parc à un opérateur, dont la gestion et l'entretien de ce type de bien est le métier et qui sera plus à même de garantir un cadre et des conditions de vie meilleures aux locataires.

La Ville ambitionne de nouer des partenariats avec des opérateurs et institutions pour élaborer et mettre un œuvre un projet global portant aussi bien sur la réhabilitation du parc, que sur les différentes cessions possibles. Ce travail ne fera pas obstacle à la poursuite de la cession aux occupants ayant à la fois la volonté et les capacités d'acheter leur logement.

Les travaux nécessaires à la mise aux normes des logements seront entrepris, et seront priorités permettant d'optimiser le dispositif de vente.

E. SAINT-DENIS, UNE VILLE QUI A LA VOLONTE DE LUTTER CONTRE LA GRANDE PAUVRETE

La mandature 2020-2026 s'inscrit dans le calendrier des Objectifs du Millénaire pour le Développement Durable 2015-2030 qui ont été ratifiés par tous les Etats à l'ONU, et donc la France. L'éradication de la pauvreté a été retenue comme priorité numéro UNE. Devant les difficultés de l'Etat, les pouvoirs publics locaux doivent prendre le relais. A juste raison, les élus dionysiens ont mis « l'humain » au centre de leur projet politique communal.

ATD Quart Monde par la voix de son fondateur dit de la grande pauvreté « l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut

être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ».

La crise sanitaire risque de voir augmenter de façon drastique les personnes plongeant vers la grande pauvreté. Aussi, la ville de Saint-Denis a choisi de mener, aux côtés des dispositifs existants, une politique globale et structurée de lutte contre la grande pauvreté qui prend la forme d'un accompagnement vers la sortie des situations désocialisantes, marginalisantes et exclusives.

A juste raison, les élus dionysiens ont mis « l'humain » au centre de leur projet politique communal

1. Fondation d'un Crédit municipal

Les chiffres du chômage montrent que le marché local du travail n'est pas suffisant pour absorber toute la main d'œuvre existante. Ni les entreprises, ni les collectivités, ni l'État n'arrivent à résorber ce fléau qui engendre un taux de pauvreté hors-norme (près de 40% de réunionnais vivaient en dessous du seuil de pauvreté).

Pour participer à l'effort collectif, nous proposons d'accompagner les personnes de notre territoire, vivant sous le seuil de pauvreté et porteur d'un projet à **créer son activité génératrice de revenu.**

La Ville en créant ce Crédit municipal veut concevoir, structurer et mettre en œuvre un fond de financement des projets des personnes identifiées en situation de grande pauvreté.

Les modalités de ces financements peuvent prendre diverses formes et sont susceptibles d'être complémentaires. Cet organisme sous tutelle du CCAS concerne les personnes exclues du système bancaire et des organismes de soutien au micro-crédit, lesquels financent des projets pour un montant supérieur à 2 500 euros. Le principe est donc ici d'apporter un levier pour des projets d'investissement inférieurs à ce palier.

La création de ce Crédit municipal doit s'appuyer sur :

- détermination de la méthodologie d'alimentation du fond et du cadrage
- identification des seuils de prêts du système bancaire et des systèmes de prêts des organismes de soutien à la micro-entreprise
- détermination des critères de définition des publics
- détermination des critères d'évaluation du projet
- détermination des modalités de remboursement

Les publics concernés ont souvent perdu confiance en eux au grès des épreuves traversées. Un préalable impératif est de travailler à la reprise d'estime de soi et de confiance. Cette démarche doit être inscrite comme une étape à part entière de la démarche de financement. Elle est un facteur clé de succès de cette nouvelle voie ouverte.

La Ville de Saint-Denis a conscience que ces accompagnements doivent, en phase amont et développement, s'appuyer sur l'expertise de partenaires reconnus dans ces domaines, avec lesquels des conventions seront nouées.

Il existe déjà beaucoup de structure qui accordent ce type d'aide (ADIE, AD2R, ...), sans que l'objectif ne soit atteint. Il s'avère qu'une aide financière à elle seule ne suffit pas toujours. Il faut donc faire un effort pour recenser les personnes en difficulté, effectuer avec elles un bilan préalable puis un réel travail d'accompagnement pour aller vers la création d'activité génératrice de revenu.

Le dispositif doit pouvoir être évalué à travers un suivi des bénéficiaires à 6 mois, 1 an, puis annuellement à l'horizon de trois ans. Cette durée de trois ans correspond au temps moyen d'atteinte du point mort au niveau économique. Dans ce cadre, la Collectivité s'appuiera sur l'expertise de partenaires dont il s'agit du cœur de métier.

2. Financement participatif des projets et jury d'attribution citoyen

La Ville de Saint-Denis propose la mise en place d'un financement participatif citoyen, encore appelé communément **crowdfunding**. Le crowdfunding (ou financement participatif) est un mécanisme qui a pour objectif de collecter les apports financiers d'un grand nombre de particuliers au moyen d'une plate-forme internet.

L'objectif de cette collecte est le financement d'un projet. Ces projets peuvent aussi bien concerner l'immobilier, que l'art, ou encore l'agriculture, etc.

L'objectif de ce financement participatif est de récolter des fonds sous forme de petits montants, auprès d'un large public, afin de financer un projet créatif ou entrepreneurial dans différents secteurs. Ce financement peut prendre diverses formes : don, prêt avec ou sans intérêts ou investissement en capital.

Deux parties sont mises en présence lors de cette opération de crowdfunding :

- L'investisseur qui place une somme d'argent dans un projet auquel il croit.
- Le porteur dudit projet qui ne possède pas les fonds nécessaires pour le mettre en œuvre.

Le niveau d'engagement financier des investisseurs est ici modéré dans la mesure où les projets font l'objet d'appels de fonds modérés, soit un montant maximum de 2 500 euros.

Il faudra bien évidemment s'appuyer sur l'expertise de partenaires reconnus dans ces domaines.

3. Saint-Denis, une Ville où un Avenir est possible pour tous

La Ville souhaite effectuer le recensement (et bilan social global) des personnes qui fréquentent régulièrement les CCAS, centre d'hébergement, abris de nuit, hébergement d'urgence...

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation de la loi et doit être fait en début de chaque mandat municipal. C'est le CCAS qui s'en charge. On propose que pour cette mandature l'analyse soit particulièrement accès sur les fréquentations de ces lieux d'aides sociales (qui? Homme, femme, famille? À quelle fréquence? ...). Il y a aussi nécessité d'avoir une liste exhaustive des structures d'aide ou associations œuvrant dans le domaine social, qui existe déjà sur le territoire.

Donner une aide ponctuelle, par exemple des colis est essentiel mais cela ne peut ne pas être un mode permanent, c'est pourquoi nous proposons que soit **mis en place systématiquement un bilan social global** de la personne qui fréquente ces lieux. Définir avec elle la source de ses difficultés, ses atouts, ses compétences, ses ambitions, l'accompagner pour mieux l'aider.

4. Vers la Création d'une ressourcerie

La Ville de Saint-Denis souhaite créer une ressourcerie afin de répondre à un besoin écologique, économique, solidaire et de proximité.

Ce projet se fera en collaboration avec la CINOR, collectivité sur laquelle la Ville de Saint-Denis pourra s'appuyer car cette dernière a une expérience confirmée dans ce domaine.

La Ville se chargera de trouver le foncier pour accueillir ce projet. Une fois celui-ci déterminé, ledit projet pourra être mise en place sur les 2 années à venir.

5. Création d'espace de vente solidaire

La Ville de Saint-Denis souhaite créer un espace de vente solidaire en partenariat avec des associations et des entreprises. Pour cela, la Commune mettrait à disposition les espaces utiles pour développer ce projet.

CHAPITRE 6 : LA VILLE ECOLOGIQUE

L'équipe municipale veut opérer à Saint-Denis le virage écologique attendu par les dionysiens. Cette préoccupation écologique traverse l'ensemble des politiques municipales. A travers des principes d'aménagement raisonné et raisonnable, les projets les plus durables seront retenus et déployés avec l'ambition de placer la qualité au cœur de nos préoccupations.

Il s'agit dès 2021, de changer la manière de percevoir la ville de demain, de l'imaginer dès à présent de manière plus soutenable, pensée pour les nouvelles générations, soucieuse du bien vivre de nos aînés, adaptée au parcours résidentiel des familles dionysiennes, mais également accueillante pour tous.

Pour ce faire plusieurs axes seront développés.

I. PENSER L'AMENAGEMENT EN INTEGRANT LA SANTE, L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARTISTIQUE

En 2021, les missions liées à l'urbanisme et l'aménagement prendront un nouveau tournant. Elles s'attacheront à travers l'action municipale, à promouvoir une ville écologique plus vertueuse. Il s'agira également de faire de l'hyper-proximité, un enjeu majeur à Saint-Denis.

La nouvelle équipe municipale a pour ambition de faire de Saint-Denis « la Ville jardin » et de poursuivre le travail amorcé pour embellir le cadre de vie des habitants.

Il s'agira de concevoir une ville accessible, adaptée et apaisée qui sait faire face aux mutations urbaines et aux enjeux environnementaux et sanitaires.

Vers un urbanisme de proximité, soucieux de l'environnement et favorable à la santé :

En 2021, les missions du service de l'urbanisme favoriseront une proximité accrue avec une qualité d'accueil du public toujours plus importante (entre 30 et 40 administrés chaque jour) et dans des conditions à améliorer pour un meilleur soutien aux projets importants tant au plan qualitatif (habitat, commerces...) qu'au plan qualitatif (insertion écologique...) avec l'assistance des services municipaux ainsi que du CAUE.

Pour mémoire, la Ville a obtenu en 2014 le label « Qualiville » pour avoir instauré divers dispositifs d'accompagnement des administrés dans leurs démarches relatives au droit des sols.

Par ailleurs, 2021 verra la mise en œuvre des certificats d'urbanisme dématérialisés, qui permettra tant une forte économie en documents papier (environ 2200 CU en 3 exemplaires chaque année), qu'une réponse rapide par voie dématérialisée aux requérants.

Enfin, un partenariat accru sera mené avec les aménageurs pour une plus forte offre de logements pour tous, et tendre vers un meilleur habitat pour chacun. Ce partenariat permettra notamment de valoriser l'image de Saint-Denis et de définir cette « **Ville verte, ville jardin** ». Chaque projet devra tendre vers une meilleure intégration paysagère avec une présence accrue d'espèces végétales endémiques, la **création de jardins familiaux ou partagés** au sein de la cité pour restituer à chacun un part de la nature en ville.

En effet, Saint-Denis souhaite dans la cadre de sa « Ville jardin » faire une place particulière à la « Ville agricole » en donnant une dimension plus paysagère aux règles d'urbanisme au travers d'une procédure de modification/révision du P.L.U visant à permettre le développement de l'agriculture urbaine au sein des espaces collectifs publics ou privés (toitures de bâtiments ...) et autres lieux privés.).

Cela pourra se traduire par :

- favoriser les ruches sur les toits,
- permettre l'implantation de serres en ville,
- valoriser les espaces en développant l'agriculture urbaine sur des zones d'urbanisation adaptées (zone Uva et zone Uvl)
- sélectionner dans le cadre des projets, une palette végétale qui concoure à introduire de façon plus systématique des plantes dépolluantes dans les espaces urbains de la ville,
- faciliter la création de toitures végétalisées sur des espaces publics et privés.

- favoriser la plantation **d'un arbre pour chaque nouvelle naissance** sur la mandature.

Il est par ailleurs proposé la **création d'un permis de planter**, sous forme de charte qui engagera tant la Ville que le bénéficiaire vers plus de végétalisation de chaque quartier dionysien.

Pour résumer, en remettant plus de nature dans sa ville, Saint-Denis forge son identité de ville tropicale, concourt au bien-être de ses habitants en participant à l'installation durable **d'îlots de fraîcheur** et s'attaque à des questions fondamentales de réchauffement climatique.

Planifier et anticiper le développement de la ville

Le PLU, révisé en 2013, est en évolution permanente afin de s'adapter aux besoins de la ville. Les modifications, apportées régulièrement, permettent la concrétisation des projets et amènent une mutation de la ville.

Actuellement, une procédure de modification simplifiée n°7 du PLU est en cours. Elle permet de mettre notre document de planification aux normes nationales et de le tenir à disposition sur le géoportail des services de l'Etat. Cette procédure, dont l'achèvement est prévu à la fin de l'année 2020, permettra alors de rendre le PLU accessible au plus grand nombre.

En outre, et pour répondre aux enjeux de « la Ville jardin », les services se préparent courant 2021, à travers une procédure de modification du PLU à proposer « le verdissement de son PLU ».

Pour nourrir ce chantier, nombre de demandes ont déjà été recensées, notamment concernant la réglementation du PLU et les emplacements réservés. Cette procédure sera surtout l'occasion d'enrichir le PLU d'une dimension paysagère plus prononcée, donnant une plus grande place à la nature en ville.

Les apports qui seront faits dans le document d'urbanisme ont plusieurs vocations :

- encourager à travers la réglementation évoluée, les porteurs de projet à proposer des projets de construction favorisant une architecture tropicalisée plus vertueuse et adaptée aux différents secteurs de la ville, soucieuse de leur environnement immédiat
- intégrer de façon plus explicite la possibilité d'intégrer un volet « agriculture urbaine » dans les projets situés en centre-ville
- orienter les porteurs de projets sur le concept de « ville jardin » à travers la constitution d'une palette végétale adaptée aux différents secteurs de la ville.

Parallèlement à ce travail de fond, une organisation interne se mettra en place, afin de mieux anticiper le développement d'une ville de l'hyper-proximité. Cela pourra se traduire de la manière suivante :

- mise en place de partenariat avec les porteurs de projets au stade de la conception des projets et prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- identification des zones d'urbanisation prioritaires au PLU et propositions de nouvelles formes de financement de l'aménagement.

Courant 2021, la Ville va également lancer le bilan du PLU. En effet, selon l'article L.153-27 du Code de l'Urbanisme, neuf ans au plus après la délibération portant révision complète de ce plan (octobre 2022), le conseil municipal doit procéder à une analyse des résultats, ce qui donnera lieu à une délibération du conseil municipal sur l'opportunité de procéder à une révision.

Poursuivre la construction de Saint-Denis pour recevoir les générations futures est un enjeu fondamental.

Les opérations d'aménagement

Outre la planification, la préoccupation de la Ville est de poursuivre l'aménagement du territoire, de façon raisonnée, compte tenu du potentiel foncier existant.

Les nouveaux outils de l'aménagement seront mis au service d'une ville « de courte distance », plus accessible et couverte par des services de proximité.

Certaines opérations en phase chantier s'inscrivent clairement dans cette dynamique, telle que la ZAC Moufia 1, dans laquelle les travaux offrent une véritable centralité (centre commercial, centre médical, station câble). Sur la ZAC Moufia 2, un projet de logements étudiants avec un pôle médical est également en phase de chantier et viendra parfaire l'offre de services du secteur à la fin de l'année 2021.

Sur la ZAC Canne Mapou à la Bretagne, les travaux de construction vont se poursuivre. A terme, le secteur offrira aux étudiants, et à un public diversifié, une offre de logements adaptée aux besoins de mixité attendu sur ce

secteur.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205001-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

Sur les sites où la réflexion est toujours en cours, la Ville souhaite définir un nouveau modèle de ville durable axée sur la qualité de la vie et le bien-être.

C'est le cas par exemple sur Domaines des Brises, où la question de la qualité de l'habitat, la préservation de l'environnement, la mobilité entre autres, sont au centre du projet qui doit être défini avec les partenaires.

De même sur le secteur de Pente Z'ananas, où un aménageur prévoit un dépôt de permis pour une nouvelle opération mixte, la question de l'identité et la préservation du site est centrale.

L'Habitat

Dans le prolongement de sa réflexion en matière d'aménagement, la Ville souhaite promouvoir un développement de l'habitat de qualité « adapté à chaque moment de la vie ».

Pour ce faire, elle a conventionné avec les services de l'Etat, les bailleurs, le Conseil Départemental pour lancer un vaste programme.

Convention cadre sur la réhabilitation

"En Août 2020, lors du passage du Ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, une déclaration d'intention a été signée avec le Président du Département, La Maire de Saint-Denis et le Président de l'ARMOS, concernant la réhabilitation des grands ensembles de logements situés sur le territoire de la ville de Saint-Denis.

Dès 2021 ce sont près de 500 logements sociaux qui doivent s'engager dans un processus transversal et complémentaire, associant l'amélioration du cadre de vie des grands ensembles, l'aménagement et l'embellissement des quartiers.

Saint-Denis s'engage à mobiliser les outils de la participation citoyenne, à mener une réflexion sur l'offre éducative, culturelle et sportive de proximité, mais aussi à dynamiser le tissu économique local, à travers l'insertion notamment.

Le secteur de Bouvet a été retenu pour expérimenter cette politique transversale d'amélioration du cadre de vie. En dehors des NPNRU, le Département contribuera à soutenir la politique de réhabilitation des logements sociaux sur Saint-Denis, ainsi que l'aménagement des fonciers susceptibles d'être aménagés et recevoir des logements sociaux accessibles à la propriété.

Cela se traduira dès 2021 par la mise en place avec les bailleurs d'un programme de réhabilitation conséquent du patrimoine existant. La Ville se mobilisera de façon importante aux côtés des bailleurs, pour rendre le cadre de vie des habitants plus conviviale, et animer les quartiers concernés.

Un accent particulier sera mis sur des aménagements favorisant les modes de déplacements actifs (piétons et vélos) pour agir sur une meilleure santé dans les quartiers.

Parallèlement à cela, la Ville s'attachera à accompagner la production de logements neufs, de manière à introduire des formes de mixité de l'habitat et répondre au besoin de parcours résidentiel des dionysiens. Il s'agit d'un double enjeu territorial :

- apporter une réponse adaptée aux 7693 demandes de logement exprimées prioritairement sur Saint-Denis
- répondre à des besoins qui aujourd'hui ne sont pas couverts (logement des jeunes, accession à la propriété des primo-accédant disposant de revenus médians, seniors aux faibles ressources...).

Ce travail se fera en lien avec la CINOR et la DEAL. Il s'appuiera sur le PLH approuvé en conseil communautaire en novembre 2019.

Pour encourager la mixité, une enveloppe financière sera mise en place chaque année, pour accompagner la sortie des opérations de logements exemplaires.

II. LES GRANDS PROJETS

La Nouvelle Entrée Ouest va radicalement transformer l'image de la ville et son front de mer.

L'orientation qui sera prise en matière d'infrastructure routière permettra à la ville de Saint-Denis de procéder à la reconquête du Barachois et d'aménagement les 7 km de sentier littoral.

La Ville aura également le souci de mieux connecter les différents quartiers avec ce littoral.

Il s'agira d'offrir aux dionysiens un espace majeur totalement pacifié, de déambulation, de restauration, de loisirs, d'attractivité économique et touristique.

L'Espace Océan, reflet de Saint-Denis - ville capitale – ouverte sur le XXI^e siècle, a déjà une image sur les franges du quadrilatère. L'année 2021 va voir la livraison de l'hôtel le Pierre Loti sur l'îlot A1. Sur le quadrilatère, les échanges avec l'aménageur vont permettre de définir les prochaines étapes opérationnelles pour faire de ce lieu le nouvel épicerie du centre-ville.

Parallèlement, la Ville poursuit son accompagnement d'un autre projet majeur sur la thématique du sport, **le Centre Indoor de Primat**, dont la livraison est prévue en 2021.

III. LES MOBILITES : RECHERCHER LES SOLUTIONS ALTERNATIVES A LA VOITURE

L'attractivité de Saint-Denis génère des demandes de déplacements de plus en plus grandissantes. Les rues de Saint-Denis sont engorgées par un trafic de véhicules devenu exponentiel. La vie des concitoyens de manière générale et la qualité de vie des dionysiens en sont fortement impactées.

Notre population bien motorisée bénéficie d'une mobilité globale relativement faible. Avec un taux de motorisation de 1.2 véhicules par ménage, notre territoire se situe dans la moyenne française des agglomérations de plus de 100 000 habitants. La mobilité des personnes reste cependant assez faible avec 2.9 déplacements/jour/personne, contre 3.5 à 4 pour des agglomérations de taille similaire.

Ce constat traduit un fort potentiel d'augmentation des besoins de mobilité.

L'ambition de l'équipe municipale est d'apporter des réponses concrètes à travers des actions visant à optimiser le fonctionnement de tous les modes de déplacement, ainsi que de nouveaux investissements pour répondre au mieux aux besoins de mobilité de nos concitoyens.

Un peu plus de 40% des habitants ont moins de 30 ans, Saint-Denis entend donc préparer les jeunes à organiser leur mobilité de manière écoresponsable.

En matière d'aménagement, la Ville accompagnera l'hyper-proximité, afin de réduire les distances de déplacements et tendre vers un usage modéré de la voiture particulière. Il s'agira également de conforter la place du piéton dans l'espace public.

Une politique globale de déplacements au service du développement durable s'avère donc indispensable.

Dans cette perspective, en ce qui concerne la circulation la Ville poursuivra en 2021 ses investissements, afin notamment d'améliorer la qualité de service pour les usagers des transports en commun.

Par ailleurs, compte tenu de l'arrivée à saturation du TCSP qui assure aujourd'hui 42 000 voyages/jour, la Ville apportera tout son soutien au développement des transports en commun urbains modernes et écologiques tels que le téléphérique et le tramway.

La **1^{ère} ligne de téléphérique, entre le Chaudron et Bois de Nèfles, est cours de construction**. La 2^{ème} ligne desservant le secteur de la Montagne est en cours d'étude technique pour une livraison prévue courant 2022. Dans la perspective de couvrir l'ensemble des secteurs situés sur les hauteurs de la ville, **un schéma directeur de transport par câble** est actuellement en cours d'étude.

Pour le **projet de tramway TAO**, la co-construction déjà engagée, se poursuivra en 2021.

La Ville se mobilisera également pour le déploiement d'un véritable plan vélo qui s'articulera autour de 3 axes :

- l'aménagement : réalisation d'itinéraires cyclables, création d'un contexte urbain favorable à la pratique du vélo. La Ville dispose actuellement d'une trentaine de kilomètres d'aménagement cyclable avec 2 axes structurants, le sentier littoral et le Boulevard Sud. L'objectif vise à organiser à court terme des liaisons transversales entre ces 2 axes structurant. A cet effet, 8 à 10 km de liaison potentiellement aménageable ont été identifiés.

Les aménagements existants feront l'objet, en 2021, d'une réfection et d'une mise à jour de la signalisation vertical et horizontale.

- l'incitation à l'usage du vélo : un soutien à l'apprentissage à la pratique du vélo, aide à l'acquisition d'un vélo... ;
- la communication, pour promouvoir de l'usage du vélo.

Une équipe en charge de ce projet sera mise en place.

A l'adresse des jeunes, la gratuité des bus pour les jeunes de -19 ans sera maintenue en 2021 et le dispositif sera étendu sur la durée du mandat aux jeunes jusqu'à l'âge des 26 ans.

En 2021, la Ville s'attachera à rechercher les solutions au phénomène d'engorgement aux abords des établissements scolaires. Pour diminuer la convergence des véhicules des parents au même endroit.

Des mutations nécessaires au service d'un nouveau modèle de service public

En 2019 la Ville avait adopté son plan de déplacement d'employés (PDE). Celui-ci a vocation, à terme, à terme, à rationaliser les déplacements liés à l'activité de l'entreprise et à réorganiser la structure dans un souci de protection de l'environnement et de la santé.

Les actions à venir visent à limiter le recours à la voiture individuelle par le développement d'offres alternatives comme la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage...

Les enjeux environnementaux et la problématique énergétique de la Réunion imposent par ailleurs de faire appel à des solutions innovantes pour l'utilisation de modes de déplacements non polluants et moins dépendants de l'énergie fossile (transports par câble, vélos...). Dans ce cadre, la Ville maintiendra son accompagnement aux autorités organisatrices de la mobilité et proposera une structuration adaptée au service des concitoyens.

IV. SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET VALORISATION DU PATRIMOINE FONCIER

Saint-Denis, ville agricole

Saint-Denis, ville agricole, entame sa révolution : elle a l'ambition grâce à ses hectares de terres agricoles disponibles, de devenir une terre nourricière pour les jeunes générations.

Encourager l'implantation de 150 agriculteurs en culture bio ou raisonnée sur la mandature, développer une production de circuits courts, alimenter les cantines et certaines associations en fruits et légumes issus d'une forme d'agriculture plus vertueuse, telles sont les enjeux affichés par l'équipe municipale pour les prochaines années.

En effet, la question de la prise en compte de notre savoir-faire dans le domaine agricole, de la richesse de notre territoire, de notre potentiel de production locale, ou encore de la préservation de nos ressources naturelles, font partie de nos préoccupations quotidiennes. Pouvoir fournir de façon durable et raisonnée une partie des repas distribués par la restauration scolaire, constitue une étape importante pour la ville inscrite dans l'hyper-proximité.

Dès 2021, la Ville prévoit d'organiser ses services de sorte à prendre en charge cette nouvelle thématique de la ville écologique.

Pour ce faire, les services en charge de la gestion du foncier communal procéderont à l'actualisation des données relatives à l'occupation de terres agricoles, et amorceront le recensement des demandes d'installation exprimées par de jeunes agriculteurs.

Parallèlement, un travail de localisation plus précis permettra d'identifier les terres agricoles disponibles par secteur.

De plus, au sein de la direction pilote, un espace d'accueil sera dédié à recevoir, informer, orienter les jeunes agriculteurs qui auraient un projet d'extension ou d'installation d'une exploitation.

La ville agricole « inclusive » sera dotée d'un équipe pilote composée de plusieurs directions, mais aussi d'agriculteurs volontaires, ayant la connaissance du terrain.

L'équipe pilote de la ville agricole établira un process pour faciliter l'installation et/ ou la reconversion, dès 2021, d'une vingtaine d'agriculteurs bio ou développant une agriculture raisonnée.

Dans un second temps, la Ville se mettra en quête de partenaires compétents en la matière, pour poursuivre le travail de mise à jour de ses données d'une part, et offrir un accueil et des ressources adaptés aux jeunes

agriculteurs d'autre part.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205001-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

L'année 2021 sera, en outre, dédiée à la recherche de partenariats financiers, qu'ils soient locaux ou européens pour accompagner les porteurs de projets. Il s'agira de façon coordonnée avec l'ensemble des partenaires, de mener plusieurs actions :

- promouvoir la ville agricole et communiquer largement sur le potentiel de Saint-Denis
- accompagner/orienter les jeunes agriculteurs dans une dynamique de concrétisation de projet
- soutenir les projets de reconversion/extension d'agriculteurs déjà installés souhaitant produire une agriculture raisonnée.

Patrimoine foncier

Il s'agira de décliner le programme politique de la nouvelle mandature en une action immobilière et foncière opérationnelle

L'équipe et l'organisation est dans l'ensemble aujourd'hui stabilisée, avec des procédures clarifiées, et des compétences maîtrisées. Des optimisations à la marge restent nécessaires.

Cette situation assainie permettra de lancer les actions pour les six années à venir, tant sur le volet de l'immobilier (patrimoine bâti) que sur les enjeux purement fonciers.

Stratégie Foncière

Le projet politique et les propositions doivent être rapidement analysés sous l'angle des prérequis fonciers.

Sur les grands projets, notamment ceux liés à la mobilité : NEO, Transport par Câbles, et Tao, les problématiques d'usage doivent être considérées dans leur intégralité, notamment autour des pôles de vie que sont les stations. Les besoins d'équipement : parking, commerces, services publics, dynamiques intermodales doivent être dimensionnés et retranscrits en besoins fonciers, à court ou moyen terme.

S'agissant du parc foncier occupé sous forme de lots par environ 500 familles, principalement sur la Montagne, la démarche de cession à l'occupant aux prix des domaines a vu ses limites lors de la précédente mandature. Le loyer modique, le prix non négligeable des terrains, et la faible capacité d'endettement des familles sont des freins rédhibitoires. Il faut réinventer les modalités techniques d'accession à la propriété par exemple via des montages plus complexes comme le crédit-bail.

Enfin la cession d'actifs dormants non stratégiques (délaissés, baux à construction, ...) doit rentrer dans un processus industrialisé, avec une procédure fluide et dynamique pour rapidement inventorier, cartographier, estimer et commercialiser.

Stratégie immobilière (locations)

Les locaux loués continuent de peser plus d'un million d'euros par an en fonctionnement. Quelques actions ponctuelles ont permis de mettre un terme à l'augmentation exponentielle des années 2010-2015. Une analyse fine complémentaire doit toutefois provoquer des décisions volontaristes pour réduire drastiquement le parc locatif, en ne conservant que le strict nécessaire, et restituer ce qui n'est pas stratégique ou envisager de solutions de remplacement soit via l'optimisation du patrimoine actuel, soit via des actions d'acquisitions ciblées (cf. KERVEGUEN).

Un focus peut notamment être mis sur les centaines de bâtis communaux mis à disposition des associations, parfois sans réel suivi dans la durée (besoins réels, actions concrètes, taux d'occupation).

SIG

Il s'agira de continuer à apporter des compétences – notamment techniques et juridiques - en matière de levés topographiques, implantations, bornages, et toutes les prestations topographiques en appui des différentes directions mobilisées, en amont lors des phases projets mais surtout pendant les phases opérationnelles.

L'exercice 2021 verra se poursuivre l'aventure Arcopole, SIG communal mis en œuvre depuis fin 2018 et que se sont déjà appropriés des utilisateurs de plus en plus nombreux en interne (350), et surtout de manière de plus en plus régulière. Des formations adaptées aux demandeurs et à leur besoin continuent d'être dispensées par le jeune et dynamique binôme de techniciens SIG.

CHAPITRE 7 : L'OPTIMISATION ET LES METHODES

Au vu de l'ambition du projet municipal, il importe de veiller à l'amélioration de la performance collective des services.

I. UNE DEMARCHE BASEE SUR LA METHODE ET L'OPTIMISATION

La Direction de l'Organisation et des Méthodes, dans le cadre d'une mission transversale, s'attachera à apporter conseil et accompagnement aux services pour garantir l'efficacité de l'action municipale.

Dans un travail collaboratif avec les Directions de la DGA, mais aussi avec l'ensemble des directions dans une volonté de transversalité accrue, il s'agira pour la Direction Contrôle de Gestion et Evaluation de mettre en œuvre des outils de pilotage et des procédures qui contribueront au contrôle et à l'évaluation, d'une part des politiques actuellement menées par la Ville (éducation, économie de proximité, cadre de vie, etc.) et ses différents partenaires (associations, SEM, SPL, etc.), et d'autre part des opérations ou actions nouvelles prévues au projet municipal et appelées à démarrer à court terme.

Dans la mesure où la sécurisation de l'intervention communale est une condition indispensable de réussite, une attention sera portée sur ce volet, tant en termes de préparation et de conduite de l'action municipale sur le plan juridique, que d'information et d'adhésion des dionysiens par une communication appropriée, au plus près de leurs besoins d'informations et de leurs questionnements.

S'agissant de la Direction du Protocole, celle-ci est un maillon important des commémorations et des manifestations qui ont lieu sur le territoire communal. Concourant à leur succès, son activité s'est trouvée réduite en 2020 du fait de la crise sanitaire. Malgré le regain d'activité que pourrait permettre une évolution favorable du contexte sanitaire, la Direction maintiendra en 2021 son effort dans le sens d'une sobriété voulue depuis plusieurs années, tout en garantissant une qualité indispensable à la fonction protocolaire attendue d'une ville-capitale comme Saint-Denis.

II. AVEC UNE PART D'INNOVATION

Pour s'adapter et optimiser le service public, les collectivités sont de plus en plus tenues de faire preuve d'innovation.

Suite au développement des usages numériques dans le quotidien des dionysiens, la Ville de Saint-Denis s'est attachée depuis plusieurs années à développer un certain nombre de services, tant à destination des usagers qu'en interne. Si cette démarche a notamment permis d'améliorer le service rendu aux usagers (SIG avec open data, bibliothèque en streaming, démarches en ligne, applications mobiles, etc.), il convient d'aller plus loin encore.

Sur la base du diagnostic des offres numériques déployées par les services de la Ville, diagnostic réalisé en interne en 2020, puis de la préfiguration d'une stratégie sur laquelle travaillent actuellement des élèves administrateurs de l'INET dans le cadre d'un projet collectif, il s'agira d'entamer en 2021 la mise en œuvre d'une réelle stratégie en matière de digitalisation des services municipaux, laquelle aura notamment pour buts :

- de consolider, sécuriser et rationaliser les propositions numériques existantes ;
- d'envisager des nouveaux déploiements pour répondre aux besoins des citoyens en termes d'information, de démarches administratives et de participation à l'action municipale ;
- d'accompagner l'ensemble des acteurs concernés à la transformation digitale.

Par ailleurs, la Ville de Saint-Denis souhaite s'inscrire dans la démarche de ville intelligente (Smart City). Cet aménagement numérique du territoire dionysien appelle toutefois un travail préparatoire (benchmarking, recherche de financements et de relations partenariales, etc.), lequel sera entamé en 2021.

La construction d'un Saint-Denis fraternel, ambitieux et citoyen ne saurait être envisagée sans une part d'inventivité et de créativité. La volonté de la Ville étant de permettre aux jeunes de prendre toute leur place et de construire leur vie dans une attaché citoyenne, leur concours sera amplifié dès 2021, notamment par des offres de stage au sein de la collectivité.

À ce titre, et au regard du nombre de jeunes dionysiens dispersés en France métropolitaine et de par le monde dans un cursus universitaire, des appels à stages d'une durée de deux à six mois seront initiés en direction de ceux-ci, tant par le biais des établissements d'enseignement supérieur que par les réseaux fédérateurs de cette diaspora réunionnaise.

En complément de la réflexion des services et des bureaux d'études auxquels la collectivité peut faire appel, il s'agira pour la Ville, tout en encourageant et en accompagnant ces étudiants disposés à effectuer un stage dans l'île, de pouvoir bénéficier en retour d'une expertise neuve et ouverte sur des réalités autres, de leur regard et de retours d'expériences en lien avec des sujets majeurs du projet municipal (modernité de la Ville, aménagement équilibré, cadre de vie et développement durable, lien social et épanouissement, participation citoyenne, etc.), de maintenir leur attachement à une ville résolue à leur offrir une place et à faire d'eux des acteurs de son développement.

ANNEXE

1 - Structure des effectifs

1.1 - Effectif global par statut au 31.12.2019

Statut	Nombre d'agents
Contractuel	352
Non titulaire	1 443
Titulaire/stagiaire	761
Adulte relais	19
Apprenti	23
Contractuel NP	
Service Civique	19
Vacataire	74
TOTAL	2 691

1.2 - Evolution rétrospective et prévisionnelle des effectifs (permanents et non permanents)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisions	2021 prévisions
Effectifs	3 006	2 914	2 772	2 729	2 691	2 730	2 700

2 - dépenses de personnel

2.1 - Evolution rétrospective et prévisionnelle des dépenses de personnel

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisions	2021 prévisions
Dépenses de personnel chap 012	114 299 292	113 579 115	113 527 522	111 833 707	110 815 168	109 500 000	112 600 000

2.2 - Les Nouvelles Bonifications Indiciaires

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisions	2021 prévisions
Nombre d'agents	366	349	331	322	329	327	328
Cout	636 647 €	627 026 €	548 192 €	533 489 €	761 396 €	664 058 €	665 500 €

2.3 - Les Heures Supplémentaires Rémunérées

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisions	2021 prévisions
Volume	105 639	95 184	94 512	89 139	88 766	89 105	84 211
Cout	1 995 091 €	1 876 349	1 816 789 €	1 718 672 €	1 723 624 €	1 693 000 €	1 600 000 €

3 - Les avantages en nature Logement

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020 prévisions	2021 prévisions
Effectif	36	35	35	29	30	32	31

4 - La durée effective du temps de travail

Temps de travail	Nombre d'agents
39h	274
35h	1 824
Temps partiel	22
Temps non complet	571
TOTAL	2 691